
Dénomination, désignation et catégories

Cahiers du LCPE*

*LCPE-LAM

11, Rue de Lourmel 75005

Tél : 01 53 95 43 22

Courrier électronique : presche@ccr.jussieu.fr

<http://www.lam.jussieu.fr/src/Themes/CognitionPerception/LCPE/index.html>

Directeur de Publication : Danièle Dubois

Secrétariat de rédaction : Philippe Resche-Rigon

Comité de rédaction :

Annamaria Lammel

Jacques Poitevineau

Sommaire

Philippe Selosse <i>Définition et division logique : un modèle pérenne.....</i>	5
Danièle Dubois <i>Les « mots » et les catégories cognitives du sensible : des rapports problématiques.....</i>	19
Pascale Cheminée <i>« Vous avez dit « clair » ? » Le lexique des pianistes entre sens commun et terminologie.....</i>	39
Danièle Dubois <i>Des couleurs à la couleur. De l'expérience subjective des catégories de couleur à l'objectivité de la couleur</i>	55
Mila Kossachka, Myriam Mzali, François Quélin, Danièle Dubois et Mary-Annick Morel <i>Une approche psycholinguistique et cognitive du sentiment de « confort »: de l'analyse linguistique à la physique.....</i>	65
Julien Longhi <i>Permittent et interluttant, deux néologismes entre lexique et discours.....</i>	79

Définition et division logique : un modèle pérenne ?

Philippe Selosse
Université Lyon 2

Le but du présent article est de montrer comment une discipline naissante, la Botanique du XVI^e siècle, a élaboré une nomenclature particulière en faisant épouser à celle-ci un modèle et des catégories de pensée propres à l'épistémè contemporaine. Cette nomenclature botanique, qui est celle de Caspar Bauhin (1560-1624), ne saurait donc être abordée dans son fonctionnement linguistique et ses présupposés catégoriels sans être resituée préalablement dans l'épistémè qui est la sienne, dans tous les sens du terme.

Induire (1) : les espaces sensoriels

Durant de nombreux siècles avant la Renaissance, la science des plantes a été confondue avec l'*Herboristerie*, connaissance des plantes pour leurs vertus médicales, et confinée au domaine du commentaire : les autorités de l'Antiquité, Théophraste, Dioscoride surtout, Pline enfin, faisaient l'objet de copies, gloses, commentaires, annotations multiples¹. Aux alentours de 1530, la configuration épistémique se modifie. Des médecins herboristes, tels Brunfels (1530), Bock (1539) et Fuchs (1542), éprouvent le besoin de retourner sur le terrain pour retrouver les plantes décrites de plus en plus confusément et s'aperçoivent d'une diversité végétale insoupçonnée et d'écarts manifestes par rapport aux Autorités :

« nous décrivons nombre de plantes que l'époque de Dioscoride n'a pas connues » (Dodoens, 1583, 3).

Ils s'intéressent alors aux plantes autant pour leurs vertus officinales que pour elles-mêmes et l'on parle de *Res Herbaria* (« discipline des herbes »). Les publications attestent de fait un conflit entre nécessité pour les uns de ne décrire que les plantes utiles à l'homme et intérêt pour les autres de décrire toutes les plantes. L'autonomisation de la science des plantes paraît relativement acquise avec l'apparition de la *Botanique* en tant que telle : le terme est difficile à dater, mais la création de chaires universitaires particulières, telle celle de Botanique et

¹ Pour le seul Dioscoride, voir la liste non exhaustive donnée par Gesner (1561).

d'Anatomie de l'Université de Bâle en 1589, permet de circonscrire l'émergence de cette science aux alentours des années 1580-1600. De quoi s'agit-il alors ? De procéder à un pur inventaire de la diversité végétale, c'est-à-dire de rendre compte des Formes végétales conformément à une métaphysique. Selon celle-ci, les natures (*substantiae*) sous-jacentes sont causes des Formes/Espèces ; les relations entre ces natures sont à l'image des relations éternelles existant dans l'esprit divin ; l'homme est donc tenu à la contemplation des Formes/Espèces, manifestations de Dieu sur la terre qu'il peut percevoir - à l'opposé des natures/substances, cachées, temporairement inconnues. Nombreux sont les auteurs attelés à la tâche ; certains, tel Charles de L'Escluse, ne sont parfois que des botanistes et non plus des médecins ou apothicaires : la perspective s'est nettement déplacée.

La Création végétale et ses Formes sont placées sous le signe du multiple infini, attribut divin manifeste coïncidant avec ce que révèle l'expérience sensible :

« Les genres de plantes et d'herbes sont vraiment infinis, et leur multitude immense diversement répandue sur le disque terrestre, si bien qu'il n'est pas possible de les rechercher en un seul lieu ou en peu de régions, mais que pour les connaître toutes, il paraît nécessaire d'accomplir un voyage à l'étranger dans presque tous les royaumes et provinces, un voyage de longue durée » (Dodoens, 1557, Epistola).

Une telle multitude, infinie², ne va pas sans poser problème :

« Cependant dans cette immense multitude de plantes, je constate qu'est désirable ce qu'il arrive d'ordinaire que l'on souhaite précisément dans n'importe quelle armée désordonnée. En effet, si les plantes ne sont pas rassemblées en ordres et distribuées en classes comme les alignements d'un camp militaire, il est inéluctable que tout soit bouleversé par le désordre et l'agitation » (Césalpin, 1583 : Epître).

Si l'idée de classement s'impose aux botanistes, tel Césalpin, c'est dans un cadre bien défini. La comparaison à une armée désordonnée, l'opposition entre le calme et l'agitation sont des références extrêmement précises à la conception aristotélicienne de l'universel en repos dans l'âme, fruit du rassemblement de ce qui était éparé dans le réel. Césalpin ouvre sur le classement mais en greffant sur celui-ci la conception aristotélicienne de l'universel des *Seconds Analytiques* (II, 19). Selon Aristote, chez certains animaux, dont l'homme, il se produit

« une persistance de l'impression sensible dans l'âme (...). Et quand une telle persistance s'est répétée un grand nombre de fois, une autre distinction dès lors se présente entre ceux [les animaux] chez qui, à partir de la persistance de telles impressions, se forme une notion, et ceux chez qui la notion ne se forme pas. C'est ainsi que de la sensation vient ce que nous appelons le souvenir, et du souvenir plusieurs fois répété d'une même chose vient l'expérience, car une multiplicité numérique de souvenirs constitue une seule expérience. Et c'est de l'expérience à son tour (c'est-à-dire de l'universel en repos tout entier dans l'âme comme une unité en dehors de la multiplicité et qui réside une et identique dans tous les sujets particuliers) que vient le principe de l'art et de la science, de l'art en ce qui regarde le devenir, et de la science en ce qui regarde l'être. (...) C'est ainsi que, dans une bataille, au milieu d'une déroute, un soldat s'arrêtant, un autre s'arrête, puis un autre encore, jusqu'à ce que l'armée soit revenue à son ordre primitif : de même l'âme est constituée de façon à pouvoir éprouver quelque chose de semblable » (Aristote, *Seconds Analytiques*, II, 19, 99b-100a).

Le schéma aristotélicien de l'induction est donc le suivant : une multiplicité numérique d'impressions sensibles tirées d'objets individuels (les « sujets particuliers ») donne lieu à des images formant une multiplicité numérique de souvenirs, assimilés à autant d'individus éparés, disséminés, dont le rassemblement, comme celui d'une armée en déroute, produit l'intelligence de l'universel. En affirmant que l'universel se forme dès la sensation individuelle, Aristote permet à la science de dépasser les problématiques contradictoires platoniciennes. D'une part,

« le sensible n'est pas l'occasion du "ressouvenir" de Formes contemplées par l'âme avant sa chute dans le corps, c'est la remise en ordre de ce qui est dispersé » (Libera, 1996, 97).

² Dans une épistémè créationniste, les formes sont en nombre fini, mais elles n'en sont pas moins infinies à l'échelle humaine.

D'autre part, l'universel n'offre pas prise à l'antinomie de l'un et du multiple, qu'il concilie : il réside dans la pluralité des individus et dans l'âme comme « unité ». L'argumentation d'Aristote est fondamentale pour la science botanique de la Renaissance. D'un côté, **la science est possible et empirique** : ayant donné à la forme le statut de substance, d'essence, et lui prêtant le même nom (ousia) qu'à l'individu, cette argumentation établit la sensation

« comme un commencement de connaissance, puisque son objet n'est pas l'individu, mais la forme spécifique attachée au concret, en un mot son acte » (Tricot, in Aristote, *Métaphysique*, Z, 15, p. 440, note 2).

Par là même, la recherche scientifique **ontologique** est rendue possible. La matière individuante perçue **comme une forme** (*materia signata*), la science du particulier, qui était impossible en raison de la contingence attachée à la matière, devient possible sur l'individu (Tricot, *ibidem*). D'un autre côté, **la science a pour fondement l'individu et pour objet l'universel spécifique**. L'idée est fondamentale : avant même toute perception d'une non-différence entre plusieurs individus (comme c'était par exemple le cas pour les abeilles platoniciennes du Ménon), ce que l'on perçoit dans un individu, c'est l'universel (spécifique).

« Quand l'une des choses spécifiquement indifférenciées s'arrête dans l'âme, on se trouve en présence d'une première notion universelle ; car bien que l'acte de perception ait pour objet l'individu, la sensation n'en porte pas moins sur l'universel : c'est l'homme, par exemple, et non l'homme Callias. Puis, parmi ces premières notions universelles, un nouvel arrêt se produit dans l'âme, jusqu'à ce que s'y arrêtent enfin les notions impartageables et véritablement universelles : ainsi, telle espèce d'animal est une étape vers le genre animal, et cette dernière notion est elle-même une étape vers une notion plus haute » (Aristote, *Seconds Analytiques*, II, 19, 100a-100b).

Ce n'est pas la perception de l'universel qui est donnée par celle du singulier, c'est par l'universel que l'on connaît en quelque sorte le singulier – ce qui est cohérent avec l'idée d'Aristote qui pose l'individu comme inintelligible en soi :

« Quand une chose particulière est donnée, c'est en quelque manière par le général qu'on connaît le particulier » (Aristote, *Physique*, VII, 3, 5 - cité par Libera, 1996 : 98).

Toute cette argumentation, qui irrigue la pensée de la Renaissance, nous intéresse à plus d'un titre dans son imprégnation de la science botanique :

(i) la notion même d'universel spécifique ou d'espèce est intimement reliée à une expérience sensible : celle que l'on a de l'individu, et ce, par l'intermédiaire de sa forme (morphologie) qui nous conduit à son principe formel, la Forme-substance. Autrement dit, connaître les idées divines que sont les Formes est toujours signifié dans un cadre sensoriel : les Formes sont des manifestations divines et qu'on les appelle Espèces (cf. aspect) ne change rien à l'inscription dans une dimension éminemment visuelle ;

(ii) le classement et les concepts catégoriels attenants dont parle Césalpin (ordre, classe, espèce, genre) sont étroitement associés à cette expérience nouvelle, sensible, de la pratique de terrain. L'induction empirique détermine une prolifération des universaux spécifiques, nécessitant la déduction d'un classement. Si le nombre de végétaux connus croît tant à la Renaissance, c'est que chaque botaniste, à raison de son expérience sensible d'une plante individuelle, pense y déceler une Forme nouvelle, jusqu'alors inconnue. Or, chacune de ces formes végétales se trouve affublée d'une dénomination, ce qui ouvre sur plusieurs dizaines de milliers d'appellations pour seulement 6000 plantes environ, au début du XVII^e siècle.

Ce qu'il faut, c'est donc mettre un terme (au sens strict) à la perception individuelle, d'une part :

A) par « la réduction sous des genres ordonnés »,

d'autre part :

B) par des appellations tout aussi fixes que les Formes dénommées, délivrant l'essence des plantes visées.

Déduire (1) : les universaux

Il est une *méthode définitoire* chez Aristote qui répondait assez bien dans un tel contexte aux exigences d'ontologie et de classement des botanistes. D'ontologie, d'abord, car :

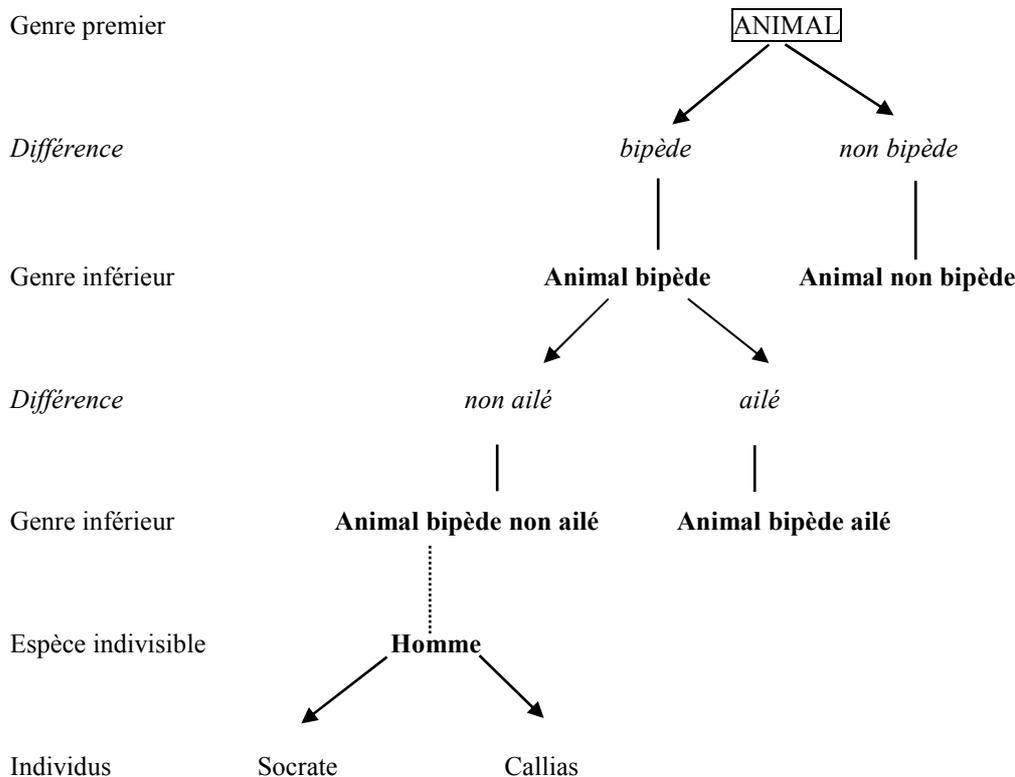
« la définition est un discours qui exprime la quiddité de la chose (Aristote, *Topiques*, I, 5, 101b).

De classement, ensuite, en ce que la division logique, « seule méthode possible pour éviter de ne rien omettre dans l'essence » (Aristote, *Seconds Analytiques*, II, 13, 96b), procède par une distribution en genres. Déductive, descendante, cette méthode est donc symétrique en quelque sorte de la montée inductive et favorise une réduction sous leurs genres des universaux spécifiques connus par les botanistes.

« Les définitions obtenues par division. Il n'y a rien d'autre dans la définition, que le genre dit premier et les différences. Les genres inférieurs sont le genre premier avec les différences qui y sont jointes : par exemple, le genre premier, c'est animal, le suivant, animal bipède, l'autre encore, animal bipède sans ailes ; et ainsi de suite quand les termes sont plus nombreux dans la proposition. (...) des deux termes, l'un est la différence, et l'autre le genre ; par exemple, dans animal bipède, animal est le genre, et l'autre terme, la différence » (Aristote, *Métaphysique*, Z, 12, 1037b-1038a).

La division s'arrête aux « espèces elles-mêmes qui ne sont pas genres » (Aristote, *Catégories*, 5, 2b), « espèces infimes et indivisibles » (Aristote, *Seconds Analytiques*, II, 13, 96b) en genres et différences qu'on appelle *atomon eidos* et qui seules, conduisent à la substance : la dernière différence sera évidemment la substance même de la chose (Aristote, *Métaphysique*, Z, 12, 1038a).

L'arbre suivant illustre la procédure logique aristotélicienne :



Dans cet exemple, pour arriver jusqu'à l'espèce ultime *Homme*, il eût fallu diviser bien plus loin, ajouter d'autres différences au genre inférieur *Animal bipède sans ailes* – ce pourquoi nous avons mis un pointillé entre le dernier genre inférieur et l'espèce indivisible,

pour signaler l'ellipse de divisions supplémentaires. C'est à Porphyre qu'il reviendra de compléter avec rigueur cet exemple, dans son *Introduction aux Catégories d'Aristote*, connue sous le nom d'*Isagoge* : en amont, en posant le genre suprême de la *Substance* pour en arriver à *Animal* ; en aval, en introduisant comme différence intermédiaire le logos, définissant l'*Homme* comme *Animal rationnel*. Ce modèle de division logique passe à la postérité sous le nom d'Arbre de Porphyre (Libera, 1996, 45-46), par référence à ses fréquentes formalisations médiévales, proches de celle que nous avons utilisée pour schématiser le discours aristotélicien. L'important réside moins dans le détail des ajouts réalisés par Porphyre que dans l'application et la fixation d'une terminologie propre et d'un concept majeur, celui de Différence, que le dispositif aristotélicien ne comportait pas et qui assurent une grande diffusion à ce modèle. Du point de vue de la rigueur terminologique, on notera que mis à part le Genre premier (*Summum genus*) et l'Espèce infime (*Species infima, specialissima*), les termes **Espèce et Genre** sont assignés à un même concept, selon l'étape de la division que l'on considère. Chez Aristote, les étapes intermédiaires portaient l'appellation neutre de Genre inférieur, sans que cette appellation changeât en rien si l'on poursuivait la division logique. Chez Porphyre, au contraire, l'Espèce est le résultat d'une division, le Genre, le départ d'une nouvelle division. Ainsi s'établit la hiérarchie terminologique :

« Par suite, ces [termes intermédiaires] ont deux relations, l'une avec ceux qui les précèdent, en vertu de laquelle ils sont appelés leurs espèces, l'autre avec ceux qui les suivent, en vertu de laquelle ils sont appelés leurs genres » (Porphyre, *Isagoge*, II, 7).

Dans un tel dispositif, l'Espèce devient un concept incontournable – elle se substitue à la Définition aristotélicienne, tout en gardant de cette dernière la visée ontologique. Par ailleurs, on assiste à la réintroduction, par l'Espèce, de la dialectique platonicienne du rassemblement et de la division³ dans ce qui était pure division logique chez Aristote :

« Quand donc on **descend** vers les espèces les plus spéciales, il faut **faire des divisions en cheminant à travers la multiplicité**, tandis que lorsque l'on **remonte** vers les genres les plus généraux, il faut **rassembler la multiplicité dans l'un** » (Porphyre, *Isagoge*, II, 12 – souligné par nous).

Le Stagirite avait violemment exclu la possibilité de recourir au modèle de la division pour l'étude du vivant :

« Si donc on prend comme principe de ne pas séparer les êtres de même genre, la division binaire ne peut être que vaine. Car à diviser ainsi, on en arrive fatalement à séparer et à disloquer : en effet, parmi les poulpes, les uns sont classés avec les animaux terrestres, les autres avec les animaux aquatiques. [...] Il est donc clair qu'il n'est pas possible d'atteindre les espèces indivisibles avec la méthode de ceux qui pratiquent les classifications dichotomiques des animaux ou de tout autre genre d'objets » (Aristote, *Les parties des animaux*, I, 642b, 643a).

Mais pour des botanistes de la Renaissance, incités par le recours continu d'Aristote à des exemples du vivant (Homme, Arbre, Boeuf...), un tel modèle est séduisant à double titre, puisqu'il conjoint mouvement inductif ascendant de l'empirisme et mouvement déductif descendant en vue du classement. Les y porte aussi le fait que l'arrière-plan épistémique contemporain n'est ni aristotélicien pur ni platonicien, ni même purement porphyrien : le modèle appréhendé, dont nous avons brièvement tracé les linéaments, est particulièrement complexe et ne saurait se réduire à l'énoncé de sources, dont l'autorité serait respectée de bout en bout. Corrélativement à l'importance de l'Espèce, **la différence acquiert un statut fondamental** : elle est principe de division et de constitution, elle rend l'être « autre » (Porphyre, *Isagoge*, III, 3). Lorsque Aristote parlait de genre(s) inférieur(s), la différence n'était que principe de division ; dès lors que l'on considère le résultat sous l'angle de la **constitution**, c'est-à-dire comme une Espèce et non pas seulement comme un Genre

³ [Le premier procédé] : vers une forme unique mener, grâce à une vue d'ensemble, les éléments disséminés de tous côtés [...]. [L'autre façon de procéder] consiste à pouvoir, à l'inverse, découper par espèces suivant les articulations naturelles, en tâchant de ne casser aucune partie, comme le ferait un mauvais boucher sacrificateur (Platon, *Phèdre*, 265 c-e).

(inférieur) en vue d'une nouvelle division, la différence est essentielle à tous les niveaux – quand elle n'était essentielle que pour l'ultime résultat, qu'Aristote qualifiait bien d'espèce (ultime).

Les botanistes du XVI^{ème} siècle ont donc à leur disposition un modèle pérenne, celui de la division logique, que le Moyen Age a longuement éprouvé et que la Renaissance, pédagogiquement et scientifiquement (Freedman, 1993 ; Le Roy Ladurie, 1995), promeut fortement, sous la forme de tables ou tableaux à accolades, et ce, particulièrement en Suisse avec Conrad Gesner à Zurich, Theodor Zwinger et Felix Platter à Bâle. Des botanistes tels que Fuchs (1543), Dodoens (1583), Césalpin (1583), Daléchamp (1587), L'Escluse (1601)... utilisent la terminologie logique de l'Espèce et du Genre : elle permet de répondre aux besoins de classement. Une fois la « distribution » du réel végétal exposée sous forme de tables, Genres et Espèces sont traités et décrits les uns après les autres au fil de l'ouvrage, répartis souvent en livres, sections, chapitres, etc. selon des principes typographiques extérieurs à toute perspective de classement. *Classement* et non pas *classification*, laquelle supposerait une hiérarchie de classes extensionnelle : la méthode logique dessert une visée de reconnaissance des plantes dans les livres, elle répond à une simple mise en ordre intensionnelle de Formes ou essences et expose les Formes selon la linéarité imposée du livre, sans considération hiérarchique aucune.

Induire (2) : de la description à l'acte de dénomination

Si le problème A) du classement semble momentanément résolu, celui B) de la dénomination des Formes reste en suspend. C'est à Caspar Bauhin, premier titulaire de la chaire de Botanique et d'Anatomie de l'Université de Bâle, qu'il revient d'avoir opéré une réduction des appellations en conférant à celles-ci un patron structurel fixe, conforme à la structure épistémique dominante. Entre sa première grande publication de 1596 (*Phytopinax*) et la dernière de son vivant en 1623 (*Pinax*), le botaniste bâlois a tenté de ramener toutes les appellations de plantes existantes sous une nouvelle appellation qui lui est propre, à lui Caspar Bauhin. Dans le cadre d'une théologie zwinglienne (Delumeau et Wanegffelen, 1997, 53-64), Bauhin supplie Dieu de lui « insuffler l'Esprit botanique » (Bauhin, 1658, 1). C'est ainsi bien plus que la simple *assistance* de l'Esprit-Saint qu'il demande, comme tout croyant zwinglien, Esprit Saint *selon lequel* il puisse interpréter à bien : c'est la parole d'un croyant aspirant à être un nouvel Adam lequel était *animé* par l'Esprit Saint, lorsqu'il eut à nommer la Création (*Genèse*, 2, 20). Si par nouvel Adam, il faut seulement entendre quelqu'un de comparable qui assure la continuité avec la tradition tout en en donnant un renouvellement cyclique⁴, il n'en reste pas moins que Bauhin se présente comme un élu particulier entre les fidèles. C'est un acte fort, qui confère une grande légitimité à l'œuvre bauhinienne⁵ : nouvel Adam, Bauhin a donc la connaissance des Formes et de leurs relations qui donne la possibilité de nommer suivant l'essence de la Forme. Ainsi peut-il résoudre deux problématiques majeures au XVI^{ème} siècle, celle de la Chute et celle de Babel. Nommer les plantes (*nomen calare*), c'est renouer la relation du nom à la chose, dans un état antérieur à celui de la Chute. Par là même, c'est rendre cette relation unique et opérer une réduction qui supprime la multiplicité chaotique de Babel incarnée par la prolifération synonymique, signe d'une dispersion des Formes/Essences.

⁴ La conception cyclique du temps à la Renaissance fait souvent parler de « nouvel Homère », « nouveau Ronsard », etc.

⁵ Que cette légitimité soit contestable, que l'on voie en Bauhin un poète (!), n'importe guère. L'intérêt majeur pour nous est de voir comment Bauhin résout la problématique dans les termes où elle a été posée et comment son œuvre semble s'être pour certains imposée par son caractère sacré même. Dans la mesure où la nomenclature linnéenne elle-même s'inspira de celle de Bauhin et fut pensée dans un cadre épistémique complexe, il ne nous semble pas que l'on puisse étudier linguistiquement la nomenclature bauhinienne sans considérer les présupposés religieux fondamentaux qui ont, semble-t-il, déterminé la forme si particulière de la lexicalisation.

Le projet bauhinien, ontologique, relève ainsi tout à la fois de la synonymie et de la nomenclature – au sens de l'imposition (calare) d'un nouveau nom (nomen).

Mais Bauhin est mort avant d'avoir achevé son projet et les appellations de plantes qu'il a forgées sont donc loin d'être homogènes, laissant distinguer trois grands types : descriptif, prototypique et logique. Dans le cadre de la lexicalisation qui nous intéresse ici, nous privilégierons les deux types extrêmes⁶. A l'origine de la formation des appellations⁷ se trouvent les descriptions, dont nous savons qu'elles constituent le terrain même où se déploie l'expérience sensible des nouveaux botanistes attachés au recensement des Formes. Nombreuses sont ainsi les **descriptions** d'autres auteurs requises par Bauhin pour former ses propres appellations, mais aussi, dans une nomenclature inachevée, formant ses appellations :

(1) « *Papyrus ex Java, est liber arboris tenuissimae membranae instar, ex Clusio, Lugd.* » [« Le Papyrus de Java est le liber d'un arbre semblable à une membrane extrêmement fine », d'après L'Escluse, *Histoire Lyonnaise.*] (indét.)⁸

Bauhin cite ici une phrase de L'Escluse, reprise dans un ouvrage anonyme, l'*Histoire Lyonnaise*. La structure de (1) est clairement prédicative : un contenu sémantique descriptif est prédié d'un syntagme (*Papyrus ex Java*) par l'intermédiaire de la copule est. Les citations d'auteur varient et les descriptions incluent des données morphologiques (1) autant que des données d'usage (2) :

(2) « Chaa, herba in Japonia, ex cujus pulvere decoctum preciosum parant, et hospitibus dignioribus propinant : et olla in qua hujus herbae decoctio facta, in eo apud ipsos precio, in quo apud nos Adamantes sunt » : Linscot. [« Chaa, herbe du Japon dont les habitants utilisent la poudre pour préparer des décoctions coûteuses et qu'ils offrent à boire à leurs hôtes très respectables : et le pot dans lequel est faite la décoction de cette herbe est chez eux d'une valeur identique à celle qu'ont chez nous les diamants » : Linscot.] (*Thea sinensis* L.).

Il est permis à ce stade d'hésiter à voir en (1) et (2) des appellations, d'une part, parce que l'usage serait étranger à des appellations scientifiquement pensées ; d'autre part, en raison de la difficile énonciation et de l'impossible mémorisation de tels cas. Mais ces questions ne se posent pas à la fin de la Renaissance. En premier lieu, l'usage est un paramètre essentiel dans l'*acte de dénomination*. Maintes fois les botanistes, et Bauhin le premier, rappellent que la Création végétale se définit par son *utilité* pour le genre humain et les animaux en général. Par ailleurs, dans une conception adamique de l'appellation végétale, la référence à la Genèse associe étroitement ce don par Dieu de la Création végétale à l'homme (*Genèse*, 1, 29) et la *dénomination* de celle-là par celui-ci⁹. En second lieu, le livre permet de ne pas avoir à penser ou à réaliser la réduction générale de toute description en une appellation : les botanistes du XVI^e siècle parlent certes de *compendium*, d'économie pour la mémoire, de réduction, mais ces nécessités théoriques sont relativisées par ces petits manuels portatifs que les étudiants et les professeurs peuvent avoir avec eux pour nommer les plantes lors d'herborisations sur le terrain ou de démonstrations en université (pour les plantes exotiques) et qui autorisent la lecture de phrases descriptives dont la taille et la mémorisation importent peu... Cela ne

⁶ Le cas des appellations prototypiques, sous-espèce des appellations descriptives, est particulièrement complexe et demanderait pour être bien compris un exposé trop détaillé de l'œuvre bauhinienne et de ses principes.

⁷ Pour désigner l'appellation d'une plante, nous délaissions les termes possibles de nom, dénomination, nomenclature. Nom est écarté en raison du vague présumé qui veut qu'un nom soit unique et en raison de sa polysémie, gênante lorsqu'il nous faudra parler du nom comme catégorie grammaticale. Dénomination est aussi rejeté, parce qu'il est un dérivé de nom d'une part et que d'autre part, mettant l'accent sur l'acte dénominateur originel, il nous semble statique, incompatible avec l'évolution manifeste des appellations bauhiniennes. Le terme de nomenclature est aussi indésirable par sa polysémie : nous craignons que l'on n'entende nomenclature plus comme ensemble que comme unité dénominateur. Le terme appellation, souple, susceptible de varier avec le temps et à chaque énonciation (à chaque "appel"), nous paraît le plus apte à désigner les réalités linguistiques dont nous aurons à rendre compte.

⁸ La présentation des exemples suit le modèle suivant : texte latin de l'appellation, traduction en français, identification du taxon en nomenclature actuelle. Indét. (indéterminé) signale les plantes décrites par Bauhin que nous n'avons pu déterminer.

⁹ Une raison supplémentaire est que la nomenclature n'est pas pleinement détachée d'une appréhension populaire qui, on le sait, accorde une large part aux usages (Wierzbicka, 1985).

signifie pas que Bauhin ne recherche pas la simplification syntaxique des appellations, mais cela explique pourquoi on doit parler de tendance à la simplification et non de règle (voir ci-dessous les étapes i-iii). Il est permis de penser qu'ultérieurement, c'est bien l'accroissement des collections botaniques dans les jardins particuliers et universitaires et le besoin de nommer les plantes de mémoire qui ont fini par déterminer, dans la pratique, la taille des appellations. Mais la différence entre le XVI^e-XVII^e siècle (Bauhin, 1623) et le XVII^e siècle finissant (Rivin, 1690 ; Tournefort, 1694 réside dans l'opposition entre, d'un côté la première appréhension d'une diversité végétale qui fait s'attacher à tout critère sans limitation nette, et une importance extrême du *livre* et du travail de cabinet ; et d'un autre côté, une appréhension dominée du divers, conduisant à un choix restreint de critères, et une importance plus grande du travail de terrain, dont le livre n'est que l'illustration. ***Une de nos hypothèses est ce paradoxe que, pour qu'un système d'appellations naquît, le support livresque était nécessaire, mais que ce support devait être distancé et laisser la place à l'oralité, pour qu'un système nomenclatural de type linnéen émergeât.***

Dans la constitution *d'appellations*, un premier infléchissement se note dans la prédication même, caractéristique des descriptions originelles. Ainsi pour la plante suivante, dénommée par l'intermédiaire de son fruit :

(3) « *Fructus est quatuor membranaceis foliis compositus nucleo orbiculari.* » [« Le fruit est composé de quatre feuilles membraneuses, à noyau orbiculaire. »] (indét.)

Le passif est ambigu : est... *compositus* vaut pour *componitur*, mais la forme composée autorise une tmèse favorisant la fonction adjectivale du participe parfait passif, qui se lit comme une propriété, attribut de *fructus*. Le paradoxe de (3) est sa forme purement phrastique, alors qu'il est donné comme une appellation. Parler d'appellations descriptives doit donc s'entendre au sens fort. A partir de telles descriptions, Bauhin opère cependant une véritable réduction syntagmatique, en plusieurs temps, réduction variable selon le corpus source. Dans le cas de descriptions originellement bauhiniennes telles que (3), l'évolution se fait en trois étapes :

(i) La phrase descriptive est intégrée sous forme d'expansion relative déterminative, dans une appellation :

(4) « *Balsamum Tolutanum foliis Ceratiae similibus, quod candidum est.* » [« Baume de Tolu à feuilles semblables à la Ceratia, qui est blanc. »] (Toluifera Balsamum L.)

Si *candidum* reste un prédicat attributif dans la relative, l'ensemble de la relative fonctionne comme un caractérisant de *Balsamum Tolutanum foliis Ceratiae similibus* : le changement de statut syntaxique est clair.

(ii) Le prédicat verbal tend ensuite à s'effacer, mais le pronom relatif demeure :

(5) « *Paeonia folio nigricante splendido, quae mas.* » [« Pivoine à feuille noircissante brillante, qui (est) la mâle. »] (Paeonia officinalis L.)

Dans de tels contextes, le pronom relatif est moins étoffé sémantiquement, il tend à pointer l'équation référentielle entre deux types de propriétés (à feuille noircissante brillante = mâle)

(5a) « Pivoine à feuille noircissante brillante », [laquelle : la mâle].

et le pronom relatif retrouve une valeur originelle d'article déterminatif¹⁰ :

(5b) « Pivoine à feuille noircissante brillante, la mâle. »

¹⁰ A ce niveau, l'influence de la langue vernaculaire paraît assez nette et la série latine qui, quae, quod gagne à être comparée au der, die, das (tout à la fois article et relatif) de l'allemand parlé par Bauhin.

On notera qu'à ce stade, l'épithète détachée ¹¹ redevient très proche d'une prédication attributive, telle que la glose (5c), mais sans atteindre cette syntaxe explicite d'origine vue en (1)-(3), qui n'est pas la forme recherchée pour une appellation :

(5c) « La Pivoine à feuille noirissante brillante est la (Pivoine) mâle. »

(iii) Le pronom relatif disparaît et cette fois, c'est la propriété seule qui est directement intégrée comme caractérisant, sans hypotaxe (6) – tout au plus le lien reste-il marqué par la syndète (7) :

(6) « *Orchis flore nudi hominis effigiem repraesentans, mas.* » [« Orchis présentant par sa fleur l'image d'un homme nu, mâle. »] (indét.) ¹²

(7) « *Balsamina rotundifolia repens, sive mas.* » [« Balsamine à feuilles rondes rampante, ou mâle. »] (Momordica Balsamina L.)

Si les exemples cités précédemment sont pris dans l'édition du seul *Pinax* de 1623, les quarante années d'élaboration de la nomenclature bauhinienne établissent des faits saillants : la très grande majorité des exemples de type (i) ou (ii), présents dans le *Phytopinax* de 1596, ont disparu du *Pinax* de 1623 ; pour les exemples de type (i), les états intermédiaires de la nomenclature, attestés dans les étiquettes de *l'Herbier* de Caspar Bauhin ou certains manuscrits, établissent assez souvent un passage par le stade (ii). La constitution d'appellations n'est donc pas un fait statique et unique, mais un fait dynamique, répété, orienté vers une fin. Pour comprendre celle-ci, i.e. la signification du resserrement syntagmatique opéré, comparons brièvement avec les appellations bâties sur les descriptions d'autres auteurs. Caspar Bauhin est un des rares auteurs de la Renaissance à traiter des champignons. Dans ce champ de « plantes » peu défriché, les appellations présentent un intérêt majeur, d'autant plus grand que nous en avons identifié la source : les termes qui composent les appellations sont tous tirés des descriptions de Charles de L'Escluse (1601). L'exemple suivant est paradigmatique du processus suivi par Bauhin :

(8) Description de L'Escluse :

« *Ab his porro omnibus, prorsus diversus est is fungus, quem anonymon vocabo, et omnium minimum esse existimo : nam vix semuncium altus, Autumnno plerumque nullo petiolo fultus, ligneis tabellis pulvinos et areolas in hortis ab invicem segregantibus adnascitur, cineracei vel exalbidi coloris* » (L'Escluse, 1601 : CCLXXXVII). [« Mais il est tout à fait différent de tous ceux-ci, ce champignon que j'appellerai anonyme et que je crois être le plus petit de tous : car il est à peine haut d'un demi-pouce et il naît le plus souvent en automne, sans être soutenu par un petit pied, sur les planches de bois séparant les uns des autres les plates bandes et les carreaux dans les jardins. Sa couleur est d'un blanc cendré. » (t.f. Roze, 1900 : 46).]

(8) Appellation de Bauhin :

« *Fungus minimus ligneis tabellis areolarum hortorum adnascens.* » [« Champignon le plus petit naissant sur les planches de bois des carreaux des jardins. »] (Nidularia campanulata) »

Tous les termes de l'appellation bauhinienne sont présents dans la description de L'Escluse, où nous les avons soulignés, et y sont situés dans la dépendance syntaxique de verbes (*adnascitur, segregantibus*), dont ils sont souvent (*ligneis tabellis, areolas*) des actants. Dans l'appellation de Bauhin, nous trouvons des épithètes, adjectivale (*minimus*) ou participiale (*adnascens*), et une structure **récursive** de compléments de nom (*areolarum, hortorum*) dépendant ultimement du complément (*ligneis tabellis*) d'un verbe (*adnascens*) plus proche de l'adjectif que du verbe par sa fonction syntaxique. L'appellation développe une syntaxe simplifiée qui lui est propre : les actants sont devenus caractérisants – autrement dit, la syntaxe confère à ces termes le statut nouveau de **propriétés**. Par ailleurs, l'appellation

¹¹ On ne parlera pas ici d'apposition, qui relève d'une prédication secondaire, facultative (Neveu, 2000). La prédication opérée par *quae mas* est clairement primaire, nécessaire.

¹² Prévenons le lecteur de voir le mâle où il n'est pas : c'est bien la plante Orchis qui est dite mâle et non l'homme...

maintient un ordre syntaxique qui continue de la lier à son origine phrastique : les termes apparaissent dans le même ordre que dans la description de L'Escluse. En maintenant le prédicat verbal en position finale, cet ordre autorise toutefois une **lecture prédicative différenciée**. En somme, toute épithète n'a pas la même valeur informationnelle : plus proche de Fungus, elle est une propriété intrinsèque, interne ; éloignée, une propriété fortement discriminante, dotée d'un poids prédicatif lourd.

Si l'on veut conclure sur la forme particulière des appellations bauhiniennes, massivement construites à partir de descriptions, on le fera sous deux aspects. Le premier aspect est celui de l'origine phrastique, plus ou moins patente selon le stade d'évolution vers la constitution d'une appellation « purement » syntagmatique ; un caractère fondamental est la disparition progressive du prédicat verbal, à tout le moins, du verbe sous mode temporel - cf. le passage de *adnascitur* à *adnascens* en (8). Phrase épurée de tout prédicat verbal susceptible d'inscrire dans un moment et dans un lieu d'énonciation particuliers, l'appellation constituée n'est pas sans rappeler ce que dit Benveniste de la phrase nominale :

« [La phrase nominale] pose un absolu. (...) C'est, hors du temps, des personnes et de la circonstance, une vérité proférée comme telle. La phrase nominale en védique est l'expression par excellence de la définition intemporelle. (...) Dès qu'on y introduit une forme verbale, la phrase nominale perd sa valeur propre, qui réside dans la non-variabilité du rapport impliqué entre l'énoncé linguistique et l'ordre des choses » (Benveniste, 1966, 165-167).

L'analyse de Benveniste est intéressante en ce qu'elle pointe tout l'intérêt dénominatif de la forme acquise des appellations : établir entre le Nom et la Plante une relation absolue, vraie. C'est là retrouver la finalité assignée à l'acte adamique de dénomination auquel prétend Caspar Bauhin, d'autant plus que la phrase nominale « est toujours liée au discours direct » (Benveniste, 1966, 162) et que nommer une plante est, pour le botaniste de la Renaissance (Lobel, 1576, 5), faire un *acte de baptême*, i.e. de parole directe (« je te nomme X »). Le second aspect intéressant de l'appellation bauhinienne est le statut prédicatif saillant du dernier terme, ex-attribut – on le vérifie aisément en (4)-(5) – ou prédicat verbal à un mode intemporel. Autrement dit, le dernier terme est porteur d'une dimension *essentielle* – et non pas *existentielle*, puisqu'est écarté tout ancrage temporel au niveau du prédicat verbal – répondant au désir de former des appellations reflétant l'être même de la Forme végétale.

Déduire (2) : de l'acte de dénomination à la définition

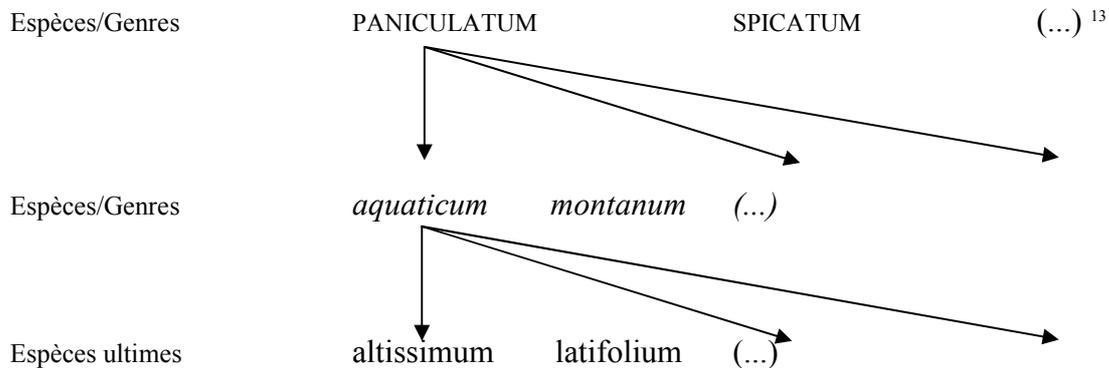
Phrase nominale proche de la définition (i) comme le dit Benveniste, porteuse d'une dimension ontologique au niveau de son dernier terme (ii), l'appellation des Formes ou Espèces s'est vu affubler... en toute logique une structure radicalement différente de celle qui porte de la description à l'appellation. On aura bien sûr reconnu dans les caractéristiques (i) et (ii) celles de la Définition logique aristotélicienne ou de son *alter ego*, l'Espèce porphyrienne. Bauhin a ainsi proposé des appellations qui sont de véritables définitions délivrées par une division logique. Jamais Bauhin ne s'est expliqué sur la structure donnée à ses appellations, mais la connaissance des textes (manuscrits, imprimés, éditions d'œuvres d'autres botanistes, correspondance) ainsi que la terminologie employée ne laissent aucun doute sur l'importance de la logique dans la pensée bauhinienne. L'interprétation que nous proposons rend ainsi compte de la structure particulière des appellations des plantes les mieux connues de Bauhin, qu'il a entièrement modifiées entre le *Phytopinax* de 1596 et le *Pinax* de 1623.

On peut ainsi reconstituer, pour les gramens étudiés par Bauhin, l'arbre logique suivant, ici très simplifié – la typographie reprend celle de Bauhin (grandes majuscules, petites majuscules, italiques, normaux) :

Genre suprême

GRAMEN





Il apparaît alors qu'une appellation comme (9)

(9) « *Gramen palustre paniculatum altissimum.* » [« Gramen palustre paniculé très haut. »] (*Glyceria aquatica* Wahlb.)

récapitule les temps de la division logique :

1 ^{ère} étape	Genre (suprême) : Gramen Différence : paniculatum Espèce : Gramen paniculatum
2 ^{ème} étape	Genre (inférieur) : Gramen paniculatum Différence : palustre ¹⁴ Espèce : Gramen paniculatum palustre
3 ^{ème} étape	Genre (inférieur/prochain) : Gramen paniculatum palustre Différence : altissimum Espèce (ultime) : Gramen palustre paniculatum altissimum

On objectera qu'à la troisième étape, l'ordre des termes de l'appellation de l'espèce ultime permute les deux premiers temps de la division : la différence *palustre* vient avant la différence *paniculatum*. Si les appellations des genres inférieurs en petites majuscules et en italique respectent *stricto sensu* l'ordre de la division logique, cela n'est plus possible au niveau de l'espèce ultime, **dont la différence essentielle est un caractère tiré de la différence de la première étape**. Sauf à répéter le mot *panicule* :

(9a) « *Gramen paniculatum palustre panicula altissima.* » [« Gramen paniculé palustre à panicule très haute. »]

on ne verrait pas clairement que *altissimum* s'applique à la longueur de la panicule (entre 20 et 40 cm). C'est pourquoi *paniculatum* est postposé à *palustre*, afin qu'*altissimum* lui soit juxtaposé – ce qui évite une redondance dans l'appellation. Ce faisant, l'ordre des divisions n'est pas respecté, mais cela est de peu de gravité. L'important est que la différence substantielle, celle qui **définit ontologiquement** la Forme, soit à la fin de l'appellation nomenclaturale. Et le point capital, pour nous, est que **la nomenclature est constituée du rappel de tout un parcours dialectique, menant d'une Forme à une de ses déterminations**.

La synonymie et la nomenclature de Bauhin, à travers le Pinax, ont été un modèle important jusqu'au XIX^e siècle et représenté une source majeure dans l'élaboration de la

¹³ (...) signale d'autres espèces, occultées ici pour alléger l'arbre et en rendre la compréhension immédiate.

¹⁴ Palustre est un hyponyme équivalent de *aquaticum*.

nomenclature de Linné. Mais à partir du XVII^e siècle, la pensée est bien éloignée de la tradition aristotélico-porphyrine assumée par Bauhin et il faut prendre la mesure de cet écart pour éviter de distordre les appellations bauhiniennes. Lorsque le XVII^e siècle traite des universaux (Genre, Espèce, Différence...), il ne considère jamais qu'un niveau, de sorte que la définition **se limite à l'expression résultante d'un genre et de sa différence, formant l'espèce** :

« toute espece peut être exprimée par un seul nom, comme esprit, corps : ou par deux mots, savoir par celui du genre & par celui de sa différence joints ensemble, ce qu'on appelle définition ; comme substance qui pense, substance étendue » (Arnauld et Nicole, [1683], 1970,91).

C'est dans une épistémè semblable sous cet aspect que Linné pensera sa nomenclature binaire et binominale : *Crocus* [= Nom de genre] *sativus* [= Nom d'espèce]. En conséquence, les appellations bauhiniennes font l'objet de deux sortes de critiques. Les uns opposent ces appellations aux binômes linnéens, en pointant l'aspect phrastique et descriptif - or, nous l'avons vu, ces appellations ne sont pas tirées **inductivement** de descriptions mais répondent à une tout autre structure conceptuelle, de type **déductif**. Les autres (e.g. Spichiger et al., 2000, 7), croyant en l'universalité de la pensée linnéenne, avant même sa formulation nomenclaturale par le savant suédois, décomposent une appellation comme (8) de la sorte :

Nom générique : *Gramen*

Nom spécifique : *palustre paniculatum altissimum*

Non seulement c'est masquer l'essentialité de la seule épithète *altissimum* pour l'espèce ultime que dénomme (8), mais c'est masquer les trois temps de division et les deux Espèces/Genres intermédiaires (*Gramen paniculatum*, *Gramen paniculatum palustre*) et confondre Genre suprême et genre linnéen – ce dernier s'inscrivant dans une autre hiérarchie (famille, ordre...). Le modèle bauhinien a produit une nomenclature dynamique, en constant renouvellement, homogène à un processus tout à la fois inductif empiriquement et déductif conceptuellement : qu'à mesure des découvertes sur le terrain, l'espèce ultime se révèle non pas indivisible mais constituer un genre pouvant être de nouveau divisé, la nomenclature saura épouser une telle modification de la connaissance, et ce, conformément à des catégories conceptuelles non hiérarchisées (Espèce, Genre) et à une appréhension intensionnelle, définitoire. Jamais le rang hiérarchique de la Forme nommée n'importe pour les botanistes, c'est bien plutôt la relation entre les Formes et le mécanisme de détermination/réalisation de ces Formes qui l'emportent. La lecture linnéenne *a posteriori* en termes figés, binaires et hiérarchiques fait alors mesurer les risques d'une pensée attachée aux universaux : Espèce et Genres linnéens sont et restent des constructions de l'esprit, susceptibles de varier comme n'importe quel *concept*. Croire à leur permanence, à leur réalité, en raison d'une permanence de la terminologie et négliger l'hétérogénéité conceptuelle que peuvent recouvrir des termes identiques est une erreur épistémologique forte. Aveuglée par l'identité terminologique, une telle lecture anachronique s'est coupée d'une réalité historique et épistémique - la division logique et son rôle dans la naissance de la Botanique - et s'est surtout privée d'un modèle particulièrement riche.

A l'heure où la phylogénie remet fortement en cause les catégories linnéennes, où l'on recherche une nomenclature qui soit neutre conceptuellement et compatible aux acquis phylogénétiques, repenser un modèle tel que celui de Bauhin, dynamique et définitoire, non hiérarchique, est une aide que les biologistes ne sauraient négliger. Peut-être les linguistes eux aussi, influencés par une taxinomie naturaliste linnéenne et bâtissant leurs définitions ou approches définitoires selon les axes de l'hyponymie/hyperonymie ou de l'archisémème, auraient-ils à repenser la structure définitoire selon une tradition plus aristotélicienne : non pour retourner à Aristote, mais pour récupérer la souplesse d'un dispositif, non contraint par ses constructions mentales catégorielles... La définition logique, un modèle pérenne ?

Bibliographie

- Aristote, [1956] *Les parties des animaux*, éd. P. Louis, Paris, Les Belles Lettres, CUF.
- Aristote, [1989] *Organon. I. Catégories*, éd. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote, [1991] *Métaphysique*, éd. J. Tricot, 2 vol., Paris, Vrin.
- Aristote, [1995] *Organon. IV. Seconds analytiques*, éd. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote, [1997] *Organon. V. Les Topiques*, éd. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Arnauld & Nicole, [1683], (1970), *La Logique ou L'Art de Penser* (éd. L. Marin), Paris, Flammarion.
- Atran, S. (1987) Origin of the Species and Genus Concepts : An Anthropological Perspective, *Journal of the History of Biology*, 20, 2, 195-279.
- Bauhin, C. (1596) *Phytopinax seu Enumeratio plantarum*, Basel, Henric Petri.
- Bauhin, C. (1623) *Pinax Theatri Botanici*, Basel, König.
- Bauhin, C. (1658) *Theatri Botanici sive Historiae Plantarum Liber Primus* (éd. J. C. Bauhin), Basel, König.
- Benveniste, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1, Paris, Gallimard, TEL.
- Berchtold, A. (1990) *Bâle et l'Europe. Une histoire culturelle*, 2 vol., Lausanne, Payot.
- Bible (La), [1979], Ancien et Nouveau Testament (T.O.B.), 3 vol., Paris, Le Livre de Poche.
- Bock (= Tragus), H. [1539], (1552) *De Stirpium... Libri Tres* (trad. lat. D. Kyber), Argentorati, W. Rihelius.
- Brunfels, O. (1530) *Herbarum Vivae Eicones*, Argentorati, apud J. Schottum.
- Burckhardt, A. (1917) *Geschichte der Medizinischen Fakultät zu Basel, 1460-1900*, Basel, Reinhardt.
- Cain, J. (1994) Rank and sequences in Caspar Bauhin's Pinax, *Botanical Journal of the Linnean Society*, 114, 311-356.
- Cesalpin, A. (1583) *De Plantis libri XVI, Florentiae*, apud Georgium Marescottum.
- Chaurand, J., Mazières, F. (éd.), (1990) *La Définition*, Actes du Colloque CELEX, Paris, Larousse.
- Confais, J.-P., Schanen, F., (1989) *Grammaire de l'allemand. Formes et Fonctions*, Paris, Nathan, Université.
- Dalechamp, J., & alii, (1587) *Historia generalis plantarum*, 2 vol., Lugduni, apud G. Rovillum.
- Delumeau, J., Wanegffelen, T., (1997) *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, PUF, Nouvelle Cléo.
- Dodoens, R. (1557) *Histoire des Plantes* (t.f. de Charles de L'Escluse), Anvers, J. Loë.
- Dodoens, R. (1557) (1583) *Stirpium Historiae Pemptades Sex Sive Libri XXX*, Antverpiae, Ex officina C. Plantini.
- Freedman, J. S. (1993) Aristotle and the Content of Philosophy Instruction at Central European Schools and Universities during the Reformation Era (1500-1650), *Proceedings of the American Philosophical Society*, 137, 2, 213-253.
- Fuchs, L. [1542], (1543) *De Historia Stirpium commentarii insignes*, Parisiis, apud J. Bogardum.
- Gesner, C. (1561) Qui nam scriptores Dioscoridis De medica materia libros, et quomodo explicaverint, in Cordus, V., *Annotationes in Pedacii Dioscoridis... de Medica materia*, Argentorati, Iosias Rihelius.
- Jacquemier, M. & Dauphiné, J. (éd.), (1999) *Babel à la Renaissance*, Actes du XI^e colloque international de la S. F. E.S, Toulon, mars 1997, Mont-de-Marsan, Editions InterUniversitaires.
- Langages, (1990) *L'hyponymie et l'hyperonymie*, 98 (M.F. Mortureux éd.), Paris, Larousse.
- Le Roy Ladurie, E. (1995) *Le siècle des Platter 1499-1628*, Tome I, Paris, Fayard.
- L'Escluse, C. de, (1601) *Rariorum Plantarum Historia*, Antverpiae, Ex Officina Plantiniana, apud J. Moretum.
- Libera, A. de, (1996) *La querelle des universaux. De Platon à la fin du Moyen-Age*, Paris, Seuil, Des Travaux.
- Linné, C. von, (1736) *Fundamenta Botanica*, Amstelodami, Schouten.
- Linné, C. von, (1737) *Critica Botanica*, Lugduni Batavorum, C. Wishoff.
- Linné, C. von, (1753) *Species Plantarum*, Holmiae, impensis L. Salvii.

- Linné, C. von, (1790) *Philosophia Botanica* (3e édition, C. L. Willdenow éd.), Berolini, impensis C. F. Himburgi.
- Lobel, M. de, (1576) *Plantarum seu Stirpium historia*, Antverpiae, ex officina C. Plantini.
- Neveu, F. (2000) L'apposition : concepts, niveaux, domaines, présentation, *Langue Française*, 125, *Nouvelles recherches sur l'apposition*, 3-17.
- Platon, [1993], *Ménon* (M. Canto-Sperber éd. ; 2e édition), Paris, GF-Flammarion, 491.
- Platon, [1995], *Phèdre* (L. Brisson éd. ; 2e édition), Paris, GF-Flammarion, n°488.
- Pleijel, F., Dayrat, B. (2000) De l'évolution dans la nomenclature ?, *La Recherche*, 333, juillet-août, 48-50.
- Porphyre, [1998], *Isagoge* (A. de Libera éd.), Paris, Vrin, Librairie Philosophique, Sic et Non.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. (1994) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Rivin, A.Q. (1690) *Introductio Generalis in Rem Herbariam*, Lipsiae, typis C. Guntheri.
- Roze, E. (1900) Le petit Traité des Champignons comestibles et pernicieux de la Hongrie décrits au XVI^e siècle par Charles de l'Ecluse d'Arras, *Bulletin de la Société Mycologique de France*, XVI, 26-53.
- Spichiger, R.-E., Savolainen, V. V., Figeat, M. (2000) *Botanique systématique des plantes à fleurs*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Touratier, Ch. (1994) *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Tournefort, J. P. de (1694) *Elemens de Botanique*, 3 vol., Paris, Imprimerie Royale.
- Wierzbicka, A. (1985) *Lexicography and Conceptual Analysis*, Ann Arbor, Karoma Publishers Inc.

Les « mots » et les catégories cognitives du sensible : des rapports problématiques. des couleurs, des odeurs et des bruits

D. Dubois
CNRS - LCPE/LAM,

Introduction

L'analyse que nous rapportons ici s'inscrit dans un programme de recherches relatif aux relations entre langage et cognition, plus particulièrement dans la construction des connaissances sensibles relatives aux couleurs, aux odeurs, et aux bruits. C'est à partir de l'analyse de la diversité des modes d'expression en langue de ces différentes modalités sensorielles que nous développons des hypothèses relatives aux catégories cognitives élaborées dans les domaines visuel, olfactif, et auditif. Généralement, la plupart des recherches en psychologie cognitive, comme d'ailleurs celles plus applicatives menées en analyse sensorielle, considèrent comme résolu le problème de l'adéquation des mots aux choses, en particulier à partir des jugements sur les stimuli expérimentaux, de l'usage ou de la recherche de « descripteurs » pertinents pour divers produits. Ces analyses, tant dans le domaine académique que dans la recherche industrielle, reposent sur l'idée commune et largement partagée que les choses ont un nom, qu'il est possible d'identifier et de désigner les représentations cognitives des « choses » par des mots. Dans ce cadre, les « sujets » ou « consommateurs ordinaires » s'avèrent plus ou moins habiles et compétents pour donner le terme juste (le « *veridical label* »), et ce à la différence des scientifiques (en sciences physiques ou chimiques) ou des experts en analyse sensorielle.

Nous partons ici d'une analyse d'un corpus spécifique (mais semblable à d'autres régulièrement recueillis David, 1997 ; Dubois, 2000), où se manifeste la diversité des désignations des phénomènes sensibles, dont l'éventail va de termes simples largement partagés à des expressions complexes. Cette diversité dans les expressions du sensible nous conduit à développer des hypothèses relativement à la diversité des conceptualisations et représentations cognitives corrélées à ces formes. Nous reprendrons quelques arguments déjà développés par ailleurs (Dubois, Resche-Rigon, Ténin, 1997 ; Dubois, Rouby, 2002) qui étayaient l'idée selon laquelle le lien entre des mots, des choses et les concepts ou catégories du

sensible n'est ni simple, ni direct. Il résulte de processus cognitifs complexes, **individuels et collectifs**, que précisément nous cherchons à identifier, et qui rendent problématique l'évidence même des concepts de « mots », d'« étiquette verbale » voire même celle des « choses » ainsi désignées. Ainsi, serons nous conduit à ne plus pouvoir considérer que les désignations des catégories sensibles soient réductibles à des simples nomenclatures, pas plus qu'à des listes de termes spécifiés et codifiés. Si la visée de l'analyse des données verbales, en psychologie cognitive, est « d'accéder » aux représentations à partir de tâches de dénomination, comme celle de l'analyse sensorielle est de parvenir à un consensus sur les descripteurs adéquats de produits testés, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de situations très particulières d'attribution de noms aux choses, non généralisables à l'ensemble des situations « communes » de désignation du sensible. En outre, nombre de travaux de psychologie attestent de la difficulté ou de l'insatisfaction face à des données qualitatives que sont les protocoles verbaux (Caverni, 1988, par exemple), et les consensus obtenus dans les panels de l'analyse sensorielle ne sont toujours qu'une approximation fragile, instable, et largement limitée à la gamme de produits testés et au groupe de sujets entraînés (Civille, Lawless, 1986 ; Giboreau, Dacremont, 2004). En d'autres termes, notre visée est de contribuer à identifier les processus psycholinguistiques de désignation¹⁵ des phénomènes sensibles, en tenant compte de la diversité des formes linguistiques disponibles en langues pour les locuteurs, et de leur mise en œuvre dans la diversité des situations d'énonciation. À partir de là on pourra plus précisément identifier tout autant la spécificité des situations de questionnement¹⁶ en laboratoire que de celles d'élaboration des descripteurs en analyse sensorielle.

Une telle analyse repose sur l'hypothèse selon laquelle la diversité des formes linguistiques contribue à la construction des catégories cognitives. Et que ces formes seraient indicatives des modes de conceptualisation de ces catégories. Une (re)prise en charge en quelque sorte de l'hypothèse du relativisme linguistique (Lucy, 1992 ; Foley, 1997), (re)travaillée à partir du développement récent de la psychologie cognitive et de la psycholinguistique, et permettant d'identifier « un chaînon manquant », celui des processus cognitifs, dans les procédés d'attribution des noms aux choses. En effet, nous nous inscrivons dans la perspective cognitive que l'on peut qualifier de constructiviste dans la mesure où la sémantique n'est pas fondée sur des présupposés ontologiques d'existence de « choses dans le monde », ces choses « criant pour être dénommées » (Berlin, 1973). Notre recherche tend en effet à montrer que cette conception de la sémantique, si elle relève bien de notre tradition intellectuelle (Drouin, 2000 ; Rastier, 1991), s'appuie principalement sur une analyse de la modalité visuelle. À partir de ce domaine, on peut en effet être amené à penser que les formes lexicales simples, les formes nominales (les noms, les substantifs) contribuent à poser l'objectivité des « choses » ainsi désignées, alors que les formes adjectivales désigneraient les propriétés ou « qualités » des choses. Cependant, dès que nous abordons la modalité olfactive dans cette perspective d'identification des processus de désignation, le paysage s'est avéré plus confus : ce sens, considéré comme « sans parole » (Howes, 1986) rend, de ce fait, problématique l'identification des catégories cognitives auxquelles ne correspondent plus « simplement » des formes nominales ou adjectivales.

De là le programme visant à identifier la diversité des représentations en langue des phénomènes olfactifs d'abord, puis plus généralement, sensibles, qui permettent de préciser les processus cognitifs qui établissent les liens entre les « mots et les choses » et d'émettre des

¹⁵ On utilisera, à la suite de Corbin (2000) *désignation* pour tout mode d'attribution de formes linguistiques à des éléments du monde, réservant le terme de *dénomination* pour le cas particulier d'attribution d'une forme nominale, un nom, parfois également appelé substantif (ce qui en dit long précisément sur les présupposés ontologiques sous jacents aux conceptions dominantes en sémantique lexicale).

¹⁶ Ainsi des études de Poitou et Dubois, relativement aux situations de production de « normes catégorielles » pour l'identification des structures catégorielles (Dubois, Poitou, 2002 ; Poitou, Dubois, 1999)

inférences quant à la diversité des constructions cognitives élaborées à partir des différentes modalités sensorielles. L'hypothèse générale est donc que l'adéquation simple des mots aux choses, telle qu'elle semble se réaliser dans la dénomination des objets d'usage courant, s'avère problématique en ce qui concerne la dénomination des *qualia* ou « dimensions » sensibles des objets, en particulier les odeurs, et les bruits. Ce travail constitue ainsi une première étape dans l'identification et la description de la diversité des ressources disponibles en langue française et actualisées dans une diversité de productions langagières (discours) relativement aux couleurs, aux odeurs et aux bruits, étape requise avant de pouvoir analyser le rôle de cette diversité de ressources linguistiques sur les processus cognitifs de désignation et de construction des catégories cognitives.

L'hypothèse *a priori* est que le jeu des contraintes entre formes linguistiques et catégories cognitives s'exercent dans les deux sens¹⁷ : des contraintes individuelles concernant les catégories cognitives aux contraintes langagières, et symétriquement des constructions linguistiques normées (et donc partagées) aux représentations individuelles des sens lexicaux. Dans ce cadre, il s'agit davantage de repérer des corrélations entre la diversité des formes lexicales et celles des constructions cognitives correspondantes, que d'établir des relations déterministes ou causales. Ce travail requiert ainsi une approche pluridisciplinaire¹⁸ dont la visée est de faire converger les approches issues de questions de linguistique, portant sur les diverses formes linguistiques (les noms, les adjectifs de couleurs, les verbes de perception ...), et les hypothèses cognitives relatives à l'organisation catégorielle, aux propriétés et principes de catégorisation, qui découpent le champ d'analyse psychologique selon les modalités sensibles (ex : les catégories de couleur, d'odeurs, de bruits...). Notre approche s'inscrit donc dans une perspective de sémantique cognitive « multicouches » (psychologiques et linguistiques) de la complexité et de la diversité des ordres de contraintes qui s'exercent sur les relations entre lexique et représentations cognitives.

Procédure : des corpus provoqués

La tâche que l'on a mise en œuvre pour recueillir les corpus est une tâche de production de mots classiquement utilisée en psychologie cognitive pour « accéder » aux structures catégorielles des connaissances en mémoire. Il s'agit d'établir des « normes catégorielles » (cf. par exemple, Battig, Montague, 1969, Dubois, 1983 ; 2002 pour des bilans) non plus seulement pour constituer du matériel expérimental paramétré des formes lexicales disponibles (Kucera, Francis, 1967 ; Brown, 1976), mais, depuis les années 70, pour identifier les structures catégorielles (Mervis, Catlin, Rosch, 1976 pour l'anglais; Ségalowitz, Dubois-Poulain, 1990, pour le français, parmi de nombreux autres travaux).

Consignes :

À partir d'un terme inducteur générique (*fleur, fruit, oiseaux...*), référant à une catégorie *a priori*, on demande l'énumération de mots désignant des exemplaires de ces catégories, laissant d'ailleurs implicite la confusion entre citer des mots ou citer des « choses » (cf. Dubois, 1983). Dans le cas présent, nous avons demandé aux sujets de « citer 10 noms de X », X pouvant être des « bruits », « odeurs », « couleurs »¹⁹. Les sujets (locuteurs) écrivent dans l'ordre où ils leur viennent à l'esprit des noms de couleurs, d'odeurs ou de bruits. Il s'agit donc pour les sujets interrogés, d'une activité métalinguistique, d'un discours non spontané, qui ne s'inscrit donc pas dans l'étude des pratiques langagières communes. Il s'agit en l'occurrence d'une tâche de production lexicale à caractère scolaire à laquelle cependant la population concernée se soumet sans difficulté. Néanmoins, il faut noter que, même si on mène, sur ce corpus, une analyse qui tient compte des contraintes de langue et des

¹⁷ voir également le point de vue de cette co-construction d'un point de vue du développement chez l'enfant dans Waxman (1999).

¹⁸ voir sur ce thème le N° 3 de ARBA (1995) (Lüdi, G, Zuber, C-A.) consacré à *Linguistique et modèles cognitifs*.

¹⁹ Nous avons également demandé d'énumérer des *fruits* et des *fleurs* pour une évaluation contrastive des modes de désignation des objets vs des *qualia* (qualités sensibles des objets) que nous ne traiterons cependant pas ici.

processus psycholinguistiques spécifiquement impliqués dans la tâche²⁰, cette activité langagière ne permet pas d'atteindre le fonctionnement régulier (normal) du lexique en discours, mais vise principalement l'investigation du répertoire lexical disponible en langue et présent dans la connaissance commune des locuteurs interrogés. C'est bien dans ce cadre restreint, qui repose sur l'hypothèse d'un possible en langue intériorisé par les locuteurs natifs, au moins dans notre culture et pour la population hautement scolarisée que nous avons interrogée, qu'il convient d'interpréter les résultats obtenus (et qui interdit en contrepoint d'utiliser sans précaution ce type de démarche sur des populations et cultures très différentes des nôtres sur ces divers aspects).

Sujets...

La population interrogée est celle d'étudiants de l'Université de Bâle, qui, à la différence des sujets généralement sollicités pour cette tâche (les étudiants de psychologie...), ne sont ni psychologues, ni locuteurs natifs du français, mais des linguistes locuteurs germanophones (allemand, suisse alémanique) bilingues voire tri ou multilingues (de langues romanes, français, italien, espagnol, ou d'autres langues germaniques, anglais). Leur connaissance de la langue française et du vocabulaire relève donc davantage d'un apprentissage scolaire du système d'une langue seconde par le jeu des pratiques langagières de mise en correspondance du français en regard de leur langue maternelle, que de constructions référentielles construites lors d'activités de désignation d'objets du monde ou de sensations individuelles éprouvées en présence des objets. On peut ainsi faire l'hypothèse que ces locuteurs diffèrent des locuteurs francophones natifs à la fois quant aux processus individuels de construction des relations entre objets de langue (française) et représentations cognitives et quant à l'intériorisation des régularités (en particulier morphologiques) du français à partir de la langue allemande comme langue première.

Il s'agit donc d'un travail sur corpus d'un genre particulier que l'on peut désigner de corpus « provoqué », sollicitation quasi expérimentale²¹, qui, comme telle, inclut à la fois des avantages de standardisation (permettant des comparaisons « toutes choses étant égales par ailleurs »), et des limites de « validité écologique » davantage garanties dans des situations de productions langagières plus spontanées. La généralisation des résultats ne pourra donc intervenir qu'à travers l'analyse contrastive des diverses modalités sensibles interne à la tâche. D'autres analyses comparatives devront être menées, sur des données recueillies dans une plus grande diversité de situations d'énonciation.

Le traitement du corpus

Le traitement de ce type de corpus s'avère au départ relativement simple dans la mesure où il s'agit essentiellement de listes de formes lexicales isolées, sans structures d'énoncés standards. Les analyses concernent principalement le comptage des occurrences des différentes catégories de lexèmes (adjectifs, noms, verbes, formes complexes...), et le repérage de la diversité des formes simples, ou construites, tant par la morphologie (en particulier par suffixation sur des bases nominales ou verbales) que par la syntaxe (telles les constructions nominales composées). Nous serons cependant amenés à traiter de formes prédicatives voire d'énoncés, étonnamment obtenus dans cette situation d'énonciation. En outre, en l'absence de marques discursives, le repérage de régularités, de contrastes ou d'ambiguïtés entre différentes formes linguistiques pour décider de leur statut syntaxique (adj. vs nom) ou sémantique (objet, couleur, matière ?) ne pourrait intervenir qu'en recourant, par exemple, à des tests linguistiques supplémentaires (de fonctionnement syntaxique, tels ceux mis en place par David, 2002, par exemple), mais qui n'entrent cependant pas dans la démarche de cet article²². En bref, nous limiterons ici l'analyse à trois corpus, comparables quant à leur mode de constitution sur un même groupe de sujets : un corpus de référence relatif aux couleurs, un corpus relatif aux odeurs et un troisième corpus relatif aux bruits.

²⁰ pour une analyse psycholinguistique des processus psychologiques impliqués dans cette tâche et une analyse linguistique des résultats qu'elle fournit, voir Poitou, Dubois, 1999 et Dubois, Poitou, 2002.

²¹ Les résultats apportés par cette procédure peuvent faire l'objet d'une étude spécifique ainsi, par exemple, de l'analyse de Wald, Daoudi et Septa (1991), de même que la situation de questionnement expérimental (Grossen, 1989, par exemple).

²² Sur ce point, on a pu noter dans le cas présent une autre limite relative à l'utilisation de ces tests, qui réside dans le fait qu'ils sont construits sur l'**intuition** de locuteurs quant à l'acceptabilité des énoncés, intuition que manifesterait tout locuteur natif *dans nos cultures*, et qui, cependant, dans le cas présent des locuteurs germanophones, s'est parfois avérée problématique. Ceci permet de questionner les limites de la validité de tels tests pour des langues nettement moins étudiées et connues que les langues indo-européennes, telles les langues à tradition orale pour lesquelles les locuteurs natifs n'ont pas nécessairement de sensibilité métalinguistique quant à la production ou aux jugements d'énoncés grammaticaux ou agrammaticaux, ni d'ailleurs le linguiste qui découvre et tente de décrire cette langue, sans en avoir une maîtrise équivalente à celle que peuvent avoir les étudiants en linguistique, sollicités ici, germanophones certes mais parlant couramment français et ayant de surcroît acquis dans les cadres scolaires une connaissance linguistique de cette langue.

1. Corpus Couleurs

Ne sont analysés ici que les protocoles agrégés²³ qui « cassent » les constructions discursives individuelles, mais qui permettent une analyse des fréquences d’occurrences des divers éléments lexicaux produits par le groupe et par lesquels nous commencerons classiquement l’analyse. Ces résultats devraient nous permettre d’inférer un premier état des possibles en langue, disponibles et produits par les locuteurs dans ce cadre restreint mais non les processus (psychologiques) de construction de ces catégories.

1.1. Analyses des fréquences d’occurrences

Pour ce corpus « couleurs », tous les sujets (10) ont produit les 10 termes demandés. L’analyse est réalisée sur un ensemble de 100 occurrences.

16 formes lexicales différentes (ou types) ont été produites. Sur ces 16 types, 11 de ces termes (69 % des types et 90 % des occurrences) sont cités par plus de 50 % des sujets (en gras, colonnes 1 et 2 du tableau 1), 2 termes (beige et marron) ont des fréquences respectives de 5 et de 2 et, 3 termes (soit seulement 19 % des types et 3 % des occurrences) sont des *hapax* (termes produits avec une occurrence 1, par un seul sujet donc).

Le tableau 1 ordonne les nombres d’occurrences pour chacun des termes, sur l’ensemble des 10²⁴ sujets interrogés.

terme	fréquence	terme	fréquence	terme	fréquence
bleu	10	brun	7	beige	5
jaune	10	orange	7	marron	2
noir	10	violet	7	argent	1
blanc	9	gris	6	bordeaux	1
rouge	9	rose	6	turquoise	1
vert	9				

Tableau 1 : Nombre d’occurrences de chaque terme pour l’ensemble des sujets interrogés (N=10)

On retrouve les 11 termes considérés comme termes de base par Berlin et Kay (1969) pour la plupart des langues indo-européennes des pays occidentaux, et ce sont précisément les termes qui suscitent le plus grand consensus entre les locuteurs (cités par plus de 50 % des sujets). Ce résultat ne dit cependant rien sur les processus psychologiques individuels par lesquels les sujets ont été conduits à produire ces termes hors de toute activité de désignation d’un stimulus coloré, et ne permet pas de trancher en particulier entre des hypothèses psychologiques relevant de la perception et de la construction de catégories de base, ou d’autres hypothèses psychologiques relevant de l’apprentissage de la langue et du lexique des couleurs en l’occurrence. Il est en effet possible que la déclinaison massive des « termes de base » soit le reflet, en particulier pour cette population de locuteurs non natifs de la langue française, d’un apprentissage scolaire ou livresque davantage que de l’apprentissage de la dénomination « exacte », par les termes de base, des catégories perceptives (de base). Il s’agirait donc tout autant d’un processus de disponibilité des formes lexicales (signifiants) dans l’environnement linguistique des locuteurs que d’une saillance ou du caractère premier des perceptions qui fonderaient la sémantique des termes, en français, pour ces locuteurs.

²³ Seuls les protocoles individuels qui respectent donc les productions de chacun des sujets permettent d’évaluer des hypothèses sur les processus psycholinguistiques d’énumération (non abordés ici) (cf. Dubois, Poitou, 2002; Poitou, Dubois, 1999), nous limitant au repérage des ressources linguistiques disponibles de la part des sujets interrogés.

²⁴ Ce nombre peut sembler faible en regard des traditions en psychologie pour établir un « fait » généralisable. Nous pourrions argumenter que les phénomènes langagiers concernés ici n’ont donc aucune autre prétention que de signaler l’existence (ou non) d’une forme disponible pour les locuteurs et non pas d’établir une règle de fonctionnement psychologique. Par ailleurs ces données convergent avec les résultats d’autres investigations et nous permettent ainsi d’élargir la validité des inférences que nous pouvons faire sur ces données locales.

1.2. Propriétés syntaxiques et morphosyntaxiques des termes de couleur

Dès que l'on aborde l'analyse de la catégorie syntaxique des formes produites, on se heurte aux limites du protocole de questionnement, en raison de l'indécidabilité entre le statut adjectival ou nominal des formes produites, en l'absence de contexte discursif. Néanmoins, les propriétés que nous identifierons ici à partir de quelques tests (qui relèvent d'une autre méthodologie et d'une autre conception du langage que celle de l'analyse de corpus²⁵), conduisent à dégager les régularités et irrégularités suivantes entre les termes :

1. « **le X** » est acceptable pour tous les termes produits sauf : *l'argent? le bordeaux? le turquoise*. Les adjectifs de couleur peuvent être utilisés comme substantifs en général avec l'article masculin. Le cas d'*orange* est exemplaire dans la mesure où le passage du féminin au masculin est couplé avec le passage de la désignation du fruit (*une orange*) à celle de la couleur (*un orange*). Cependant, on observe des difficultés pour *l'argent? le bordeaux? le turquoise?* dont l'interprétation avec l'article défini masculin réfère davantage à l'objet qu'à la couleur.

2. « **du X** » est acceptable pour toutes les formes mais on remarque à nouveau des difficultés pour *de l'argent?, du *bordeaux?, du *turquoise* (de la turquoise) qui réfèrent à la monnaie, au vin, à la pierre, qui acceptent en effet d'être interprétés comme massifs et renvoyer ainsi davantage à de la matière qu'à des objets proprement dit, et donc conduire à nuancer l'assertion émise en 1.

3. « **un X** » est acceptable pour tout terme (un désignant alors « un certain type de X, un certain X », comme membre de la catégorie des X, en accord avec l'idée qu'il s'agit là de termes désignant une catégorie de base - cf. plus loin - le terme X pouvant être qualifié comme par exemple dans « *un rouge vif* », « *un gris clair* » etc ...) mais on peut également observer²⁶ :

- . *un blanc, un noir*, désigne aussi des objets (ou personnes) typiquement noirs ou blancs ;
- . **un argent* n'est guère acceptable pour référer à une couleur, ni à un objet comptable ;
- . *un bordeaux* peut être interprété mais comme une métonymie pour un vin (voire une bouteille de vin) de Bordeaux.

4. « **en X** » est acceptable pour la plupart des termes mais à nouveau l'interprétation de? *en argent? en *bordeaux? en turquoise* renvoie à nouveau davantage à la matière qu'à la couleur.

5. « **Dérivation verbale** » Si on repère les formes verbales construites sur les adjectifs de couleur, tels *blanchir, rougir*, etc ..., on observe généralement deux formes possibles :

- une forme transitive qui correspond à « *rendre X* », c'est-à-dire à l'action de donner la couleur X, colorer en X : *blanchir (le linge)* ; *noircir (du papier)* ; *bleuir (un tissu)*, ... qui fonctionne très bien pour les termes de couleur les plus fréquents, un peu plus difficilement pour les termes comme *vert, brun, rose* et *gris*, et sont des formes impossibles pour les autres termes (**oranger, *violeter, *beiger, *marronner*), *a fortiori* avec *bordeaux et turquoise*. Seul *argenter* (un objet) demeure possible et polysémique, il s'agit à la fois de recouvrir d'argent (matière) et de donner la couleur argent (argentée ou de l'argent) ;
- une forme intransitive qui signifie « *devenir X* », résultant d'un processus de transformation ou changement d'état coloré, qui est acceptable pour tous les termes du

²⁵ Ils s'inscrivent en effet dans la conception d'une linguistique qui constitue ses données à partir des **jugements** suscités auprès de locuteurs natifs sur des **exemples produits par le linguiste**. Cette approche vise à repérer non pas des **régularités** ou des différences de fréquences d'occurrences, mais des **règles** de production dont seule l'intuition des locuteurs natifs peut rendre compte (en permettant d'y accéder). Il s'agit donc de tester les « possibles » en langue (et non en parole ou discours) à partir de jugements d'acceptabilité par des locuteurs natifs.

²⁶ Ces phénomènes pourraient ainsi faire l'objet d'une recherche spécifique portant sur l'identification des contraintes susceptibles de les produire et sur leur nature propre (cf. Niemeier, 2002).

début de la liste, y compris cette fois, les termes *rouge, vert et brun* : *les arbres rougissent, verdissent, la peau brunit au soleil*, et qui exclut *gris, orange, violet, beige, marron, argent, bordeaux, turquoise*.

Si l'on résume ces observations sur le tableau 2 suivant, on obtient quatre groupes de termes :

adj.	F	Flexion	le X	forme nominale			forme verbale	
				de/du X	un X	en X	trans. rendre X	intrans. devenir X
bleu	10	+	+	+	+	+	+	+
jaune	10	+	+	+	+	+	+	+
noir	10	+	+	+	+	+	+	+
blanc	9	+	+	+	+	+	+	+
rouge	9	+	+	+	+	+	+	+
vert	9	+	+	+	+	+	+ ?	+
brun	7	+	+	+	+	+	+ ?	+
rose	6	+	+	+	+	+	+ ?	+
gris	6	+	+	+	+	+	+ ?	<i>grisonner</i>
orange	7	-	+	+	+	+	-	-
violet	7	+	+	+	+	+	-	-
beige	5	+	+	+	+	+	-	-
marron	2	-	+	+	+	+	-	-
argent	1	-	?	?	??	?	+	-
bordeaux	1	-	?	?	?	?	-	-
turquoise	1	-	<i>le ou la ?</i>	??	?	??	-	-

Tableau 2 : Acceptabilité des différentes constructions syntaxiques pour les termes produits

Les premiers termes, cités les plus fréquemment et réguliers sur l'ensemble des tests syntaxiques présents ici :

- *bleu, jaune, noir, blanc, rouge* et « dans une moindre mesure » en ce qui concerne l'acceptabilité de la forme transitive, *vert, brun, rose, gris* ;
- les termes moins fréquemment cités qui n'ont pas de dérivation verbale : *violet, beige* ;
- les termes moins fréquemment cités qui sont invariables et n'ont pas de dérivation verbale *orange, marron* ;
- les hapax (dans notre corpus) qui « échouent » à l'ensemble des tests : *argent, bordeaux, turquoise*.

1.3. Propriétés sémantiques et hypothèses cognitives

En suivant les perspectives cognitives en sémantique lexicale, en particulier celles définies par Berlin, Kay (1969) et Rosch (1971 ; 1972) concernant les relations entre la dénomination des couleurs et les catégories cognitives, on peut poursuivre l'analyse de ces formes pour identifier leurs liens avec les propriétés sémantiques des catégories de couleur. En premier lieu, on peut constater, conformément aux remarques de Berlin et Kay, une dissymétrie entre les termes les plus cités et les moins fréquemment cités : ainsi *bleu turquoise* est possible et désigne un genre de bleu alors qu'on ne peut trouver *turquoise *bleu* ; de même, *rouge bordeaux* est un genre de rouge mais *bordeaux *rouge* (sauf à changer de domaine sémantique et traiter bordeaux comme une forme substantive (métonymie ?) pour un (vin de) bordeaux susceptible alors de contraster avec un (vin de) bordeaux blanc). De même encore, *gris argent* est un genre de gris mais *argent *gris* (sauf comme précédemment à considérer argent comme une forme nominale référant à la matière, et à un genre de métal et non à un genre de couleur, spécifié par une forme adjectivale de couleur).

On peut donc considérer que l'ensemble de cette argumentation confirme bien l'intuition de Berlin et Kay relative au caractère spécifique de ces termes qui justifierait ainsi leur qualité de termes de base, à savoir leur fonction de dénomination de représentations (mentales et

collectives) focales ou prototypiques des segments du spectre coloré, servant d’ancrage à la catégorisation des couleurs. Les termes de base renverraient à des couleurs typiques pouvant être spécifiées, les autres termes de couleurs se distribuant, à partir du terme de base jusqu’aux frontières de la catégorie²⁷. Il s’agit cependant là d’arguments pour lesquels la détermination d’un ordre sur un autre n’a rien de démonstratif. On pourrait même avancer que l’ordre linguistique contraindrait l’ordre cognitif en construisant par des jeux de catégories syntaxiques des concepts différents à différents niveaux de catégorisation et de finesse de discrimination, et ce de manière indépendante de notre sensibilité au sens neurophysiologique. Si universaux il y a en ce domaine, ils pourraient donc être tout autant recherchés dans les pratiques de ces diverses couleurs, dans les possibilités techniques de produire une plus ou moins grande diversité de nuances (de rouge, vs de turquoise...), à travers les technologies de la teinture par exemple (Indergand, 1994), et dans les pratiques langagières²⁸ des discours experts et professionnels qui y sont associés (cf. Dubois, Grinevald, 1999 ; 2003).

En bref, à partir de ces corrélations entre formes et statuts cognitifs, on peut dresser l’inventaire suivant :

Terme	morphologie			syntaxe		sémantique
	simple	invariable	Nom (masculin)	objet	matière	
bleu	+	-	+	-		
jaune	+	-	+	-		
noir	+	-	+	-		
blanc	+	-	+	-		
rouge	+	-	+	-		
vert	+	-	+	-		
brun	+	-	+	-		
orange	+	+	+	+		
violet	+	-	+	violette		
gris	+	-	+	-		
rose	+	-	+	+		
beige	+	-	+			
marron	+	+	+	+		
argent	+	+	-	+/- (mat.)	+	
bordeaux	+	+	-	+ (vin de)	+	
turquoise	-	+	-	+/- (mat.)	+	

Tableau 3 : Propriétés syntaxiques et sémantiques des adjectifs de couleurs

Cette tentative de systématisation permet de repérer trois types de formes qui se distingueraient syntaxiquement (et cognitivement ?) par les propriétés suivantes.

a) Les « vrais » adjectifs de couleurs :

Ce sont des adjectifs de couleurs désignant une propriété colorée d’objets qui se trouverait suffisamment autonomisée pour avoir statut d’entité ou de dimension d’objet en soi. La couleur comme entité est corrélée au fait de fonctionner à la fois comme forme adjectivale désignant une « qualité » mais aussi comme une forme nominale avec l’article au masculin *le*, et comme une forme verbale, désignant à la fois - dans la forme intransitive - un processus de coloration subi (devenir X) et - dans la forme transitive - une activité de coloration (rendre, faire devenir X). Ce seraient les « vrais » adjectifs de couleurs (les termes de base), susceptibles d’être utilisés en discours comme formes nominales (au masculin) : *bleu, jaune, noir, blanc, rouge, vert, brun, orange, violet, gris, rose, beige, marron*. On notera ainsi

²⁷ On peut remarquer à ce propos une ambiguïté constante des théories des prototypes : les exemplaires atypiques sont à la fois « à distance du prototype à l’intérieur d’une catégorie, mais aussi plus spécifique (un genre de rouge). La structure catégorielle « naturelle » serait ainsi « oblique » en regard de la catégorisation savante pour laquelle les dimensions verticale et horizontale de la structure catégorielle (taxinomique) sont « orthogonales ».

²⁸ cf Kristol pour une analyse diachronique des termes de couleurs et leurs relations avec la terminologie technique de la teinturerie.

l'acceptabilité du masculin particulièrement sensible pour *orange* et *rose*, puisque le changement de genre est corrélé avec le passage de l'objet (féminin) au terme de couleur (masculin).

b) des noms d'objets :

Ceux-ci sont susceptibles d'être utilisés comme formes adjectivales pour désigner une couleur proche de la couleur typique d'un objet de référence ou d'une matière : *argent, bordeaux, turquoise*. C'est en fonction de cette dernière valeur référentielle que ces formes « acceptent » l'article *de* (Honeste, 2005), mais elles n'en demeurent pas moins ambivalentes quant à leur fonctionnement avec la préposition *en*. On peut noter par ailleurs que ces adjectifs sont invariables (voir aussi les analyses de Chroma²⁹ et sont masculins lorsque ces formes sont utilisées comme substantifs. Ce procédé est régulier dès que l'on étudie d'autres supports et pratiques de dénominations des couleurs (cf. Dubois, Grinevald, 2003).

c) des formes intermédiaires :

On peut citer les adjectifs *orange* et *marron* qui partagent cette dernière propriété (être invariables comme formes adjectivales) et qui se rangent, comme objets, dans la même classe que *argent, bordeaux, turquoise* mais appartiennent par ailleurs au premier groupe sur la base des autres critères. En ce qui concerne la dénomination des phénomènes sensibles, tels ceux mis en œuvre dans l'analyse sensorielle par exemple, on peut conclure que cette diversité de statut linguistique des termes de couleur converge avec d'autres résultats (Dubois, Resche-Rigon, Tenin, 1997 ; Dubois, Grinevald, 2003) qui permettent de penser que sous l'apparente unité du concept de couleur, existeraient, y compris dans notre culture, différents concepts de couleur. Les différences de fonctionnement en langue seraient corrélées à des différences cognitives, telle l'abstraction du phénomène coloré vis-à-vis de l'objet source typique coloré (voir les travaux sur l'acquisition tardive (4 ans) du concept de couleur par les enfants : Malrieu, 1957). Les adjectifs de couleurs, qui semblent homogènes en première analyse, permettent de poser, après une étude plus précise de leur fonctionnement syntaxico-sémantique, des hypothèses relatives au caractère hétérogène de leur statut cognitif. En particulier, si on est conduit à considérer les termes de base comme les seuls vrais adjectifs de couleur, il apparaît que ce privilège relève davantage de l'ordre des connaissances lexicales que de capacités de dénomination référentielle, et résulterait davantage de l'ordre du consensus et du discours convenu que d'un ajustement précis des mots aux choses.³⁰

²⁹ (site <http://www.pourpre.com/chroma/>)

³⁰ Un argument supplémentaire réside dans la spécificité de notre échantillon de sujets : on n'a pu noter aucune difficulté particulière qui puisse être liée au plurilinguisme. Tous les termes donnés par les étudiants germanophones sont réguliers et corrects et se distribueraient ainsi davantage comme une connaissance d'une déclinaison apprise comme telle que d'un ensemble de termes appris en référence à des propriétés du monde.

Cela confirmerait en outre les analyses interculturelles (en partie rapportées dans Dubois & al., 1997 et les conclusions de Dubois, Grinevald 2003) qui identifient, à partir de la diversité des dénominations des pastilles de couleurs de divers nuanciers (peintures artistiques, décoratives, teintures de cheveux, couleurs de cosmétiques, de laines, de voitures...) différents registres cognitifs des couleurs que nous reprendrons après l'étude des corpus de désignation des odeurs et des bruits.

2. Corpus Odeurs

Ce corpus a été obtenu selon le même mode de questionnement que celui mis en œuvre pour les termes de couleur, mais a suscité des réponses bien plus diversifiées :

Formes linguistiques	« odeurs »	N	%
Formes lexicales simples			
Adjectifs	<i>bon, mauvais amer, frais, sec, doux, élégant</i>	7	16
N (substantif)	<i>rose, lavande, sapin, herbe, vanille, cannelle, curry, café, nivéa, été, tropique</i>	11	26
Formes lexicales construites			
Adj dénominal	<i>citronné, poivré, sucré, chocolaté, fruité, *fleuré, boisé, épicé, floral, *fleural, *fructal, herbeux, *fumeux, pluvieux chimique, artificiel</i>	16	37
Adj déverbal	<i>brûlé, moisi agréable, désagréable, puant, piquant, pénétrant,</i>	7	16
Formes lexicales composées			
N + adj	<i>lait chaud</i>	1	2
N deverbal de N	<i>torréfaction du café</i>	1	2
Total		43	

Tableau 4 : Diversité des formes relatives aux « odeurs »

2.1. Fréquences d'occurrences et propriétés syntaxiques

En contraste avec le domaine des couleurs, on obtient des protocoles incomplets (43 réponses au lieu de 100 pour les couleurs) et une grande distribution des réponses : **toutes les réponses sont des hapax**. C'est-à-dire qu'il n'y a pas, sur cet échantillon restreint de population, le même accord quant à la dénomination par des formes adjectivales simples que celui que l'on a pu observer pour les couleurs. On observe par ailleurs, seulement 42 % de formes simples. Ce peut être des adjectifs (16 %), mais ils ne sont pas spécifiques des phénomènes olfactifs : outre le couple générique *bon/mauvais*, *amer et frais* relèvent également du goût ou du toucher, comme *sec et doux*, et *élégant* est un évaluatif non spécifique. Ce sont plus fréquemment des substantifs (26 %) : et les formes nominales réfèrent à des sources, objets ou matières odorantes (*rose, herbe, vanille, nivéa,...*), voire des situations (*été, tropique*). Les formes construites sont dès lors plus fréquentes (57 %) et sont massivement des formes adjectivales (53 %) davantage construites sur des Noms (37%) (formes dénominales) que sur des Verbes (16%) (formes déverbales).

Les formes adjectivales construites sur les noms déclinent les suffixes :

- **-é** : *citronné, poivré, sucré, chocolaté, fruité, *fleuré, boisé, épicé* ;
- **-al** : *floral*, avec productivité "anormale" du suffixe dans cette population bilingue français langue seconde. : **fleural, *fructal*, comme précédemment pour la forme **fleuré* ;
- **-eux** : *herbeux, pluvieux, *fumeux* ;
- **-ique** : *chimique* ;
- **-iel** : *artificiel*.

En ce qui concerne les formes suffixées en *é*, on peut faire l'hypothèse que les différences d'acceptabilité seraient dues à l'existence (ou non) de verbes (action de X), ces formes

adjectivales seraient alors dérivées de formes verbales (participes passés) elles-mêmes construites sur des noms : ainsi de *citronner*, *poivrer*, *sucre*, *épicer*, mais ? *chocolater*? *fruiter*? *boiser*... Ce raisonnement est cependant non valide pour la suffixation en **-al** : **fleurer* (à la différence de l'allemand ? qui permet une suffixation en **-ig**, processus qui a peut-être induit la production de cette forme par les locuteurs bilingues de ce corpus).

Les adjectifs déverbaux sont construits à partir de deux suffixations **-able**, et **-ant**. On a pu montrer par ailleurs (Mzali, 2002) que les représentations cognitives associées aux mots construits avec les suffixes **-able** suscitent (en raison à la fois de la valeur sémantique différentielle des suffixes (Leeman, Meleuc, 1990, Corbin, Temple, 1994), et des racines verbales, des interprétations en terme d'effets moins intenses que pour les formes suffixées en **-ant** (davantage gênantes)³¹.

On observe également quelques formes verbales complexes construites par la syntaxe (*lait chaud*, *torréfaction du café*...).

2.2. Propriétés sémantiques et hypothèses cognitives

Les hypothèses ouvertes par ce parcours psycholinguistique, morphologique et syntaxique des formes lexicales relatives aux expressions de la sensibilité olfactive, peuvent se résumer dans une grille de lecture sémantique et cognitive donnée au tableau 5 ci dessous.

Pour les catégories d'odeurs, on observe, à la différence des termes de couleur, **beaucoup plus de diversité dans les formes**, et pas d'accord intersubjectif, pas de terme spécifique, ni sous forme nominale ni sous forme verbale, ni simple ni construite.

D'autres types de ressources sont mises en œuvre :

des formes **nominales** simples renvoyant à :

- des **sources** que l'on peut identifier comme **matières** ou comme **objets** ;
- des **situations** spatialisées (géographiques) ou temporelles (climatiques) ;

des formes **adjectivales simples**, mais non spécifiques du domaine olfactif renvoyant à :

- des **jugements**, des évaluations hédoniques (bon/mauvais) ou esthétiques (élégant) ;
- **d'autres modalités** sensibles, tactiles *sec*, *doux*, *frais* ou gustatives *doux*, *frais*, *amer* ;

des **formes adjectives construites** sur des **noms de sources** qui peuvent avoir statut :

- **d'objets** comme *citron* ou qui peuvent (fréquemment) fonctionner comme des noms « massif » (dans un usage non comptable) « *ça sent le (du) citron* » et non pas *un citron* ;
- de **matière** comme *poivre* ;
- ou de **propriété de la source** et non pas de l'odeur comme *chimique*, *artificiel* ;

certaines de ces formes sont susceptibles de dériver de verbes (*citronner*, *poivrer*, *sucre*...) et dans ce cas exprimer le résultat du processus décrit par le verbe mais cela n'est pas valable pour toutes les formes) ;

- sur des **verbes** suffixés en **-ant** comme *piquant*, *puant*..., ou en **-able** principalement le couple *agréable/désagréable*, suggérant la référence aux effets des matières et objets odorants ;

³¹ On note en outre que le plurilinguisme fait apparaître des formes suffixées qui, s'il elles n'en demeurent pas moins impossibles, témoignent (et éclairent sur) la productivité du suffixe, d'une règle de construction de mots dénotant un certain type de rapport sensible au monde.

des **expressions nominales complexes**, construites avec des adjectifs, renvoyant à des états (*lait chaud*), ou sur des formes verbales nominalisées, renvoyant à la **transformation d'états d'une matière** (*torréfaction du café*).

L'ensemble des formes relevées suggère, qu'à la différence des couleurs, les odeurs n'ont pas acquis la même autonomie vis à vis de des objets sources odorantes. Il n'existe pas de terme spécifique, qui renvoie à des propriétés olfactives des objets mais des termes qui désignent des objets eux mêmes. Les formes simples ne sont pas des formes adjectivales, comme dans le cas des couleurs mais des formes nominales désignant des objets odorants. Ce serait donc des noms de sources, elles mêmes plus ou moins décontextualisées (*été...*) comme ce qui a été observé pour certains termes de couleur³², ou des formes référant au résultat de processus de transformation d'état de la matière, ou enfin, des effets du monde sur le sujet, c'est-à-dire désignant la relation du sujet au monde et non pas l'objectivité de ce dernier.

En résumé, à partir de l'expression des phénomènes olfactifs en langue, on est conduit à introduire l'hypothèse selon laquelle ils n'auraient pas acquis la même objectivité que les phénomènes colorés ; ils désigneraient davantage le résultat des transformations des états de la matière ou des effets subis que des catégories d'objets à percevoir (cf. Dubois, 2000).

3. Corpus « bruits »

En ce qui concerne le dernier corpus recueilli selon les mêmes procédures de questionnement, celui des « Bruits » (tableau 6), on obtient à nouveau des formes très diversifiées et différentes de celles obtenues précédemment dans les deux autres corpus (couleurs et odeurs).

3.1. Fréquences d'occurrences et propriétés syntaxiques

Sur les 50 occurrences, on observe 43 formes différentes.

Formes linguistiques		N	%
formes lexicales simples			
N (substantif)	<i>cri (3) rire, musique sonnette, sirène, clapotis, *clapot</i>	7	14
Adjectif	<i>strident</i>	1	2
Verbe	<i>grincer, hurler, siffler, siffloter, crier, chuchoter, grogner crépiter, pétiller, craquer(2), grincer, cliquer, frapper, rire</i>	14	28
formes lexicales construites (par la morphologie)			
N déverbal	<i>ronronnement, pétilllement, craquètement, chuchotement, grognement, sifflement (2), grincement, abattement, clapotement, frappement, *klaxonnement le chauffage</i>	12	24
formes lexicales composées (par la syntaxe)			
N + adj	<i>bruit sourd, bruit aigre, le vent fort</i>	3	6
N de N	<i>bruit de cloche, de verre, de mer, de vent, de pluie, de la rue, bruit de l'escalier</i>	7	14
N de N adj	<i>le bruit d'un train rapide</i>	1	2
N de N de N Adj de verbal	<i>bruit de pages du livre feuilleté</i>	1	2
N deverbal de N			
Ver Det N	<i>claquer une porte, taper des mains</i>	2	4
prédication avec relative	<i>un train qui s'arrête quelqu'un qui mange "hautement"</i>	2	4
Total		50	

Tableau 5 : Distribution des différentes formes désignant des bruits

³² et qui sont ainsi improprement considérés comme les « étiquettes correctes » si on s'en tient à une précision référentielle, et ou dont le statut « véridique » pour désigner non pas la chose mais l'odeur de la chose, ne relève que du consensus social, ce qui permet d'exemplifier à nouveau la multiplicité des processus de dénomination et d'attribution des mots aux choses.

Ces protocoles incomplets témoignent, comme dans le cas des odeurs, de la difficulté de la tâche, et de son caractère non « spontané ».

En outre, les *hapax* représentent ici 93 % des types et 86% des occurrences, soit un nombre plus proche de celui obtenu pour les catégories d'odeurs, que de celui des couleurs. La seule forme nominale simple partagée par plusieurs locuteurs est *cri* (3 occ.), outre la forme construite *sifflement* (2 occ.) et le verbe *craquer* (2 occ.). Ce premier inventaire rapproche ainsi davantage les bruits des catégories d'odeurs que des catégories de couleurs. Cependant, les formes lexicales sont différentes :

On observe qu'environ près de la moitié des formes sont des **formes simples** (44 %) mais, à la différence des adjectifs de couleur, ce sont massivement :

des **verbes à l'infinitif** (28 %) (*grincer, hurler...*)³³.

en ce qui concerne les **substantifs** (14 %), il s'agit :

- de termes **spécifiques** désignant des bruits spécifiques de productions sonores humaines: *cri, rire, musique* ;
- de termes **spécifiques polysémiques** désignant à la fois des bruits et des objets, des artefacts prévus pour produire ces bruits : *sonnette, sirène* ;
- ou des phénomènes naturels producteurs de bruits (*clapot, clapotis*) ;

les formes **adjectivales simples** sont rares : une occurrence *strident*.

Les **formes construites** sont donc plus fréquentes (56 %) :

- il s'agit principalement de **formes nominales déverbales** morphologiquement construites sur des verbes, par suffixation en **-ment** (près d'un quart (24 %) des occurrences et des types produits, et 42, 8 % des formes construites). La plupart de ces formes sont construites sur des verbes qui ont pu également être donnés à la forme infinitive. On remarque ici aussi au moins une forme non présente dans le répertoire lexical du français mais « régulière » quant aux processus de production des formes nominales en **-ment** à partir des verbes, *klaxonnement*. On observe une forme en *-age*, *chauffage*, qui renvoie à nouveau à un « objet » artefact ou processus producteur (parmi d'autres effets ou finalités) de bruit.
- Les **formes complexes construites par la syntaxe** sont principalement de la forme N de N (18 %) et massivement « bruit de N », N2 étant un nom d'objet susceptible de faire (parmi d'autres finalités) du bruit, cet objet pouvant être qualifié ou spécifié (par une autre forme « de N » *bruit de pages du livre feuilleté*, ou par un adjectif, *bruit d'un train rapide*), mais on observe également des noms d'objets ou d'entités :
 - qualifiées par un adjectif (*vent fort*), ou un participe passé, (*bruit de pages du livre feuilleté*),
 - voire par une construction relative (*un train qui s'arrête, quelqu'un qui mange hautement*).
- Enfin, des formes complexes dans lesquelles un objet est prédiqué par une forme verbale à l'infinitif (*claquer une porte, taper des mains*).

3.2. Propriétés sémantiques et cognitives

Si on reprend, comme plan d'analyse, non plus les repères appuyés sur les formes linguistiques, mais des hypothèses sémantiques et cognitives que l'on peut associer à ces formes, on relève que les **bruits** peuvent être :

- des **catégories spécifiques** (exprimés sous des formes lexicales simples spécifiques) et que dans ce cas, il s'agit de **bruits émis par les humains** (*cri, rire*) et de bruits

³³ Ce sont principalement des verbes du premier groupe dont l'analyse syntaxique et sémantique reste à faire.

produits intentionnellement par l'homme (*musique*), de même que certains noms d'objets artéfactuels produits pour émettre des bruits (*sonnette, klaxon...*) ;

- ou des **effets sonores** (Augoyard, Torgues, 1995) ;
- Il peut également s'agir de phénomènes sonores résultant des processus ou **d'évènements**, exprimés tantôt sous forme de **verbes** (*craquer, frapper...*) tantôt sous forme de **nominalisation** régulièrement construites sur ces formes verbales (*craquement, frappement ...*), voire même sous des quasi-énoncés (*claquer une porte*) voire des constructions relatives (*un train qui s'arrête ...*).
- Enfin, dernier procédé, les catégories de bruits peuvent être désignées par le **nom de la source productrice** qu'elle soit naturelle ou actefactuelle (*bruit de cloche, de mer, de vent de l'escalier...*) comme dans le cas des odeurs (on notera cependant dans ces catégories l'absence de bruits spécifiquement « humains »).

4. Bilan des formes produites dans les trois modalités

La principale observation de ces données issues de la production de termes de couleurs, de bruits et d'odeurs est celle d'une grande diversité de formes produites dans les trois modalités sensorielles (cf tableau 8 ci-après).

Formes linguistiques	couleurs	bruits	odeurs
formes lexicales			
Adj simple . (adjectif)	<i>bleu, jaune, noir, blanc, rouge, vert, brun, orange, violet, gris, rose, beige, marron, argent, bordeaux, turquoise</i>	<i>strident</i>	<i>bon, mauvais amer, frais, sec, doux, élégant</i>
Adj dénominal			<i>citronné, poivré, sucré, fruité, boisé, épicé, chocolaté, floral, *fleuré, *fleuréal, *fructal, herbeux, *fumeux, pluvieux chimique, artificiel</i>
Adj deverbal			<i>brulé, moisi, agréable, désagréable, puant, piquant, pénétrant,</i>
N simple (substantif)	<i>bleu, jaune, noir, blanc, rouge, vert, brun, orange, violet, gris, rose, beige, marron, argent, bordeaux, turquoise</i>	<i>cri rire, musique sonnette, sirène, clapotis, *clapot</i>	<i>rose, lavande, sapin, herbe, vanille, cannelle, curry, café, nivéa, été, tropique</i>
N deverbal		<i>ronronnement, pétilllement, craquètement, chuchotement, grognement, sifflement, grincement, abattement, clapotement, frappement, *klaxonnement le chauffage</i>	
Verbe		<i>craquer(2), grincer, frapper, crépiter, pétiller, cliquer, hurler, siffler, siffloter, crier, chuchoter, grogner., rire</i>	
formes composées			
N + adj		<i>bruit sourd, bruit aigre, le vent fort</i>	<i>lait chaud</i>
N de N dont bruit de N		<i>bruit de cloche, de verre, de mer, de vent, de pluie, de la rue, bruit de l'escalier</i>	
N de N adj		<i>le bruit d'un train rapide</i>	
N deverbal de N			<i>torréfaction du café</i>
N de N de N Adj déverbal		<i>bruit de pages du livre feuilleté</i>	
prédication			
V det. N		<i>claquer une porte, taper des mains</i>	
N qui V (+adv)		<i>un train qui s'arrête quelqu'un qui mange "hautement"</i>	

Tableau 8 : Bilan des diverses formes produites dans les trois modalités sensibles

Si on s'attache aux couplages des formes et des modalités sans tenir compte du statut sémantique des expressions, la première remarque est que les couleurs ne suscitent la production que de formes simples, et ce à la différence des bruits et des odeurs qui suscitent des formes simples et des formes construites à la fois par la morphologie et par la syntaxe

Cependant, dès ce niveau, grammatical, on peut observer que :

- en ce qui concerne les formes simples, alors que des adjectifs et des substantifs sont présents dans les trois modalités, seuls les bruits sont exprimés par des formes verbales simples ;
- pour les formes morphologiquement construites, absentes donc dans la dénomination des couleurs, on peut identifier un contraste entre les dénominations de bruits électivement réalisées dans des substantifs déverbaux, alors que les désignations d'odeurs sont des formes adjectivales dénominales et déverbaux ;
- enfin, en ce qui concerne les formes lexicales complexes construites par la syntaxe, elles aussi absentes de la dénomination des couleurs, on observe à la fois une similitude entre les odeurs et les bruits à travers l'utilisation de formes X + adj et de formes X de N (N étant *bruit de X*) et électivement pour les bruits des formes syntaxiques construites à partir de verbes.

Si on complète cette analyse syntaxique des diverses formes par une interprétation sémantique, on est conduit à affiner ces premières observations.

4.1. Les formes simples

Adjectivales et nominales, repérées dans les trois registres sensibles, les formes simples diffèrent dès que l'on s'attache aux propriétés sémantiques :

- les termes de **couleurs** sont d'abord des *adjectifs* également susceptibles de fonctionner comme des *noms*, et dans une moindre mesure des noms d'objets susceptibles d'être utilisés comme forme adjectivale (voir Leduc-Adine 1980, Honeste, 2005) ;
- alors que les termes produits pour désigner les **odeurs** et les **bruits** sont des adjectifs qui peuvent difficilement s'inscrire dans des constructions nominales, et, d'un point de vue sémantique, il s'agit pour les odeurs d'adjectifs *non spécifiques* des phénomènes olfactifs ;
- les formes *nominales* désignant les **bruits** réfèrent nettement à des catégories de bruits alors que les formes nominales citées pour les **odeurs** ne sont pas des termes spécifiques d'odeurs mais réfèrent à des **objets (sources de l'odeur)** de diverses natures (objets, matières, marques d'objets commercialisés, situations spatio-temporelles ...).

En conclusion, pour les formes simples, seules les couleurs sont constituées en langue à la fois comme propriétés qualifiant les objets (en couplage avec les formes adjectivales), et comme entités du monde à travers l'usage nominal de ces mêmes formes (*le bleu, du bleu...*)³⁴. En contraste, les odeurs ne sont exprimées que par des formes adjectivales génériques, non spécifiques de l'olfaction, et par des formes nominales là encore renvoyant à des objets du monde et non à des propriétés de ces objets. Enfin les catégories de bruits sont les seules à être désignées par des formes nominales simples sur le modèle des dénominations lexicales des objets du monde, et ces catégories sont spécifiques des bruits émis ou produits intentionnellement par l'homme.

4.2. Les formes construites

Une première analyse des **formes construites par la morphologie**, qui ne concerne donc pas les dénominations de couleur, montre une diversité d'usage des **suffixes**, différentes selon les registres olfactifs et auditifs :

³⁴ Nous avons pu observer, un même procédé pour les phénomènes acoustiques (grave, aigu, des graves...) : lorsqu'ils sont traités et conceptualisés comme **sons**. Ces désignations interviennent en effet dans d'autre corpus lorsqu'on questionne les sujets non plus sur les catégories de bruits, mais sur les catégories de **sons**, et en particulier lorsque ces corpus sont recueillis auprès d'experts en acoustique (Dubois, 2000 ; David, 1997).

- les formes désignant des **bruits** sont électivement des formes nominales construites sur des *verbes* à l'aide du suffixe *-ment* ;
- les formes désignant les **odeurs** sont des formes *adjectivales* construites :
 - sur des *noms* par suffixation en *-é*, *-al*, ou *-eux*,
 - sur des *verbes* par suffixation en *-able* et *ant*³⁵.

On observe, en outre que :

- les formes verbales utilisées pour construire des désignations de **bruits** (à l'aide du suffixe *-ment*) sont des verbes spécifiques du domaine acoustique et des verbes qui réfèrent aux modes de production du bruit.
- Les formes verbales utilisées pour construire les désignations **d'odeurs** sont, tant pour les formes suffixées en *-able* que pour les formes suffixées en *-ant* des verbes d' « effets ».

Enfin, pour les constructions dénominales désignant électivement les **odeurs**, avec suffixation en *-é*, *-eux* et *-al*, les racines sont des noms de matières ou d'objets odorants.

En ce qui concerne les **formes construites par la syntaxe**, elles ne sont présentes quasi-exclusivement que dans la désignation des **bruits**, ce qui contribue à développer des hypothèses différentielles quant au statut cognitif spécifique de ces catégories que nous allons émettre en guise de conclusion.

Conclusion

Les propriétés linguistiques des différentes formes produites nous ont permis de dégager des hypothèses relatives à la co-construction cognitive et langagière des diverses catégories issues des différentes sensibilités. Notre centration sur les phénomènes langagiers n'exclut évidemment pas que ces constructions puissent également résulter de contraintes spécifiques à la matérialité physique des différentes sources ou objets colorés (colorants ?), odorants (odorés ?, odorisés ?), sonores (sonorisés ? bruyants ?). La permanence perceptive de la couleur contraste en effet avec le caractère gazeux (impalpable, immatériel ...) des odeurs, et avec la temporalité inhérente aux bruits, (mais peut-être aussi aux odeurs... cf. les récents développements de Freeman, 2002, Turin, 2002) ainsi qu'aux contraintes des processus physiologiques et psychologiques des différents appareils perceptifs. On peut néanmoins considérer que les résultats conduisent à suggérer en conclusion les hypothèses suivantes relatives aux statuts cognitifs des différentes catégories sensibles :

-les **catégories de couleurs**, exprimées par des *adjectifs spécifiques* – qui peuvent être des *noms* – seraient cognitivement construites comme **qualités des objets** du monde, auxquelles on attribue une **objectivité**. Cependant, on peut également identifier une hétérogénéité de conceptualisation interne aux phénomènes colorés, associée à une diversité de fonctionnement langagier (cf. Dubois, Grinevald, 2003 ; Dubois, ce numéro)³⁶.

³⁵ Outre les fonctions sémantiques différentes de ces différents suffixes qu'il conviendra d'approfondir (cf. Dubois, Dubois-Charlier, 1999, Leeman, Meleuc, 1990 ; Leeman, 1992 ; Anscrombre, Leeman, 1994 -able), Meleuc, 1996 ; Laporte (-ant), 1992), on peut également poursuivre l'analyse (amorcée ci-après) relativement aux racines nominales et verbales auxquelles ces suffixes s'agrègent.

³⁶ - le registre de la couleur comme **entité** du monde « incarnée », **matérialisée** dans un pigment, par exemple,
- le registre de la couleur comme **propriété caractéristique d'objets** dont elle prend éventuellement le nom, selon un procédé régulièrement observé sur les autres modalités sensibles (pour les odeurs en particulier, mais aussi les bruits, désignés par les noms des objets/sources odorantes ou sonores, comme nous l'avons également vu ici et déjà noté dans Dubois, 2000), la couleur n'étant pas, là encore (pas plus que les odeurs ou les bruits) autonomisée, n'ayant pas pris son indépendance (y compris lexicale) du support ou de la source,
- le registre, enfin, de la couleur comme **indice** sémiotisé de la présence ou de la qualité d'un objet. La couleur est alors techniquement et conceptuellement autonomisée des objets qui sont ainsi colorés, est porteuse de **valeur**, et sa dénomination, libérée de la stricte exigence d'une désignation référentielle univoque, est soumise alors à d'autres déterminations, et donne libre cours à la créativité des politiques de marketing. Cette dernière catégorie est représentative d'un rapport à la couleur qui

- les **catégories d'odeurs**, représentées en langue par des *formes dénominales ou déverbales*, seraient conceptualisées comme **effets du monde sur un sujet sensible**, et enfin
- les **catégories de bruits**, exprimés sous des *formes verbales*, correspondraient à des **événements du monde**, certains de ces événements en particulier les bruits produits par l'homme constituant des catégories particulières exprimées par des noms. (Par ailleurs, on rappellera l'observation de David, 1997, qui introduisait une distinction d'avec les **sons**, conceptualisés dans le domaine des sciences physiques, qui peuvent être désignés par des *adjectifs* (*grave, aigu*, par exemple), fonctionnant comme des substantifs, semblablement aux adjectifs et aux concepts de couleur (*les, des graves...*).

Conséquences méthodologiques

Pour terminer, nous voudrions simplement indiquer quelques conséquences méthodologiques de ces analyses psycholinguistiques, en ce qui concerne les protocoles expérimentaux et le traitement des données relatives à perception et à l'analyse sensorielle.

Une des premières conséquences, plus largement développée dans Dubois, Rouby (2002), concerne la codification des **réponses** : en effet, l'identification de la diversité des ressources linguistiques et langagières rend problématique une quantification des données verbales, à partir de la prise en compte des seules formes lexicales simples, sans tenir compte des constructions morphologiques ou syntaxiques complexes³⁷. En outre, l'absence de désignation simple des odeurs et des bruits, et l'utilisation de procédés « détournés » pour la désignation de ces constructions cognitives, à savoir des termes (formes nominales) désignant les sources (odorantes ou sonores), rendent invalides une codification en termes de « veridical label » ou même de « bonne réponse ». Le terme « véridique » (en fait « faux » car renvoyant à l'objet et non à une de ses propriétés sensibles) n'est que la **réponse attendue** par l'expérimentateur qui résulte davantage d'un consensus, d'une convention d'échanges langagiers que d'une adéquation au phénomène psychologique en principe visé, au ressenti, ou au jugement subjectif, ainsi désigné (la représentation sensible de l'odeur ou du bruit).

En outre, l'hypothèse selon laquelle l'existence de cette diversité de formes linguistiques contribue à la construction différentielle de ces catégories cognitives, conduit à questionner la définition même des **stimuli** des expérimentations. En effet, si, de manière schématique, ces différences manifestées en langue conduisent à des différences dans la stabilisation en mémoire individuelle de ces catégories, plus stables et plus disponibles lorsqu'elles sont exprimées par des termes simples que lorsqu'il est nécessaire de produire une forme complexe voire un énoncé original pour y référer, alors les conditions de présentations des stimuli colorés ou olfactifs ne peuvent être comparables. En effet, si la constitution des catégories de couleurs est consensuellement établie en langue,³⁸ au point de donner l'illusion d'une adéquation simple des mots aux choses, cela ne va pas de soi pour les odeurs ni même les bruits. Outre leur dimension temporelle qu'il s'agit de préciser³⁹, il convient également d'identifier les contours des concepts et leur autonomie par rapport à ce qui est considéré, sans vérification préalable, comme des éléments « contextuels » (Dubois, 1997). Comme c'est le cas, par exemple, pour l'odeur, le goût et la couleur lorsque le couplage d'autres

visé moins une fonction référentielle précise, univoque et consensuelle qu'un effet évocateur, moins largement consensuel voire même identitaire d'une sous communauté, pour lequel il existe alors une quasi infinité de formes lexicales.

³⁷ Sans compter non plus la polysémie et l'indétermination du sens lexical des formes simples hors contexte discursif (cf Cheminée, ce présent numéro).

³⁸ ainsi d'ailleurs que dans la « fiction référentielle » que constitue la représentation des couleurs sous forme de pastilles colorées (cf Dubois et al. 1997, par exemple sur ce point)

³⁹ Si la situation expérimentale suscite à égaliser, par exemple, les stimuli acoustiques sur une dimension temporelle, peut-on encore considérer que la durée d'un « bruit de pas » soit équivalente à la durée « d'un train qui s'arrête » ou d'un « chauffage » etc ..

« modalités sensibles » introduit des modifications dans les jugements perceptifs, comme dans la dégustation de vin par exemple.

Pour terminer, il nous semble qu'une approche fondamentale des processus psycholinguistiques de construction des catégories sensibles et de leur désignation en langue, ne peut se contenter de listes de termes isolés mais se doit d'être attentive aux situations naturelles de l'exercice de la sensibilité, et de son expression en discours. L'analyse linguistique de ces productions pourrait contribuer à la fois à accroître nos connaissances du fonctionnement cognitif humain et permettre de définir des conditions d'explorations « écologiquement valides » de ces représentations cognitives et des jugements perceptifs.

Bibliographie

- Anscombe, J.-C., Leeman, D. (1994) La dérivation des adjectifs en -able : morphologie ou sémantique, *Langue française*, 103, 32-44.
- Augoyard, J.F., Torgues, H. (1995) *À l'écoute de l'environnement sonore. Répertoire des effets sonores*. Marseille, Parenthèse.
- Battig, W. F., Montague, W. E. (1969) Category norms for verbal items in 56 categories : a replication and extension of the Connecticut Category Norms, *Journal of experimental Psychology Monograph*, 80, 1-46.
- Berlin, B., Kay, P. (1969)(1991) *Basic color terms : their universality and evolution*, University of California Press, Berkeley (réédition de l'ouvrage paru en 1969).
- Brown, A. (1976) Catalog of scaled verbal materials. *Memory and Cognition*, 4, 1S-45S.
- Caverni, J.P. (1988) La verbalisation comme source d'observables pour l'étude du fonctionnement cognitif, in J.P. Caverni & al. (eds.) : *Psychologie cognitive : modèles et méthodes*. Press Universitaires de Grenoble.
- Cheminée, P. (2006) « Vous avez dit « clair » ? Le lexique des pianistes entre sens commun et terminologie. », *Cahiers du LCPE*, N° 7.
- Corbin, D. (2000) *Le lexique construit*, Paris, Colin.
- Corbin, D., Temple, M. (1994) Le monde des mots et des sens construits : Catégories sémantiques, catégories référentielles, *Cahiers de lexicologie*, 63, 5-28.
- David S. (1997). Représentation d'objets sensoriels et marques de la personne. In D. Dubois (éd.), *Catégorisation et cognition: de la perception au discours*, Paris, Kimé, 211-242.
- David, S. (2002) Linguistic Expressions of Odors in French, in Rouby et al (éds), *Olfaction, Taste and Cognition*, Cambridge Cambridge University. Press, 82-99.
- Drouin, J.M. (2000) Linné et la dénomination des vivants : portrait du naturaliste en législateur, in Le temps des savoirs, 1, *La dénomination* 17-38, Paris, Odile Jacob.
- Dubois, D. (1983) Analyse de vingt-deux catégories sémantiques du Français : Organisation catégorielle, lexique et représentation, *L'Année Psychologique*, 83, 465-489.
- Dubois, D. (1997) *Catégorisation et cognition: de la perception au discours*, Paris, Kimé.
- Dubois, D. (2000) Categories as acts of meaning : the case of categories in olfaction and audition, *Cognitive Science Quarterly*, 2000, 1, 35-68
- Dubois, D. (2002) « Normes catégorielles » et listes lexicales, *Cahiers du LCPE*, 5.
- Dubois, D. Poitou, J. (2002) Des "normes catégorielles" : catégories sémantiques et/ou listes de mots? *Intellectica*. 2002/2, 35, 217-249.
- Dubois, D., Grinevald, C. (1999) Pratiques de la couleur et dénominations, *Faits de langues*, Ophrys, 14, 11-25.

- Dubois, D., Grinevald, C. (2003) En voir de toutes les couleurs : Processus de dénomination des couleurs et catégories cognitives, in C. Van de Loise (éd.) *Langage et cognition*, Paris, Hermès, 79-113.
- Dubois, D., Resche-Rigon, P., Tenin, A. (1997) Des couleurs et des formes : catégories perceptives ou constructions cognitives, in Dubois (éd.) *Catégorisation et cognition*, Paris, Kimé, 7-40.
- Dubois, D., Rouby, C. (2002) Odors and their names :The veridical label revisited. in Rouby et al (éds) : *Olfaction, Taste and Cognition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dubois, D., Rouby, C., Sicard, G. (1997) Catégories sémantiques et sensorialités : de l'espace visuel à l'espace olfactif, *Enfance* n° spécial B. Schaal (éd.) *L'odorat chez l'enfant, Perspectives croisées*, 141-151.
- Dubois, J., Dubois-Charlier, F. (1999) *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan.
- Foley, W. (1997) *Anthropological Linguistics*, London, Blackwell.
- Freeman, W. J. (2002) Olfactory system : odorant detection and classification, in D. Amit, G. Parisi (eds.) *Buildings Blocks of Intelligent Systems : Brain Components as Elements of Intelligent Function*, New York, Academic press.
- Giboreau, A., Dacremont, C. (2004) Le profil sensoriel : les limites d'un savoir empirique, *Psychologie Française*, n° spécial « analyse sensorielle ».
- Grossen M (1989). Le contrat implicite entre l'expérimentateur et l'enfant en situation de test, *Revue suisse de psychologie*, 48, 179-189.
- Honeste, M.L. (2005) Approche cognitive de la fonction adjectivale, in J. François (éd.) *L'adjectif en français et à travers les langues*, Actes de Colloque, Université de Caen, 28-30/06/2001, Presses Universitaires de Caen, 135-149.
- Howes, D. (1986) Le sens sans parole : vers une anthropologie de l'odorat. *Anthropologie et Sociétés*, 10, 3, 29-46.
- Indergand, M. (1994) De l'expérience matérielle à l'expérience immatérielle de la couleur, in P. Junod, M. Pastoureau (éds) *La couleur : regards croisés sur la couleur du Moyen âge au XXI siècle*, Paris, Le léopard d'or.
- Kucera, H., Francis, W. (1967) *Computational analysis of present day American English*, Providence, Brown University Press.
- Laporte, E. (1992) Adjectifs en -ant dérivés de verbes, *Langue française*, 96, 30-43.
- Leduc-Andine, J. P. (1980) Polysémie des adjectifs de couleur, *Cahiers de lexicologie*, 37, 2, 67-90.
- Leeman, D. (1992) Deux classes d'adjectifs en -able, *Langue française*, 96, 44-64.
- Leeman, D., Meleuc, S. (1990) Verbes et adjectifs en -ble, *langue française*, 87, 30-51.
- Lucy, J. (1992) *Language diversity and thought : A Reformulation of the Linguistic Relativity Hypothesis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lüdi, G, Zuber, C-A., (éds) (1995) Linguistique et modèles cognitifs. *ARBA*, n°3, Université de Bâle.
- Malrieu, P. (1957) Développement de la perception des couleurs chez l'enfant, in Meyerson (éd) : *Problèmes de la couleur*, Paris EHESS, 115-130.
- Meleuc, S. (1996) Des verbes aux noms en -ant (+ hum), *LINX*, 34-35, 97-110.
- Mervis, C., Catlin, J., Rosch, E. (1976) Relationships among goodness-of-example, category norms, and word frequency, *Bulletin of the Psychonomic Society*, 7, 283-284.
- Mzali, M. (2002) Perception de l'ambiance sonore et évaluation du confort acoustique dans les trains, Thèse, Université Paris 6.
- Niemeier, S. (2002) Colourless green ideas metonymise furiously, (Université de Brême) sous presse.
- Poitou, J., Dubois, D. (1999) Catégories sémantiques et cognitives : une étude expérimentale en sémantique lexicale, *Cahiers de lexicologie*, 74, 15-27.
- Rastier, F. (1991) *Sémantique et Recherches Cognitives*, PUF, Paris.
- Rosch, E. R. (1972) « Universals in color naming and memory » *Journal of experimental psychology*, Vol 93, 1, 1-10.
- Rosch-Heider, E. R. (1971) Focal color areas and the development of color names. *Developmental Psychology*, 4, 447-455.
- Segalowitz, N., Poulin-Dubois, D. (1990) The structure of categories: typicality gradients, perceived linguistic familiarity and cross-linguistic comparisons, *Cahiers de psychologie cognitive*, 10, 491-512.
- Turin, L., Yoshii, F. (2002) Structure-odor : a modern perspective, R. Doty, (éd.) *Handbook of olfaction*.
- Wald, P., Daoudi, A., Septa, K. (1991) L'enchaînement question-réponse dans une enquête sur la dénomination des couleurs, *Langage et Société*, 55, 61-82.
- Waxman S (1999). The dubbing ceremony revisited : Objects naming and categorization in Infancy and early Childhood, in D. Medin, S. Atran (éds.) *Folkbiology*, Cambridge, M.I.T. Press.

« Vous avez dit « clair » ? »

Le lexique des pianistes, entre sens commun et terminologie

Pascale Cheminée
LCPE

Introduction

Notre contribution à l'analyse du sensible et de son expression en langue s'applique à un corpus spécifique de réponses données par 16 pianistes et 2 techniciens du piano à un questionnement ouvert au sujet de la qualité de 9 pianos qu'ils testaient⁴⁰. Le titre de cet article rend compte de notre perplexité à la lecture du corpus, devant l'emploi d'un certain nombre de mots – dont un emploi connoté péjorativement de l'adjectif *clair*, le plus récurrent du corpus – emploi qui manifeste une signification propre à la communauté des pianistes. Nous sommes partie du constat suivant : d'une part, de nombreux mots (*zinguer, claquant...*), et notamment les adjectifs utilisés pour qualifier le son (*clair*, mais aussi *brillant, vert...*), n'ont pas le même sens chez les pianistes et dans un dictionnaire de français standard, et parfois même n'y sont pas recensés, même si on a l'impression de les comprendre (*percussif*). On se trouve en présence de « faux-amis », comme on le dit à propos d'une langue étrangère, c'est-à-dire de mots qui ressemblent en tous points à ce que l'on connaît, mais qui ont un sens différent. D'autre part, il est important de le mentionner, ces mots sont communs à tous les pianistes, quelle que soit, par ailleurs, leur appréciation des instruments. À travers certaines remarques métalinguistiques (« comme on dit dans le métier », « dans le jargon des pianistes »...), il est évident que les pianistes, eux, ont bien conscience d'avoir une terminologie qui leur est spécifique, ou tout au moins un emploi particulier de certains mots. L'objet de la recherche a donc été d'établir s'il y avait ou non consensus sur le sens accordé aux mots employés, s'ils réfèrent à la même chose, s'ils visaient bien la même réalité. Autrement dit, nous avons voulu savoir s'il s'agissait d'un lexique spécialisé, ou plus précisément d'un sous-lexique à l'intérieur du lexique général.

⁴⁰ Ce corpus a été recueilli par Sylvain Busson dans le cadre de son stage de fin d'études au Laboratoire d'Acoustique Musicale de Paris (LAM).

1. Outils méthodologiques

1.1. Analyse de corpus

Les linguistes ont mis au point certains outils, et notamment les techniques de corpus, qui permettent, comme pour un dialecte inconnu, d'analyser les emplois des mots dans leurs contextes, en observant à la fois les mots qui viennent toujours ensemble, ainsi que les mises en équivalence sémantique faites par les locuteurs eux-mêmes. Le mot corpus est à la mode, mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la technique de corpus a été mise au point par Sapir, linguiste américain élève de l'anthropologue Boas, pour déchiffrer des langues amérindiennes. Ces langues n'avaient jamais été décrites et encore moins écrites. La technique a consisté à relever méticuleusement tous les contextes dans lesquels figurait par exemple un mot, de façon à pouvoir établir son fonctionnement grammatical. Le corpus est devenu par la suite l'outil privilégié des linguistes. Aujourd'hui, les sciences humaines et sociales utilisent des corpus qu'elles définissent comme un « ensemble de données servant de base à l'analyse d'un phénomène ». Un corpus ne doit comprendre que des **données attestées** : c'est bien le cas, puisque Sylvain Busson a enregistré les entretiens et les a retranscrits. Il doit être **représentatif**. Étant donné le nombre et les origines diverses des pianistes interrogés, la quantité des entretiens (il y en a parfois deux de la même personne sur un même piano), ce critère nous semble rempli et cet échantillon est représentatif du « jargon » du milieu.

1.2. La reformulation

Interrogés par Sylvain Busson pour préciser ce qu'ils mettent sous les mots, les musiciens reformulent souvent un premier mot d'abord utilisé soit par un autre mot, synonyme ou plus largement coréférentiel, soit par une phrase, pour aider son interlocuteur à interpréter correctement ce qu'il dit. La reformulation est une procédure métalinguistique, qui permet au locuteur de reproduire sous une autre forme ce qu'il vient d'exprimer. On repère ces reformulations notamment grâce à certains mots qui introduisent une explication, un énoncé à caractère définitoire, ou encore des synonymes. Les unités lexicales ou les syntagmes utilisés pour reformuler sont en effet souvent précédés d'un connecteur de reformulation, tel c'est-à-dire, autrement dit...marquant la reprise interprétative. Pour établir le sens qui est donné par les pianistes eux-mêmes aux termes qu'ils emploient, nous nous intéresserons donc à celles des unités lexicales les plus couramment utilisées dans les interviews. Il s'agira donc à la fois **d'observer les mots caractérisant le son dans leurs contextes d'emploi**, mais également d'étudier **la manière dont les musiciens les reformulent**. Ainsi parviendrons-nous à **cerner au plus près le sens** des unités les plus récurrentes chez les pianistes pour parler du son.

1.3. Les données

Exception faite des deux verbes qui reviennent de manière significative : *zinguer*, *claquer*, le corpus regorge d'adjectifs. En posant ce genre de questions aux musiciens : Que pensez-vous de ce piano ? ou encore : Quelles sont les qualités de ce piano ? Sylvain Busson poussait bien sûr les musiciens à mettre en mots, à « verbaliser » leurs perceptions du son. Mais ce faisant, il leur demandait implicitement de qualifier les instruments, ce qui se traduit, grammaticalement parlant, par l'emploi d'adjectifs qualificatifs. Ceux-ci, par définition, sont censés qualifier un substantif, c'est-à-dire donner les propriétés de l'objet désigné par ce mot. C'est pourquoi nous nous attacherons principalement ici à l'analyse des adjectifs. La qualification, souvent ambiguë, concerne à la fois l'instrument et la qualité des sons produits par l'instrument. En outre, dans la mesure où les personnes interrogées sont des pianistes professionnels ou des spécialistes du domaine (accordeurs, techniciens), nous serons à même de traiter, à partir des données de ce corpus, la question des significations lexicales dans un

discours d'experts, non cependant dénué d'acceptions de sens commun, ce qui nous permettra de travailler les questions de sémantique lexicale entre terminologie et sens commun, dans l'accès aux représentations cognitives du sensible.

1.4. Objection : Validité « scientifique » de la subjectivité ?

Ce qui frappe, au premier abord, c'est la subjectivité du vocabulaire employé par les pianistes, pour ne pas dire son affectivité. Si toutes les réponses sont à ce point « entachées » de subjectivité, on peut alors s'interroger sur la validité scientifique de telles appréciations. Qui dit « subjectif » dit généralement « partial », voire « arbitraire » et dénué de tout fondement. Mais ce serait ignorer ce qui est en jeu.

Le son est la matière même du travail du musicien, il doit apprendre à le domestiquer comme un peintre le ferait des couleurs, il est tenu de le modeler de façon éminemment personnelle sous peine de ne pas être un bon musicien. Chaque pianiste est contraint, en travaillant la matière sonore, d'exploiter sa subjectivité. C'est sa seule richesse, et on ne lui demande pas autre chose, sinon d'être lui, le plus possible, afin, à travers sa maîtrise du son, d'exprimer toujours plus et encore autre chose que ce qui l'a été jusqu'ici, d'approcher toujours plus de l'indicible, « de la divine Beauté »⁴¹. Comment ne pas évoquer *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, où le narrateur justement, attendant le jour où il devait voir jouer la Berma, se récitait

« sans cesse cette tirade [...] cherchant toutes les intonations qu'on pourrait y mettre afin de mieux mesurer l'inattendu de ce que la Berma trouverait » ?⁴²

Dans ces conditions, on peut penser que l'expérience unique du musicien par rapport au son fait de lui un spécialiste averti, voire le spécialiste du son. Et si cela est, comment utiliser, comment traiter ces données ?

Il est très difficile de parler du son⁴³ : Les images sonores sont immatérielles, elles ne laissent pas de traces, contrairement aux images visuelles. On peut parler de la structure harmonique d'une œuvre musicale, par exemple, et de toutes sortes de sujets concernant la musique, mais comment caractériser le son, cet « événement évanouissant » pourrait-on dire en paraphrasant Benveniste ?

Par ailleurs, le vocabulaire disponible en français à propos du son est peu abondant, beaucoup moins riche, par exemple, que ne l'est celui du domaine visuel. Aussi, parler du son oblige-t-il tout locuteur français à recourir à quelques subterfuges :

soit utiliser un vocabulaire d'un autre domaine sensitif, qu'il soit ou non lexicalisé dans cet emploi ;

soit utiliser des mots polysémiques assez généraux, qu'il est possible, en les forçant un peu, d'adapter à son objet ;

soit recourir à des images, des métaphores pour faire sentir, sinon comprendre intellectuellement, ce que l'on veut dire.

Dans tous les cas, le musicien se trouve dans la situation du poète à l'étroit dans la langue de tous les jours pour dire ce qu'il veut, et qui n'a jamais été dit. Le poète ne peut sortir de la convention et du code linguistique qu'au prix d'un forçage, d'une transgression du code, d'un emploi des mots aux limites du possible.

Pour notre enquête, le vocabulaire subjectif convient à son objet : c'est parce qu'on est dans le domaine de la subjectivité que les mots employés le sont. Il faut donc prendre acte de ce

⁴¹ Proust M., *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, 14, 15.

⁴² Id.

⁴³ Je prends ici « son » au sens courant, c'est-à-dire en l'opposant à « bruit », ce dernier produisant une « Sensation auditive produite par des vibrations irrégulières » (Petit Robert). Car, comme le dit Valéry : « *Le son pur est une sorte de création. La nature n'a que des bruits* ».

paramètre essentiel pour analyser les réponses et voir si l'on peut **dégager des régularités dans ce lexique subjectif**.

1.5. Les adjectifs

Dans la mesure où on leur demande leur avis, il est clair que les sujets interrogés vont s'impliquer dans leurs réponses. Les marqueurs de la subjectivité peuvent être explicites : c'est le cas des éléments déictiques (comme les pronoms *je* et *tu*), des verbes modalisateurs (*il me semble que, je trouve*), etc. Mais il existe d'autres unités subjectives, implicitement énonciatives, tels que les substantifs, les adjectifs, les verbes « axiologiques », qui permettent à l'énonciateur de donner une apparence objective à ce qu'il dit « sans s'avouer ouvertement comme la source du jugement évaluatif »⁴⁴. Cette analyse du vocabulaire est développée depuis de nombreuses années par la linguiste Catherine Kerbrat-Orecchioni.

L'adjectif, comme l'indique son sens étymologique, est un élément qui « s'ajoute » au nom. Il existe deux types de fonction **syntaxique** pour l'adjectif : soit l'adjectif est épithète, dans ce cas il est intégré au Groupe Nominal et restreint l'extension du référent auquel il affecte une propriété. Dans cet emploi, l'adjectif est facultatif. Soit l'adjectif est en relation prédicative avec un sujet auquel il attribue une propriété, on dit alors qu'il est attribut. L'adjectif attribut forme un prédicat avec le verbe être ou l'un des autres verbes dits copules, tels que sembler, paraître, devenir, etc. Dans cet emploi, l'adjectif est obligatoire⁴⁵.

Dans la mesure où l'on demande leur avis aux musiciens, il va de soi que les adjectifs qu'ils emploient seront des adjectifs prédicatifs qui attribuent telle ou telle propriété au piano dont il est question.

L'activité dénomminative ne consiste pas simplement à coller des étiquettes signifiantes sur des objets préexistants. Chaque langue, comme on le sait, découpe à sa manière l'univers référentiel et impose une « forme » à la « substance » du contenu, et comme le dit Kerbrat-Orecchioni, « les langues... « programment » de façon contraignante les comportements perceptifs et descriptifs de la communauté parlante ».

Mais quand un sujet parlant doit verbaliser un objet référentiel – ici, le son –, il doit choisir certaines unités dans le stock lexical et syntaxique que met à sa disposition le code de la langue. Pour cela, il a le choix entre deux types de formulations :

Le discours qui se présente comme objectif, neutre, en s'efforçant de gommer toute trace d'énonciation ;

Le discours dit subjectif dans lequel l'énonciateur s'avoue explicitement (« je trouve ce piano sec ») ou se pose implicitement (« c'est sec ») comme la source évaluative de l'assertion...

Sur le plan **sémantique**, on oppose traditionnellement les adjectifs dits « objectifs », ou encore « classifiants », tels que *célibataire, vert...*, qui permettent d'attribuer une classe stable au référent qu'il désigne, de décrire le monde, aux adjectifs « subjectifs » qui témoignent d'une réaction émotionnelle du sujet et consistent en un jugement de valeur porté par l'énonciateur. Tandis qu'on peut dire si le prédicat célibataire attribué à X est ou n'est pas vrai, on ne peut pas en dire autant de prédicats tels que moche, magnifique, beau⁴⁶. etc. L'appartenance à la classe des « personnes octogénaires » ou des « objets verts », adjectifs

⁴⁴ Kerbrat-Orecchioni C., 2002 pp. 92.

⁴⁵ Dans l'énoncé : *le livre jaune est sur la table*, l'adjectif n'est pas nécessaire à la syntaxe de l'énoncé, tandis que dans l'énoncé : *le livre est jaune*, sans l'adjectif, la phrase serait agrammaticale.

⁴⁶ L'opposition objectif / subjectif se situe dans le cadre de l'acte d'énonciation : être *octogénaire*, être *cadet* sont des propriétés définissables hors de la situation d'énonciation (les adultes *octogénaires* sont une sous-classe de la classe des adultes), alors que les sons *beaux, agréables* ne constituent pas une sous-classe de sons qui existerait en dehors de l'acte d'énonciation. Ils sont ainsi qualifiés par l'énonciateur au moment où il parle. Un des critères de reconnaissance des adjectifs « objectifs » est qu'ils ne peuvent être exclamés : **Que cette table est ronde !* (J. Cl. Milner, *De la syntaxe à l'interprétation*), sauf par effet de style.

« objectifs », fait plus l'objet d'un consensus que l'appartenance à la classe des « pianos agressifs » ou des « sons magnifiques », adjectifs « subjectifs ». Dans la mesure où il est demandé leur avis à chacun des pianistes, aucun des adjectifs employés n'appartient à la catégorie « objectifs »⁴⁷. Tous relèvent au contraire de l'expression linguistique de la subjectivité de chacun des pianistes.

Cette opposition objectif / subjectif n'est pas dichotomique, elle est graduelle, car les unités lexicales sont chargées en langue d'une plus ou moins forte dose de subjectivité. On pourrait représenter cela sous la forme d'un axe :

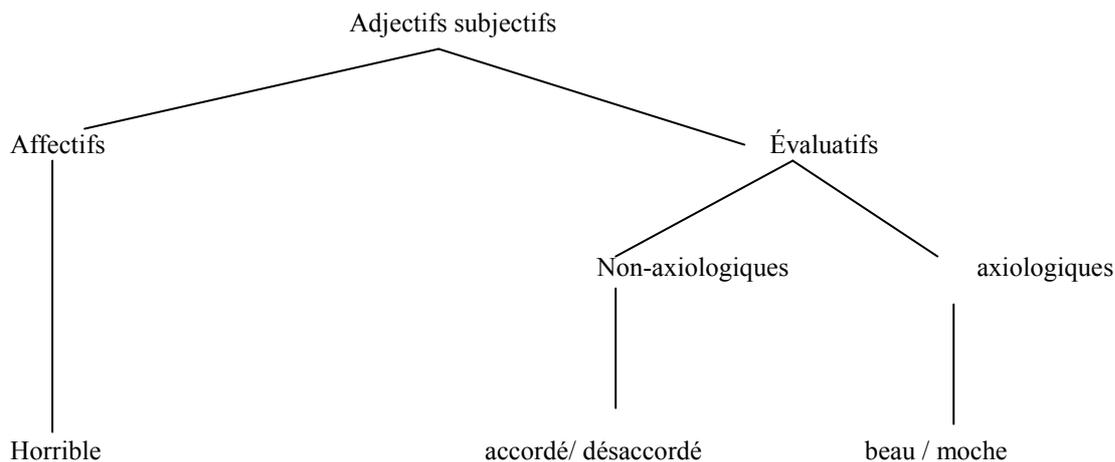
OBJECTIF SUBJECTIF



Qualifier quelque chose de « beau » est un jugement qui implique le locuteur de façon beaucoup plus forte que dire que quelque chose est « vert ». Dans un texte scientifique, on pourra trouver « vert », on ne trouvera pas « beau ».

1.6. Analyse de C. Kerbrat-Orecchioni

Cependant, les adjectifs subjectifs peuvent encore se décrire de façon plus fine. Nous emprunterons ici la grille établie par C. Kerbrat-Orecchioni⁴⁸ :



Les adjectifs **affectifs** « énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet »⁴⁹.

Les adjectifs **évaluatifs non axiologiques** peuvent s'opposer sur une échelle graduée (*accordé* vs *désaccordé*). Ce sont ceux « qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif de la part du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation quantitative ou qualitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent »⁵⁰. Dire qu'un piano est *accordé* ou *désaccordé* constitue une appréciation par rapport à une norme de justesse, mais dépend évidemment de l'idée qu'on se fait de la justesse.

⁴⁷ À l'exception de l'adjectif relationnel « sonore », syntaxiquement équivalent à un complément de nom : « du son ». Les adjectifs relationnels, appelés parfois « pseudo-adjectifs », ne qualifient pas le nom, mais restreignent son extension : ainsi en est-il dans le corpus des mots : *amplitude, caractère, différence, esthétique, éventail, niveau, palette, potentiel, puissance, qualité, rendu, résultat, richesse, volume*, auxquels l'adjectif *sonore* donne une sous-catégorisation.

⁴⁸ Kerbrat-Orecchioni C., 2002 pp. 94-112. J'ai volontairement enlevé de l'« arbre » de C. Kerbrat-Orecchioni la branche « adjectifs objectifs », qui ne nous concerne pas ici.

⁴⁹ Kerbrat-Orecchioni C., op. cit. P. 95.

⁵⁰ Kerbrat-Orecchioni C., op. cit. p. 96.

Les adjectifs **évaluatifs axiologiques** donnent un jugement de valeur, « une appréciation éthique ou esthétique »⁵¹ du sujet; ils « réfèrent aux normes du vrai, du beau, et du bien, qui sont des valeurs »⁵². Ce sont « ces termes péjoratifs (dévalorisants) / mélioratifs (laudatifs, valorisants) que nous appelons *axiologiques* »⁵³. Ils peuvent également s'opposer sur une échelle graduée. Dire qu'un piano est beau est également lié à une norme, et à l'idée que l'évaluateur se fait d'elle, mais en ce qui concerne la beauté, le consensus est évidemment moins bien établi qu'en ce qui concerne la justesse.

2. Analyse du corpus

2.1. Généralités sur les adjectifs du corpus

Demander ce qu'on pense d'un objet est inévitablement interprété en termes d' « alternative axiologique » : on prend parti, on est « pour » ou on est « contre »⁵⁴. On cède à cette « manie évaluative », comme l'écrit Genette à ce « besoin de valorisation (refus de la neutralité) qui fait constamment prendre parti, *préférer* ceci ou cela... ». Dans cette mesure, on doit s'attendre à trouver dans les énoncés produits bien plus d'adjectifs axiologiques – faisant partie de paires antonymiques – que d'adjectifs descriptifs. À titre indicatif, jetons un coup d'œil sur les 13 premiers adjectifs, soit sur plus de la moitié des occurrences. Parmi ces 13 premiers adjectifs, *beau, bon, agréable, intéressant, agressif, puissant* sont des adjectifs axiologiques, ainsi que *riche* dans les contextes où il est employé : il s'agit en effet du son, de la sonorité, ou par glissement métonymique du piano ou des basses qui sont *riches*. L'adjectif est dans ce cas porteur d'un jugement axiologique⁵⁵. L'adjectif relationnel *sonore* mis à part⁵⁶, les quatre autres adjectifs *clair, homogène, brillant, rond* devraient être des adjectifs évaluatifs non axiologiques, susceptibles de décrire une propriété de l'instrument. L'adjectif *rond* en particulier fait partie, au sens propre, des adjectifs objectifs : la rondeur se constate, elle ne s'évalue pas. Mais bien évidemment, cet adjectif est pris au sens dit figuré :

« Rond, ronde » : « C Au fig. sens 4°) [En parlant d'une chose qui dégage une impression d'harmonie, de plénitude] MUS. Voix ronde. « Voix pleine et égale » (Littré). P. anal. Des (...) flûtes veloutées aux sons ronds (Rolland, J.-Chr....). » *Trésor de la langue Française*

⁵¹ Riegel et al., 1998, p. 581.

⁵² Paveau A-M., Sarfati G.-É., 2003, p. 176.

⁵³ Kerbrat-Orecchioni C., op. cit. P. 83.

⁵⁴ Kerbrat-Orecchioni C., op. cit. P. 93.

⁵⁵ Au sens propre, l'adjectif « riche » est un évaluatif non axiologique, qui ne fait que qualifier une personne fortunée.

⁵⁶ cf note 8.

Beau, belle	92	Étouffé	7
Bon, bonne	82	Neutre	7
sonore	75	précis	7
Clair	64	Nasillard	6
agréable	60	Classique	6
Homogène	43	grand	6
Riche	39	ample	6
Brillant	36	Chantant	5
Métallique	33	particulier	5
rond	33	percussif	5
Intéressant	33	Terne	5
Sec	28	net	5
puissant	27	Lumineux	4
joli	27	Marqué	4
Aigu	26	exceptionnel	4
agressif	23	pâteux	4
chaud	22	aigre	4
équilibré	21	saillant	3
Important	18	Sombre	3
Profond	18	Ouvert	3
dur	18	Brouillon	3
Égal	17	Timbré	3
Désagréable	16	Cristallin	3
Excellent	15	vert	3
Clinquant	14	guttural	3
Court	11	Malléable	3
Doux, douce	11	Formidable	3
Creux	11	Original	3
Mat	10	aigret	2
feutré	10	Flou	2
Harmonique	10	Magnifique	2
Plat	9	Perçant	2
Criard	9	Bien placé	2
Pauvre	9	Plein	2
sourd	8	Coupé en 2	2
Parfait	7	Complet	2
Claquant	7	uniforme	2
		Total occ.	1133

Tableau 1 :fréquences d'occurrences des adjectifs utilisés

Ce que l'on peut constater dans les énoncés où il apparaît :

S1P8 « ...au niveau du son, il est homogène, il est chaud, il est **rond** »

S2P8 « ...moi, je ferais piquer les marteaux pour le rendre un petit peu plus **rond** »

énoncés dans lesquels la connotation positive de l'adjectif ne fait aucun doute.

L'énoncé S1P8 montre de la même façon la charge axiologique de l'adjectif *homogène*. La remarque épilinguistique du sujet 18 à propos du piano 3 donne une illustration des deux versants axiologiques, positif ou négatif, de l'adjectif *clair* :

S18P3 « ...enfin, quand je dis **claire**, on entend bien, on a une audition facile des notes, par contre c'est pas un son **clair** dans le sens vert, le côté clinquant, brillant du son. »

Dans tous les contextes où ils apparaissent, ces adjectifs sont nettement axiologiques.

Sans poursuivre la démonstration pour tous les adjectifs du corpus, on retrouve toujours les trois cas suivants :

soit l'adjectif porte au niveau du signifiant une marque péjorative : ainsi le suffixe *-ard* de *criard*, *nasillard* ;

soit le sémantisme même de l'adjectif est axiologique (mélioratif ou péjoratif) : *clinquant* / *chantant* ;

soit l'emploi de l'adjectif l'axiologise, comme on vient de le montrer.

Pour établir le sens qui est donné par les pianistes eux-mêmes aux termes qu'ils emploient, nous nous intéresserons donc à ceux des adjectifs les plus couramment utilisés dans les interviews, qui, hors contexte, seraient classés comme des **adjectifs évaluatifs non axiologiques**. Nous nous préoccupons également de certains noms et verbes qui sont en rapport de dérivation⁵⁷ avec ces adjectifs, ainsi que des verbes *claquer* et *zinguer*, spécifiques du « jargon » des pianistes, et enfin des syntagmes proposés en équivalence de telle ou telle unité⁵⁸. Ainsi parviendrons-nous, au travers de ces reformulations, à cerner au plus près le sens des unités les plus récurrentes chez les pianistes pour caractériser le son.

2.2. Tableau des adjectifs évaluatifs non axiologiques

Voici d'abord le tableau des adjectifs qui seraient en français standard des évaluatifs non axiologiques, classés par ordre de fréquence :

Clair	64	Claquant	7
Homogène	43	Étouffé	7
Riche	39	Neutre	7
Brillant	36	précis	7
Métallique	33	ample	6
rond	33	Nasillard	6
Sec	28	Chantant	5
Aigu	26	percussif	5
agressif	23	Terne	5
chaud	22	Lumineux	4
équilibré	21	pâteux	4
Profond	18	saillant	3
dur	18	Sombre	3
Égal	17	Ouvert	3
Clinquant	14	Brouillon	3
Court	11	Timbré	3
Doux, douce	11	Cristallin	3
Creux	11	vert	3
Mat	10	guttural	3
feutré	10	Malléable	3
Harmonique	10	Flou	2
Plat	9	Perçant	2
Criard	9	Plein	2

Tableau 2 : fréquences des adjectifs évaluatifs non axiologiques

2.3. Clair

Notre analyse s'organise autour de l'adjectif le plus récurrent du corpus, *clair*, pris comme terme pivot, et toutes les reformulations auxquelles il donne lieu.

L'adjectif est employé pour qualifier les noms suivants :

Adjectif clair	Entité support caractérisée
	Le(s) son(s)
	Le piano
	Le timbre
	Les basses

⁵⁷ *Clair / clarté, net / netteté ; briller / brillant/ brilliance, etc.*

⁵⁸ Voir tableau n° 4.

	La définition
	Cette octave
	La sonorité
	la partie supérieure du piano
	L'aigu

Tableau 3 : noms qualifiés par « clair »

Dans tous les cas, il s'agit du son, de sa qualité, et pour être précis du timbre du son, comme ici :

S6P8 « il a un timbre très agréable notamment dans les aigus, chaud, rond, en même temps assez **clair** »

Ou ici :

« S1P9 une belle sonorité de grave avec des sons **clairs** »

Dans tous les énoncés qui suivent, par glissement métonymique, ce n'est plus le timbre ou le son qui sont qualifiés, mais une octave, ou les basses dans leur ensemble, ou même tout le piano. Il s'agit là d'une ellipse courante, spécialement à l'oral, mais l'entité support caractérisée par l'adjectif *clair* est toujours le son et sa qualité.

S1P5 « cette octave-là est beaucoup plus **claire** »

S9P5 « les basses sont très, très **claires** »

S10P8 « c'est piano très, très **clair** et puis très brillant »

2.3.1. Les trois sens de « clair »

Il y a **deux niveaux d'emploi** du mot.

Soit le mot est **employé en contexte**, avec un sens qui reste à déchiffrer, comme ici :

S3P1 « C'est pas **clair**, c'est pas net comme son »

Soit le locuteur **prend une distance** en parlant par rapport à ce qu'il dit :

S18P3 « Enfin, quand je dis **clair**, on entend bien, on a une audition facile des notes »

Il aurait pu dire « quand je dis **clair**, [je veux dire] qu'on entend bien ».

Il ne l'a pas dit, mais c'est évidemment ce que l'on comprend. Il s'agit d'un commentaire **épilinguistique** servant à expliquer le sens auquel il emploie le mot. S'il en éprouve le besoin, on le comprend au passage, c'est qu'il a conscience que le mot *clair*, dans son milieu, est employé dans plusieurs sens, et qu'il est nécessaire de le préciser afin de désambigüiser son propos.

Et en effet, ce sens-là n'est pas à confondre avec le suivant :

« À la 1^{re} approche, je le trouvais un petit peu **clair**, aigu, clinquant, mais finalement, pas du tout. »

S18P3 « C'est pas un son **clair**, dans le sens vert, le côté clinquant, brillant du son. »

Autre précaution oratoire qui permet de repérer un 2^e sens de *clair*, que trois autres énoncés vont préciser :

S4P7 « Ça reste encore trop brillant, trop sec »

S5P7 « Brillant, dans le bon sens du terme »

Ici, on comprend que l'adjectif *brillant* a un sens péjoratif et un sens mélioratif, qui correspond précisément au 3^e sens de *clair* repéré dans le corpus :

S1P5 « Cette octave-là est beaucoup plus **claire**, beaucoup plus brillante, plus lumineuse »

contexte dans lequel l'adjectif *clair* est chargé d'une connotation positive.

On remarque en outre dans ces énoncés un grand nombre d'adjectifs plus ou moins équivalents, qui sont autant de reformulations qui viennent préciser ce que l'énonciateur veut dire.

Autrement dit, pour s'en tenir aux adjectifs antonymes rencontrés dans le corpus.

l'adjectif *clair*, selon le contexte dans lequel il figure, signifie trois choses :

1. défini vs pâteux, flou, brouillon ;
2. sec, dur vs chaud, rond ;
3. lumineux, transparent vs sombre ;

Adjectif	Clair = défini	Clair = Lumineux	Clair = sec
Adjectifs associés	Net	Brillant	Brillant
	Précis	Riche	Percussif
	Bien détachés	Profond	Percutant
	Définies	Incisif	Métallique
		Cuivré	Sec
		Chaud	Vert
		Rond	Clinquant
		ouvert	Perçant
			Dur
			aigu
Contexte syntagmatique	Qui a une définition très bonne,-	le plus -, il a vraiment une certaine transparence	Qui n'a pas de chair dans le son, c'est perçant et - ; ça perce l'oreille ; peu riche harmoniquement
	Quand je dis -, on a une audition facile des notes		
Antonymes	Imprécis, brouillon, sourd, pâteux, confus		Profond, riche ; chaud, rond, doux
Emploi adverbial		Ça sonne -	

Tableau 4

Le tableau 4 récapitule ces trois sémantismes.

A priori, l'emploi négatif (2) de *clair* heurte le sens commun. Et ce sens n'apparaît dans aucun des dictionnaires. Les sens 1 et 3 sont généralement condensés dans les dictionnaires comme dans *le Petit Robert* en une seule définition :

« 5 (XII^e) (Sons) Qui est net et pur. aigu, 1. argentin . Son, timbre clair. Note claire du clairon. Caisse claire : tambour à son clair. D'une voix claire. »

Comme le dictionnaire ne nous renseigne pas, pour préciser les emplois de l'adjectif *clair*, nous observons les contextes dans lesquels il apparaît, notamment les **adjectifs auxquels il est associé** ; mais nous prenons garde aussi aux adjectifs par lesquels les musiciens **reformulent** le mot *clair* pour préciser le sens dans lequel ils l'emploient, soit qu'ils donnent un équivalent (mot ou syntagme) synonymique, soit au contraire un antonyme. Pour comprendre ces emplois quasi terminologiques des adjectifs, nous nous aidons des contextes, des collocations dans lesquels ils apparaissent pour éclairer, de proche en proche, ces néologismes sémantiques, ou en tous cas, pour dégager les traits sémantiques distinctifs de chacun d'eux.

2.3.2. « Clair » : connotation négative

Dans le cadre de cet article, nous ne pouvons donner qu'un exemple de la manière dont nous avons procédé, et dont nous avons établi les distances ou les proximités sémantiques existant entre les adjectifs utilisés. Il s'agit des rapports de l'adjectif *sec* et de l'adjectif *clair*.

S1P9 « ...dans l'aigu, par contre, c'est très **clair**, c'est très sec. »

Ce premier énoncé pourrait faire penser que *clair* et *sec* sont sémantiquement équivalents. Toutefois, sur le plan de la reformulation, le sujet ne dit pas « c'est-à-dire », les deux prédications sont simplement séparées par une virgule, juxtaposition qui permet de supposer

qu'il y a un rapport entre *clair* et *sec* sans pouvoir en conclure à la synonymie. Il peut s'agir d'une propriété ajoutée par le locuteur, qui pourrait se paraphraser par :

« C'est clair et c'est aussi **sec** ; »

« Non seulement c'est clair, mais en plus c'est **sec** ; »

énoncés dans lesquels la virgule a été interprétée comme une conjonction de coordination : et. Dans l'énoncé suivant, la même question peut se poser :

S1P6 « C'est **sec**, c'est métallique. »

Même ambiguïté pour l'adjectif *brillant*, dans un contexte semblable, malgré l'adverbe d'intensité⁵⁹ :

S4P7 « ...ça reste encore trop **brillant**, trop sec »

ainsi que pour l'adjectif *criard*.

S1P8 « ...la dernière octave du piano [...] est un peu **criarde**, un petit peu sèche »

Tous ces contextes laissent évidemment supposer une proximité sémantique de chacun des adjectifs avec *sec*, sans qu'on connaisse la nature exacte de cette relation, et sans qu'on puisse en conclure à un rapport de synonymie.

Toutefois, le rapprochement avec d'autres énoncés va nous permettre une meilleure évaluation des traits sémantiques en cause.

2.3.2.1. *Sec et métallique*

Et pour commencer, le locuteur veut-il dire que *sec* et *métallique* sont synonymes ? En réalité, l'interprétation synonymique de la structure syntaxique « c'est sec, c'est métallique » est contredite par une série d'énoncés qui, mettant en rapport *sec* et *métallique*, introduisent une différence notable entre les deux adjectifs : l'entité support caractérisée par les deux adjectifs n'est pas la même.

S1P7 « ...les trois octaves supérieures du piano, elles sont très **sèches** et très métalliques. Enfin pas tellement métalliques mais **sèches**. »

L'adverbe de phrase « enfin », « connecteur de reformulation » comme l'appellent les grammairiens, introduit un jugement du locuteur sur sa propre énonciation, qui vient corriger la première appréciation.

Le même connecteur de reformulation avait été employé également à propos du piano 7 dans un énoncé cité précédemment pour préciser le sens auquel était employé *clair* :

S2P7 « les basses qui restent très métalliques mais qui sont très **claires**, enfin très définies. »

De l'énoncé S1P7, on peut inférer que la construction syntaxique « c'est clair / métallique, c'est sec », est à interpréter plutôt comme l'ajout d'une propriété par le locuteur. La signification de *sec* ne peut être confondue avec celle de *métallique*. Le son peut être à la fois sec et métallique.

L'échange métalinguistique entre les deux interlocuteurs que voici précise le sens auquel on doit entendre l'adjectif *sec* :

S1P6 « Alors quand tu dis **sec**, ça veut dire quoi pas rapport à métallique ?[...]

– **Sec**, c'est vraiment agressé par l'attaque alors que métallique, c'est la couleur du son ».

ainsi que l'adjectif *métallique* :

S1P6 « En fin de compte, en langage acoustique, c'est inharmonique.

– Oui, fortement inharmonique ».

Quelle que soit la pertinence de ce second vocabulaire terminologique, nous voyons donc que ce qui oppose *sec* et *métallique*, c'est le point d'application, si l'on peut dire, de l'adjectif, *sec* caractérisant l'attaque et *métallique*, la couleur.

S1P6 « C'est **sec**, c'est métallique. On a vraiment l'impression de n'avoir que l'attaque et puis rien derrière. »

⁵⁹ L'adverbe *trop* exprime une intensité qui dépasse la norme, ici la norme de l'énonciateur, bien sûr.

Voici donc un premier résultat : pour l'adjectif *métallique*, la virgule doit être interprétée comme une conjonction de coordination : et, donc comme l'ajout d'une propriété, les deux adjectifs ne parlant pas de la même chose.

2.3.2.2. *Sec et criard ; aigu*

Arrêtons-nous un instant sur le rapport entre ces deux prédications « un peu criarde », « un petit peu sèche ».

Selon *le Petit Robert*, l'adjectif *criard* signifie :

« 2 Aigu et désagréable. Sons criards. Voix criarde. discordant, glapissant, perçant. « un phonographe criard » (Chardonne). »

Les deux énoncés suivants rendent compte très exactement de ces deux traits sémantiques, l'adjectif *criard* veut dire aigu et désagréable :

S17P1 « C'est assez aigu comme son, c'est entre guillemets..., comment dire, un son percussion quoi, c'est pas vibraphone mais c'est quand même un son qui est plutôt vers l'aigu, qui manque de profondeur, qui reste assez fort dans l'aigu. C'est pas vraiment **criard** mais, par ce que c'est pas un piano que je trouve d'une grande puissance, donc je le trouve pas vraiment **criard**, mais je le trouve quand même porté vers l'aigu,... et un petit peu, pas casserole mais... »

S5P2 « ...dans les aigus, c'est particulièrement insupportable, parce que c'est **criard**, il y a pas de résonance. Le son fait vraiment mal aux oreilles à partir du fa 3 ou 4. »

Dans les aigus, « le son fait vraiment mal aux oreilles », et voilà pourquoi l'effet produit sur le sujet est décrit en termes d'agression. Mais les énoncés nous en disent plus sur le sens qu'il convient de déceler sous aigu chez les pianistes. Que signifie, en effet, ces guillemets dont on affuble l'adjectif *aigu* ? Et mieux encore, ce son qui est « porté vers l'aigu », comme s'il était irrésistiblement attiré, happé par l'aigu ? S17 s'explique dans deux syntagmes très importants, sur ce qu'il entend par *aigu* :

un son aigu est :

« un son percussion »

« un son qui[...] manque de profondeur, [mais] qui reste assez fort »

et si ces qualités-là sont en excès, le piano est plus *qu'aigu*, il est *criard* :

« C'est pas vraiment criard mais, par ce que c'est pas un piano que je trouve d'une grande puissance »

Si l'on ajoute ce qui a été dit précédemment par S5P2, :

« c'est **criard**, il y a pas de résonance »

il faut alors nuancer notre première proposition de définition ainsi :

Pour les pianistes, l'adjectif *criard* veut dire sans résonance, très aigu et désagréable.

2.3.2.3. *Aigu, clair et sec*

À travers les précédentes analyses, on s'aperçoit que le trait commun aux adjectifs *clair*, *aigu* et *sec*, tels qu'ils sont employés dans le corpus, c'est le manque de profondeur, qu'il faut comprendre comme un manque de richesse harmonique. Dès lors s'éclaire le sens de *sec*, tel qu'on l'a vu employé tout à l'heure :

S6P2 « aigrelet ?

—...quelque chose de clair mais sans beaucoup d'harmoniques, un peu sec. Un timbre très aigu. »

et, par la même occasion, la connotation négative de *clair* :

S6P6 « ...il devient très clair bizarrement et disons que la partie supérieure du piano est un peu à l'inverse de la partie inférieure [...] Peu riche harmoniquement alors que les basses le sont extrêmement. »

Autrement dit, au sens péjoratif, *clair*⁶⁰ veut dire : « qui manque de richesse harmonique ».

⁶⁰ Ce qui rejoint le seul sens de *clair* légèrement péjoratif en français standard (d'ailleurs plus humoristique que négatif ; il ne s'agit d'ailleurs pas de « sens » à proprement parler, mais plutôt de collocations, car ce sont à peu près les seuls contextes

Le « mais » adversatif de l'énoncé S6P2 tendrait à faire interpréter *sec* comme un superlatif de *clair*, un son sec serait un son très clair : il y aurait moins d'harmoniques dans un son sec que dans un son clair.

Cette « pauvreté harmonique » est en tout cas le trait sémantique commun aux adjectifs *aigu*, *clair et sec*, tels qu'ils sont employés par les pianistes.

3. Résultats

Au travers d'une analyse discursive minutieuse des réponses des musiciens, nous avons pu établir que **les mots avaient un sens consensuel** parmi les musiciens interrogés, **et qu'il s'agissait bien d'un sous-lexique** à l'intérieur du lexique commun. Le tableau n° 5 rend compte du sens des principaux adjectifs de ce « jargon ». Il est constitué d'énoncés définitoires produits par les musiciens eux-mêmes. On a choisi les énoncés les plus représentatifs du sens dans lequel ces adjectifs sont employés.

agressif	Sec et criard
aigre	Ni chaud, ni rond, sans beaucoup d'harmoniques, dont le son se développe peu, très aigu
aigrelet	Un peu aigre
aigu	Qui est sec et manque de chaleur, de grave et de profondeur.
brillant	1° Qui manque de profondeur, de richesse harmonique, qui n'a qu'un seul son 2° (syn. : lumineux ; anton. : mat, sombre, terne)
Clair	1° Qui a une bonne définition (syn. : défini, détaché, net, précis ; anton. : brouillon, confus, imprécis, pâteux, sourd) 2° Qui manque de richesse harmonique
claquant	Qui éclate sans se développer, en parlant du son
cliquant	Qui est dénué de richesse harmonique (syn. : criard)
Criard	Sans résonance, très aigu et désagréable (syn. : vert, cliquant)
dur	aigu
métallique	Percussif et clair
percussif	Qui ne donne à entendre que l'attaque (syn. : percutant ; anton. : feutré)
riche	Qui a beaucoup d'harmoniques, de résonance et d'ampleur, dont le son se développe.
Sec	Percussif et très clair (sens 2), très pauvre en harmoniques
Sombre	Sans clarté, grave.
strident	Très brillant (sens 1)
vert	Sans résonance, très sec (syn. : criard)

Tableau 5 : sémantisme des adjectifs

On peut observer que le vocabulaire des pianistes s'oriente autour de deux axes, présentés sur le tableau 5 :

la percussion : toutes les reformulations de l'adjectif *clair* dans sa connotation négative (*aigu*, *aigre*, *métallique*, etc.) décrivent l'aspect « percussif » de l'instrument ;

la résonance : il s'agit de toutes les reformulations de l'adjectif *clair* dans sa connotation positive (*riche*, *brillant*, etc.).

La résonance peut manquer (« un son cliquant »), ou être trop importante (les « sons peuvent se chevaucher au niveau de la résonance ») ; quant à la percussion, on lui reproche souvent d'être trop présente (« une octave un petit peu sèche »). Ce sont ces deux paramètres fondamentaux qui sont appréciés par les pianistes, qui conditionnent leur jugement aussi bien que leur vocabulaire, comme en rend compte le tableau des énoncés définitoires. Ainsi que le dit très bien l'un des musiciens à propos d'un piano qu'il trouve très beau : « À la fois de la percussion, de la résonance, c'est très riche, très complet ». Tout le vocabulaire spécialisé sert à décrire l'absence ou la trop grande présence de ces paramètres. C'est la conjonction de la

dans lesquels on trouve *clair* employé ainsi) : « Un **clair** brouet, une sauce trop **claire**, d'une consistance trop légère » dit le Petit Robert.

résonance et de la percussion qui détermine le timbre⁶¹ et la plus ou moins grande variété de ses couleurs. À ce stade-là, les résultats de l'analyse de discours corroborent l'explication donnée par les acousticiens de cette réalité physique.

Remarques finales

*Lexique spécialisé et lexique standard : une surimpression, ou « l'immense et compliqué palimpseste de la mémoire »*⁶²

Parmi les termes du « jargon » des pianistes, certains, tels *clinquant*, *brillant*, *criard*, *vert* ont été décrits comme quasi-synonymes par les musiciens eux-mêmes :

S18P3 « C'est pas un son clair dans le sens vert, le côté clinquant, brillant du son »

principalement parce qu'ils ont en commun les sèmes « très clair », c'est-à-dire « sans profondeur » ou « dénué de richesse harmonique ».

En français standard, ces mots ont un sens bien particulier, et ne sont pas du tout synonymes.

Les pianistes, avant d'être musiciens, sont des locuteurs français, et n'ignorent pas le sens, non plus que la polysémie des mots qu'ils emploient dans le lexique commun du français standard. Sur ces quatre adjectifs, seul *criard* peut être appliqué au son. De façon plus lointaine, il reste probablement encore un souvenir du sens étymologique dans l'adjectif *clinquant*, qui signifiait naguère au sens propre « Qui sonne, cliquette ». On dit parfois aussi, dans la facture instrumentale (clavecin, violon), qu'un instrument est encore vert en utilisant le sens figuré répertorié par les dictionnaires pour le vin de « pas encore fait ».

Clinquant et *criard* ont en tout cas en commun un renvoi analogique dans le Petit Robert à « tapageur » et sont définis respectivement par « Qui a un éclat trop voyant » et par (pour le sens figuré) « Qui heurte la vue ». Quant à l'adjectif *brillant*, il est défini par « Qui sort du commun, s'impose à la vue », et d'autre part, selon *Le Petit Robert*, partage le sème « qui brille » avec l'adjectif *clinquant*. Les trois adjectifs appartiennent plus au domaine visuel qu'à l'auditif. Par ailleurs, ils renvoient à la fois quelque chose de factice, d'affecté, de faux, quelque chose qui n'est pas tel qu'il paraît, mais aussi dont l'excès, comme le dit Maupassant, « est de mauvais goût ». L'adjectif *vert*, également adjectif de perception visuelle, caractérise aussi l'excès de la jeunesse, de même que les excès d'une langue terriblement crue, comme le dit Valéry, et qui sait, de mauvais goût ?⁶³

De la même manière, la métaphore érotique que l'on perçoit en filigrane dans la trame associative constituée par les adjectifs *chaud*, *sombre*, *rond*, *grave* ne peut être ignorée. Ce réseau d'associations existe dans la mémoire de tout locuteur français.

Il est intéressant de noter que si les mots utilisés ont un sens spécialisé, ils sont également choisis pour les associations d'idées qu'ils permettent. S'ils sont terminologiquement synonymes, pourquoi employer plusieurs mots pour référer à la même réalité ? Il nous semble donc intéressant de souligner à quel point ce vocabulaire est « équivoque »⁶⁴. Dans le choix des mots que font les pianistes, à propos du son d'un piano, tous ces « possibles éliminés continuent à vibrer et à résonner dans la séquence retenue »⁶⁵. Autrement dit, ce vocabulaire spécialisé garde en arrière plan son sens, et c'est ce qui en fait la connotation, la charge émotionnelle, qu'elle soit négative ou positive. Il ne sera donc pas pareil de dire que le son est

⁶¹ *Encyclopédie de la musique*, éd. Fasquelle, Paris, 1961, vol. III p. 796 : Timbre : « C'est la qualité subjective d'un son qui fait que celui-ci paraît agréable ou désagréable à l'oreille. La notion de *timbre* a fait l'objet d'études récentes qui mettent en évidence sa complexité. Le *timbre* paraît dû, non seulement à l'importance des harmoniques du son fondamental, mais aussi aux conditions d'attaque de la note, ainsi qu'à la qualité propre de l'instrument, notamment de la répartition de ses formants. »

⁶² Baudelaire.

⁶³ Cités par le PR aux entrées *criard* et *vert*.

⁶⁴ PR : « Qui peut s'interpréter de plusieurs manières ».

⁶⁵ Catherine Fuchs, *La Paraphrase*, Paris, PUF, 1976.

« clinquant », « brillant », « criard » ou « vert », même si, du point de vue terminologique, on renvoie bien à la même réalité acoustique. En employant ces mots, les pianistes jouent aussi sur leur sens habituel en français standard, et c'est ce qui permet de référer à la même réalité tout en n'en disant pas la même chose. Sauf à inventer des termes spécialisés, des néologismes lexicaux, c'est la conjonction des sens des mots du français standard et des « néologismes sémantiques » créés par les pianistes qui crée l'existence d'un sous-lexique des pianistes.

Bibliographie

- Dubois D. (1991) *Sémantique et cognition*, (éd.), Paris, Editions du Cnrs.
- Kerbrat-Orecchioni C., (2002) *L'Énonciation*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2^{éd.}
- Maingueneau D. (2000) *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Nathan Université, coll. « Lettres Sup », 3^e éd.
- Noailly M., (1999) *L'adjectif en français*, Paris, Ophrys, Coll. « L'Essentiel français ».
- Paveau M-A., Sarfati G-E., (2003) *Les Grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la linguistique*, Paris, Armand Colin, coll. U.
- Riegel m., Pellat J.Ch., Rioul R., (1994) *Grammaire Méthodique du français*, Paris, PUF, Coll. « Linguistique nouvelle ».
- Yaguello M., (2003) La Grammaire, in *Le Grand Livre de la langue française*, Paris, Seuil, 153-258.

Des couleurs à la couleur. De l'expérience subjective des catégories de couleur à l'objectivité de la couleur.

Danièle Dubois
CNRS – LCPE/LAM

«Quand nous nous posons la question de savoir ce qu'est la couleur, les simples termes de la question montrent que, du moins, nous en savons toujours quelque chose, suffisamment en tout cas pour orienter notre interrogation. C'est ce savoir implicite qui est lui-même toujours présupposé dans les explications scientifiques que nous sommes tentés de trouver ». Marc Richir (1993).

Le domaine de la couleur a été, depuis longtemps, pris en charge par différentes disciplines scientifiques, comme la physique, la neurophysiologie, l'anthropologie, la linguistique, l'archéologie ou l'histoire, et évidemment l'esthétique. Plus récemment, ce thème s'est avéré également central dans les débats au sein des sciences cognitives. La couleur (et les couleurs) y posent, dans le domaine visuel, des questions qui permettent d'examiner précisément les relations entre langue et pensée, dans les oppositions entre nature et culture, universel et relatif, perception, représentation, et/ou connaissances. On peut identifier, dans l'énorme littérature sur la couleur, des éléments de réponse qui peuvent laisser penser que la question de la définition du concept de couleur, de son univocité ou de sa diversité est réglée. Cependant, le débat nous semble détourné par des querelles « interdisciplinaires ». Celui-ci continue d'opposer les recherches appartenant au domaine de l'histoire, de l'anthropologie ou de la linguistique comparative (descriptive de terrain) ou les recherches esthétiques, qui insistent (ou défendent) la diversité et (donc ?) le relativisme, et les recherches cognitivistes contemporaines qui affirment tout aussi fermement, à partir d'arguments empruntés à la description univoque de la physique ou de l'identification de mécanismes neurophysiologiques, l'universalité des catégories de couleur. Nous avons pu montrer (Dubois, Resche-Rigon, 1997) que la difficulté de la discussion réside dans des *a priori* implicites ou d'évidence qui conditionnent non seulement les interprétations mais, en amont,

les modes de questionnement et de constitution des données. L'opposition entre universaliste et relativisme en particulier se « dissout » lorsqu'on s'attache à préciser l'articulation entre les représentations sensibles individuelles relevant de l'analyse psychologique et la (les) connaissance(s) scientifique(s) (évidemment collectives) relevant de déterminations d'autres domaines (dont la linguistique en particulier).

Dans la synthèse des résultats de recherches que nous rapportons ici, nous ne prendrons pas en compte la prise en charge de la couleur par la physique et les neurosciences, ni donc les données issues de la démarche psychophysique classique. Pour notre approche de la couleur, ces sciences proposent en effet des constructions théoriques qui rendent compte des conditions nécessaires c'est-à-dire indispensables, par lesquelles ce que nous dénommons en français *couleur* s'impose à tout organisme doté d'un équipement neurologique comme celui des humains (et pose par ailleurs en science cognitive la question de l'équivalence avec les autres systèmes naturels et/ou artificiel). Ces contraintes physiologiques amènent justement à considérer comme universellement partageables, à défaut d'être forcément partagées, l'étendue du spectre des couleurs visibles, des oppositions de base (clair, foncé) et des différenciations plus prégnantes que d'autres dans la décomposition de la lumière. Les connaissances acquises en ce domaine laissent cependant entière la question des transformations de ces contraintes en objets cognitifs humains, actualisés dans les mémoires individuelles et collectives, prises en charge par des cultures à travers de multiples pratiques, langagières, rituelles, ou symboliques. En effet, « si les voies anatomiques sous-tendant l'activité visuelle commencent à être bien repérées, [...] pour ce qui est de la perception de la couleur, les chercheurs n'ont pas la moindre idée quant à la manière dont la vision colorée émerge à partir du fonctionnement cérébral » (Missa, 1993, p. 325). Ce même auteur ajoute que « par sa nature même cette approche objective (neurosciences) est condamnée à rester incomplète » (Ibid, p. 327) (voir également, Tornay, 1978 ; Imbert, 1999, Sanders et van Brakel (1997) et les discussions que leur article a suscité dans ce même numéro de la revue *Brain and Behavioral Science*, dont Dubois, 1997).

Nous situons donc délibérément notre démarche dans cette « incomplétude » que les sciences biologiques laisseraient aux recherches linguistiques et psychologiques qui ont à répondre de l'identification des catégories de couleurs et de la sémantique lexicale des termes de couleur. Nous partirons de l'étude des conceptualisations de la couleur **avant** d'en envisager les corrélats dans les domaines des sciences de la nature où elle se trouve également conceptualisée. La question concerne l'identification même de l'objet cognitif « couleur » à la fois comme construction catégorielle individuelle (objet psychologique des catégories de COULEUR) dans sa relation avec le (les) concept(s) collectivement (universellement ?) partagé(s) et inscrit(s) en langue non seulement dans le terme *couleur* et dans les termes de couleur, mais aussi dans l'ensemble des expressions susceptibles de rendre compte des phénomènes colorés (*objet linguistique*).

1. « *Basic color terms* » et la catégorisation de la couleur

L'étude de la catégorisation et de la dénomination des couleurs a constitué le champ privilégié des querelles entre relativismes et universalismes dans les années 70 au cours desquelles le paradigme de Berlin et Kay semble s'être imposé en sémantique cognitive. *Basic color terms* ou « Les termes de base des couleurs » est le titre de l'ouvrage de Berlin & Kay de 1969 qui s'il n'était ni le premier ni le dernier à traiter de la catégorisation et de la dénomination des couleurs, a cependant constitué une orientation de référence de nombre de travaux contemporains. Il présente la particularité d'avoir à la fois été repris par la psychologie, qui a renouvelé à cette occasion l'étude de la catégorisation, et d'être emblématique de certains aspects du projet théorique du cognitivisme. L'objectif de l'enquête linguistique de Berlin et

Kay était clairement de montrer que derrière l'apparente diversité linguistique des manières de rendre compte des couleurs, on pouvait mettre en évidence des invariants attestant de l'unicité et donc de l'universalité nécessaire de la segmentation du spectre coloré dans les mêmes catégories basiques de couleurs, quelles que soient les cultures. Les résultats obtenus les conduisaient à proposer une construction théorique basée sur deux hypothèses principales, une première hypothèse s'attachant à vérifier l'existence universelle de « couleurs focales » (les premières codées par « toute langue ») et que toutes les langues ayant des termes de couleurs posséderaient, la seconde renvoyant à une détermination génétique de l'ordre d'apparition des termes de base dans l'évolution des langues. L'introduction de leur ouvrage de 1969 (réédité en 1991) énonce qu'

« il apparaît actuellement que, bien que différentes langues **encodent**⁶⁶ dans leurs vocabulaires des nombres différents de catégories de base pour les couleurs, un inventaire **total et universel** d'exactly eleven catégories de base existe à partir desquels onze termes de base, ou moins, peuvent être extraits, pour toute langue. Les onze termes de base sont *blanc - noir - rouge - jaune - vert - bleu - brun - orange - gris - violet - rose*.⁶⁷ (Berlin & Kay, 1969, p.2).

Ce qui dans la conclusion les conduit à affirmer que ,

« Premièrement, il existe universellement pour les humains onze catégories perceptives qui servent de référents psychophysiologiques aux onze ou moins termes de base pour toute langue. Deuxièmement, dans l'histoire d'une langue donnée, l'encodage des catégories perceptives dans des termes de base suit un ordre partiel fixe. (...) Troisièmement, l'ordre temporel global doit être considéré comme un ordre évolutionniste : les lexiques de couleur qui ne possèdent que quelques termes tendent à apparaître en relation avec des cultures et des technologies relativement simples, alors que les lexiques de couleur comprenant de nombreux termes tendent à apparaître associés à des cultures et des technologies complexes (dans la mesure où la complexité d'une culture et de la technologie peut être atteinte objectivement). » (ibid, p. 104).

L'analyse de la démarche de Berlin & Kay⁶⁸ demeure ainsi inscrite dans les canons d'une sémantique universaliste des concepts, associée à des présupposés ontologiques et à une conception commune du sens lexical qui reste dominante dans les sciences cognitives actuelles.

2. Les Couleurs, entre pratiques et langue(s)

Le détour par l'exploration des phénomènes olfactifs nous a imposé une réflexion à la fois conceptuelle et méthodologique pour appréhender la diversité des conceptualisations des phénomènes sensibles (Dubois, 2000 ; Dubois & Rouby, 2002, par exemple). Ce détour nous a conduit à questionner l'unicité du concept de couleur et du même coup à identifier les limites de l'approche de Berlin & Kay, et qui concernent à la fois le concept même de couleur et ses modes d'appréhension dans la diversité des langues et des cultures.

L'étude des conceptualisations et des désignations des phénomènes colorés impose dès lors de tenir compte des interactions étroites entre les pratiques de la couleur (des couleurs ?) et les ressources langagières, qui à la fois permettent d'identifier et instaurent les couleurs comme constructions cognitives. Cette démarche s'inscrit dans l'élaboration d'une théorie cognitive « située » qui considère la connaissance du monde comme co-construction d'une

66 C'est nous qui soulignons

67 "It appears now that, although different languages encode in their vocabularies different numbers of basic color categories, a total universal inventory of exactly eleven basic color categories exists from which eleven or fewer basic color terms of any given language are always drawn. The eleven basic color categories are White-black-red-yellow-green-blue-brown-orange-grey-violet-rose" (Berlin & Kay, 1969; p. 2).

68 Plus amplement développée dans Dubois & Resche-Rigon, 1997.

connaissance élaborée par un sujet à la fois acteur dans la diversité des pratiques de son rapport sensible au monde (et pas seulement « récepteur ») et locuteur utilisant la diversité des ressources que « sa » langue lui fournit que ce soit pour échanger et communiquer à propos de son expérience individuelle, pour décrire la vérité du monde des couleurs, pour vendre des objets colorés ou pour séduire. De là l'idée que c'est cette connaissance individuelle, rendue publique dans les pratiques langagières, et alors investie d'un caractère partagé, qui contribue à fonder le caractère objectif de la connaissance en général (et des couleurs en particulier).

Cette élaboration théorique s'appuie empiriquement, d'une part sur l'analyse des dénominations de pastilles colorées déclinées sur divers nuanciers de même nature que le nuancier mis au point par Munsell et utilisé par Berlin & Kay, mais dont les diverses finalités pratiques sont tout autre (Dubois & Grinevald, 1999 ; 2002 en particulier sur ce point), et d'autre part, sur des recherches plus spécifiquement linguistiques inventoriant la diversité des constructions lexicales, morphologiques et syntaxiques référant aux « couleurs de base » (Dubois, Cheminée & Resche-Rigon, sous presse ; Dubois, ce numéro). Ce dernier point concerne plus particulièrement l'identification des ressources linguistiques exploitables et exploitées par la langue et la culture (françaises en l'occurrence), leur appropriation, stabilisation, voire codification, « normalisation » par une diversité de locuteurs, qui communiquent ainsi, à travers des pratiques langagières particulières, leurs connaissances diversement partagées quant aux couleurs.

3. Dispositifs techniques de représentation des couleurs et conceptualisations

L'intérêt du nuancier Munsell comme référentiel (relativement) universel utilisé comme standard commun aux peintres, industriels, cartographes voire podologues (Latour, 1993) n'est pas ici remis en cause, mais au contraire intégré dans l'argumentation. C'est précisément son statut de référentiel qu'il convient de resituer en comparaison avec d'autres objets techniques (relativement) identiques (ou semblables) que sont les autres nuanciers que nous avons étudiés. Latour insistait déjà sur le fait que la matérialité de la pastille colorée du nuancier Munsell qui sert d'intermédiaire pour qualifier comme identique une couleur portée par un autre objet de référence (une motte de terre en l'occurrence), fait que cette pastille appartient **à la fois au monde des choses et à celui des signes**. En effet, si la pastille s'impose comme élément du monde matériel, son appartenance au nuancier, et du même coup sa mise en ordre dans une systématique (dans laquelle chaque élément discret disposé en lignes et en colonnes permet, par sa place, de le situer sur une des « dimensions » de teinte, de saturation et de brillance) dessine ainsi son appartenance à un **système de signes**. Sa signification est ainsi donnée de manière tout autant différentielle que référentielle par l'appartenance au système, en permettant d'identifier et d'objectiver quelques unes des propriétés de la couleur, les trois dimensions définitoires et « mesurables » en termes physiques, à l'exception cependant d'autres propriétés tout autant mesurables (ou non ...) telles le brillant⁶⁹ ou la texture...

Notre argumentation utilise l'analyse de nuanciers qui associent des pastilles de couleurs et des désignations lexicales (analyse détaillée dans Dubois et Grinevald, 2002, dont nous ne reprenons que les conclusions) utilisés dans de multiples pratiques à visée principalement commerciale. Ils concernent la vente de différents types de « couleurs », colorants ou objets colorés, et plus particulièrement :

⁶⁹ ces aspects ou dimensions font actuellement l'objet de nombreuses études en colorimétrie (cf par exemple, Vienot & Obein, 2004). F. Vienot questionne également la description de la couleur à partir des 3 dimensions, et inclinerait à accorder un statut particulier à la « nuance » comme dimension en regard de la saturation et de la clarté (communication au « Sensolier », juin 2006).

- (1) des peintures pour artistes (aquarelles, peintures à l'huile) et des peintures décoratives pour grand public ;
- (2) des teintures de cheveux pour professionnels de la coiffure et pour consommateurs acheteurs en grandes surfaces ;
- (3) des vernis à ongles et de rouges à lèvres de diverses marques ;
- (4) des laines ;
- (5) des carrosseries de voitures.

4. Couleurs et couleur

À partir des recherches sur les autres modalités sensibles, en particulier l'olfaction et l'audition (Dubois, 2000, par exemple), l'analyse de la diversité des pratiques de la couleur qui se manifestent dans les nuanciers nous a amené à questionner l'unicité du concept de couleur. En effet, du point de vue cognitif, on peut repérer, à travers la diversité des désignations des pastilles de couleur, que la sensibilité aux phénomènes colorés peut également se trouver diversement sémiotisées. En particulier, les couleurs peuvent (comme les odeurs, et les bruits) être plus ou moins conceptuellement autonomisés ou détachés des objets ou sources qui suscitent les sensations. On peut dès lors identifier ces diverses conceptualisations de la couleur, que nous pouvons systématiser selon quatre, voir cinq registres, qui sont ici résumées.

1. La couleur comme entité du monde

La couleur comme entité du monde, matérialisée dans un **pigment**, se trouve constituée comme **matière colorée et/ou colorante**, intégrant dès lors d'autres propriétés indissociables de l'expérience sensible des pigments, telle qu'elle « fonctionne » dans les peintures pour artistes ou dans les désignations des colorations pour cheveux utilisées par les professionnels. La structure complexe des dénominations des pastilles sur les nuanciers de peinture artistique qui s'est stabilisée à l'époque d'une pratique traditionnelle, s'est développée dans un contexte poly-sensoriel où la matérialité de la couleur primait, et où les mentions des pigments (*terre, ocre...*) correspondaient à une connaissance sur la nature et les propriétés des colorants, pertinentes, pour cette pratique de la couleur (*vert oxyde de chrome ; bleu de manganèse...*). Les connaissances qui contribuent à la sémantique de ce concept de couleur s'appuient donc sur une tradition, qui demeure dans sa **terminologie**, mais qui se trouve actuellement déplacée par les nouvelles technologies davantage « désincarnées ». Ainsi, la colorimétrie informatique met à distance la matérialité de la couleur et « vide » en quelque sorte le concept de couleur de ses propriétés polysensorielles (cf. Indergand, 1994 sur ce point), ce qui commence à se manifester dans les modifications des dénominations mêmes (*rouge de cadmium clair véritable*).

2. La couleur comme indice sémiotique de l'existence de « quelque chose d'autre »

Le registre de la couleur peut apparaître comme indice sémiotique de l'existence de « quelque chose d'autre dans le monde » qui se donne ainsi à voir, et dont elle prend éventuellement le nom⁷⁰ (*bleu canard, vert pomme*) dans la mesure où elle est propriété caractéristique de l'objet (*sable*, mais aussi *orange*...). La couleur n'est alors pas (pas plus que les odeurs ou les bruits) autonomisée, n'a pas pris son indépendance (!) (y compris lexicale⁷¹) du support ou de la source dont elle est une caractéristique identitaire, comme c'est le cas pour les couleurs de peintures décoratives, et autres produits de large consommation, où les dénominations prennent toute liberté (ex. *j'adore, Marilyn* pour différents rouges de lèvres, cf. plus bas 4.).

3. La couleur comme apparence « posée » sur les choses

Le registre de la couleur comme apparence « posée » sur les choses, qui résulte de la longue tradition des pratiques de la coloration, des teintures au développement plus récent de la chimie des colorants et de la coloration de produits de plus en plus diversifiés pour les visées de commercialisation (*blond très clair éclaircissant*, pour les teintures de cheveux pour professionnels, par exemple). Ce registre de l'apparence, qui a longtemps été celui de la couleur, se trouvait d'ailleurs investi dans notre tradition, de valeur négative, en liaison avec l'étymologie latine du mot couleur, *celare, cacher, tromper* (cf. une analyse diachronique de la couleur et de quelques termes de couleurs dans Kristol, 1978) et ce n'est que récemment, dans notre culture, que les couleurs sont investies de valeurs positives (Dubois, Cheminée & Resche-Rigon, sous-presse).

4. La couleur comme effet produit

Le registre, enfin, de la couleur comme effet produit. Ce n'est plus la couleur qui est désignée mais la valeur symbolique de la couleur, cette fois techniquement autonomisée des objets qui sont colorés. La dénomination de la couleur, libérée de la stricte exigence d'une désignation référentielle univoque, est soumise alors à d'autres déterminations, et donne libre cours à la créativité des pratiques de marketing, afin de susciter l'achat des produits, Ainsi des couleurs de teintures de cheveux « ciblées jeunes » (*Hollywood, Tahiti*...), des couleurs de peintures de voitures (*Santorin, Pharaon*), des rouges à lèvres ou vernis à ongles (*Flirt, Marilyn, Hot Ginger, Red Fiction*) etc ... (voir également Wyler, à paraître, sur ce point). Cette dernière catégorie est représentative de l'expansion d'un nouveau rapport à la couleur⁷² qui s'exprime par des formes linguistiques beaucoup plus simples structurellement mais plus diversifiées sémantiquement. Ces désignations visent moins une fonction référentielle précise, univoque et consensuelle qu'un effet évocateur éventuellement différent en fonction des publics « ciblés », et pour lequel il existe dès lors une quasi infinité de formes lexicales, dont la condition d'efficacité commerciale est d'être partagée par une communauté.

5. la couleur comme dimension phénoménale d'une propriété de la lumière

Mais alors *quid* de la couleur comme dimension phénoménale d'une propriété de la lumière adéquatement décrite par des paramètres de la science physique, celle à laquelle renvoie la problématique de Berlin & Kay? Ce n'est « simplement » (cf. Dubois et al., 1997) qu'UNE

70 selon un procédé, là encore, régulièrement observé sur les autres modalités sensibles (voir pour les odeurs en particulier, mais aussi les bruits, sont désignés par les noms des objets/sources odorantes ou sonores, cf. Dubois, 2000). Cette conceptualisation renvoie, en acoustique musicale, au concept de *timbre*, dont l'analyse s'avère problématique dans une démarche psychophysique classique, et qui correspond à des processus perceptifs que l'on peut qualifier d' « écoute causale » (Castellengo, 1987).

⁷¹ Voir le concept de terme « libre » chez Kristol, 1978.

⁷² que nous signalions précédemment et repérables par exemple dans l'explosion des occurrences des termes de couleurs dans la littérature à partir du XIX siècle (Dubois, Cheminée & Resche-Rigon, sous-presse),

des conceptualisations possible des phénomènes colorés qui résulte, elle aussi, d'une pratique, celle de la science physique, d'où précisément provient son autorité sur les autres conceptualisations qui (ne) relèvent (que) de pratiques communes ou de savoir-faire experts. La couleur y acquière le statut de concept scientifique, et corrélativement la couleur se trouve instaurée comme entité « objective » du monde. Elle est à la fois « dématérialisée », détachée de la matérialité des supports (à la différence de la couleur comme matière décrite en 1) comme idéalité, dimension mesurable d'une propriété des objets, mais aussi et de ce fait, susceptible d'être re-matérialisée, « réincarnée », grâce aux développements technologiques, sur une grande diversité d'objets, y compris les objets symboliques que sont les pastilles de couleur, qui peuvent alors servir d'instruments de mesure de la couleur ainsi définie. Les noms de couleur (les « termes de base ») peuvent alors être considérés comme des « *veridical labels* » (Cf. Dubois & Rouby, 2002, sur ce point, dans le domaine olfactif). En revanche, à devenir ainsi la *Couleur* (au singulier), les couleurs ont perdu « la très riche complexité de phénomènes dont les définitions scientifiques⁷³ ne rendent compte qu'en partie » (Indergand, 1994).

En bref, on est ainsi amené à conclure au caractère restrictif et réducteur de LA conceptualisation « universelle » de LA couleur, et à proposer la prise en compte de la diversité DES conceptualisations et des dénominations DES phénomènes colorés, y compris dans la seule culture française et francophone. Nous ne prétendons donc ni à l'exhaustivité des descriptions des conceptualisations de la couleur produites par d'autres cultures (même si nous sommes conscientes de ce qu'une ouverture vers une approche comparative trans-linguistique et trans-culturelle pourrait - ou a déjà pu - apporter)⁷⁴, ni à celle des différents points de vue scientifiques susceptibles de l'appréhender. Nous insistons sur les valeurs différentes accordées aux différentes conceptualisations relevant de domaines disciplinaires différents et déléguant électivement l'autorité (Lurçat, 1999) de la description « objective » du monde aux sciences de la nature. Celles-ci ne nous renseignent cependant que sur notre connaissance (actuelle) du monde physique et non sur les divers objets cognitifs que les humains ont élaborés au cours de leurs histoires individuelles et collectives, et dont la science physique elle-même résulte.

5. Conséquences disciplinaires et méthodologiques

Le résumé des études rapportées ici permet d'identifier les conceptualisations collectives de la couleur, partagées en particulier à travers l'usage de dispositifs techniques utilisés dans nos cultures (des représentations matérielles de la couleur, telles les nuanciers), et repérables à partir des désignations associées à ces représentations de la couleur. On insistera sur le fait qu'il ne s'agit pas de processus individuels de dénomination de la couleur liée à sa perception, c'est-à-dire de processus psychologiques et psycholinguistiques, mais davantage de processus langagiers produits dans la « culture matérielle » (Warnier, 1999) qui nous permettent d'identifier la diversité des conceptualisations de la couleur. Si nous avons délibérément choisi d'inverser la démarche plus traditionnelle du paradigme psychophysique qui part d'une description physique pour en évaluer la « réalité » psychologique (Dubois, 1994), cela n'exclut pas de poursuivre une approche expérimentale qui consiste à présenter aux « sujets » un « matériel standardisé » afin « d'accéder » aux représentations mentales. Il s'agit seulement de récuser que cette représentation, qui semble évidente à l'intérieur d'une pratique scientifique, puisse être considérée comme la seule « naturelle », « vraie », sans que ce matériel ne soit lui-même problématisé comme artéfact (produit par UNE culture). Il s'avère

73 de quelles sciences ?

74 voir Conklin, dès 1964, Salhins dès 1976 et de nombreux autres depuis Thomas, 1989 ; Levinson, 2001 ; Wierzbicka, 1990...

du même coup difficile d'utiliser cette conception de la couleur comme étalon de mesure des « autres » (Tornay, 1978), ce qui ne peut qu'induire des conclusions fausses quant aux processus cognitifs suscités par ce référentiel lorsqu'il est proposé à des cultures autres, comme mesure d'objets différemment investis sémiotiquement. En conclusion il s'agit de reconnaître le caractère culturellement élaboré de la conceptualisation scientifique de la couleur ce qui rend problématiques des conclusions naturalisantes et universalistes de la couleur. Cela nous conduit à supposer que les catégories de couleurs résultent de processus psychologiques de « haut niveau », comme appropriation individuelle de **connaissances** et de valeurs collectives, médiatisées par les formes langagières, instaurant la (des) sémantique(s) de(s) la couleur(s), et non une « simple » **représentation** (mentale) résultant de traitements de bas niveau « d'extraction d'information » « contenue » dans le monde.

Sur le plan méthodologique, cette démarche conduit à s'interroger sur les conditions d'un questionnement des processus cognitifs individuels (psychologiques) susceptible de garantir des interprétations qui fassent « naturellement » **sens** pour les informateurs⁷⁵ de notre culture, comme de cultures plus lointaines, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans leurs pratiques ordinaires ou, au lieu de les mesurer à l'aune de la seule conceptualisation « scientifique » élaborée par la pratique des sciences physiques. Cela concerne l'ensemble du dispositif de questionnement des sujets, tant la re-présentation du « réel » dans des « stimuli expérimentaux » que le recueil des données, langagières ou autres, ou encore que la procédure qui est imposée aux sujets, voire l'idée même que l'on se fait des sujets, et de la couleur !

75 nous avons ainsi introduit la notion de « validité écologique des questionnements expérimentaux », développée et mise à l'épreuve dans le domaine acoustique.

Bibliographie

- Achard, P. (1978) Des mots et des couleurs en français in Serge Tornay (éd.), *Voir et nommer les couleurs*, 139-166, Publications de la société d'ethnologie, Nanterre.
- Berlin, B. & Kay, P. (1991) *Basic color terms, their universality and evolution*, University of California Press, Berkeley (réédition de l'ouvrage paru en 1969).
- Brusatin, M. (1983) *Storia dei colori*. Turin, G. Einaudi. (Trad. franç. 1986, *Histoire des couleurs*, Paris, Flammarion, Champs).
- Castellengo, M. (1987) Les sources acoustique, in D. Mercier (éd.), *Le livre des techniques du son*, Tome I, Paris, Fréquences. Pp. 45-70.
- Cheminée, P., Dubois, D. & Resche-Rigon, P. (sous presse) Couleur de pensée, couleur du temps : Penser la couleur et variations diachroniques du lexique de la couleur, *Studia Romanica*.
- Conklin, (1964) The linguistics of "color" in C.L. Hardin & L. Maffi (éds.) *Color categories in Thought and Language*, Cambridge University Press.
- Couloubaritsis L. & Wunenburger, J.J.(Eds.) (1993) *la couleur*, Bruxelles, Ousia.
- Davidoff, J (1991) *Cognition through color*, Boston, MIT press.
- Déribéré, M. (1964) *La couleur*, Paris, PUF « Que sais-je ».
- Dubois, D. (1991) *Sémantique et cognition, catégories, prototype et typicalité*, Editions du CNRS, Paris, Collection «Sciences du langage».
- Dubois, D. (1993) Lexique et catégories naturelles ; représentation ou connaissance, Cahiers de Praxématique, 21, *Lexique et représentation des connaissances*, 105-124.
- Dubois, D. (1994) : Identity and autonomy of psychology in cognitive sciences : some remarks from language processing and knowledge representation, *World Futures*, 42, 71-78.
- Dubois, D. (1997) : Cultural beliefs as non-trivial constraints on categorization : evidence from colors and odors, *Behavioral and Brain Science*, 20, 2.
- Dubois, D. (2000) Categories as acts of meaning, the case of categories in olfaction and audition, *Cognitive Science Quarterly*, 2000, 1, 35-68.
- Dubois, D., Grinevald, C. (1999) Pratiques de la couleur et dénominations, *Faits de langues*, 14, 11-25.
- Dubois, D., Grinevald, C. (2002) En voir de toutes les couleurs, processus de dénomination des couleurs et constructions cognitives, in C. Vandeloise (éd.) *Langues et Cognition*, Paris, Hermès, 79-113.
- Dubois, D., Resche-Rigon, P (1997) Des catégories perceptives et naturelles, un exemple d'instrumentalisation de l'anthropologie en sciences cognitives, *Journal des anthropologues*, 70, 91-112.
- Dubois, D., Resche-Rigon, P., Tenin, A. (1997) Des couleurs et des formes, catégories perceptives ou constructions cognitives, in Dubois, D. (éd.) *Catégorisation et cognition*, Paris, Kimé, 7-40.
- Dubois, D., Resche-Rigon, P., Tenin, A. (1997) : Des couleurs et des formes : catégories perceptives ou constructions cognitives, in D. Dubois, (Éd), *Catégories et cognition*, Paris, Kimé, 7-40.
- Dubois, D., Rouby, C. (2002) The veridical label revisited, in Rouby, C. et al., (éds.) *Olfaction, taste and cognition*, Cambridge, Cambridge University press. 47-66.
- Foley, W.A. (1997) *Anthropological linguistics*, Malden, Blackwell.
- Gage, J. (1999) *Colour and Meaning. Art, Science and Symbolism*, Londres, Thames and Hudson.
- Gibson, J. (1966) *The Senses Considered as Perceptual Systems*, Boston, Houghton Mifflin.
- Guedou, G. et Coninckx, C. (1986) La dénomination des couleurs chez les Fon, *Journal de la société des Africanistes*, 56, 64-85.
- Hardin & L. Maffi (Eds.) (1997) *Color categories in thought and language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Imbert, M. (1999) Neurobiologie de la vision des couleurs, in *Techne*, n° 9-10, 122-133.
- Indergand, M. (1994) De l'expérience matérielle à l'expérience immatérielle de la couleur, in P. Junod & M. Pastoreau (éds) *La couleur, regards croisés sur la couleur du Moyen âge au XXI siècle*. Paris, Le léopard d'or.

- Kristol, A. M. (1978) *Color, les langues romanes devant le phénomène de la couleur*, Thèse université de Zurich, et Romanica Helvetica, 88, Berne, Francke.
- Lamb, T. & Bourriau, J. (Eds.) (1995) *Colour, Art and science*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Latour, B. (1993) Le topofil de Boa-Vista, la référence scientifique, montage photo-philosophique, *Raisons pratiques*, 187-216.
- Levinson, S.C. (2001) Yéli Dnye and the Theory of Basic Color Terms, *Journal of Linguistic Anthropology*, 10,1, 3-55.
- Lucy, J. (1999) The linguistics of "color" in C.L. Hardin & L. Maffi (éds.) *Color categories in Thought and Language*, Cambridge University Press.
- Lurçat, F. (1995) *L'autorité de la science*, Paris, Cerf.
- Meyerson, I. Problèmes de la couleur, *Exposés et discussions du colloque du Centre de recherches de psychologie comparative*, Paris SEVPEN.
- Missa, J-N. (1993) La philosophie face aux données neuroscientifiques de la vision des couleurs, in L. Couloubaritsis, J. J. Wunenburger (éds), *La couleur*, Bruxelles, Ousia, 307-330.
- Mollard-Desfour, A. & Fagot, P. (1993) Couleurs contemporaines et société. Observation des lexiques chromatiques dans les situations de commercialisation, le cas des catalogues de vente par correspondance, *Le langage et l'homme*, XXVIII, 4. 273-288.
- Pastoureau, M. (1989) Vers une histoire sociale des couleurs, in *Couleurs, images et symboles, Etudes d'histoire et d'anthropologie*, Paris, 9-68.
- Pastoureau, M. (2000) *Le bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, seuil
- Richir, M. (1993) Quelques prolégomènes pour une phénoménologie des couleurs, in L. Couloubaritsis, J. J. Wunenburger (éds), *La couleur*, Bruxelles, Ousia, 165-189.
- Rosch, E. R. (1972) Universals in color naming and memory *Journal of experimental psychology*, Vol 93, 1, 1-10.
- Rosch-Heider, E. R. (1971). Focal color areas and the development of color names. *Developmental Psychology*, 4, 447-455.
- Sahlins, M. (1976) Colors and culture *Semiotica*, 1, 1-22.
- Saunders, B. et van Brakel, J. (1997) Are there non-trivial constraints on color categorization? *Brain and behavioral science*, 20, 167-228.
- Thomas, J. M. (1989) Des noms et des couleurs in *Graines de paroles*, Éditions du CNRS, Paris, 373-391.
- Thompson, E. (1995) *Colour Vision* Londres, Routledge.
- Tornay, S. (1978) *Voir et nommer les couleurs*, Publications de la société d'ethnologie, Nanterre, .
- Vienot, F. & Obein, G. (2004) Is recognized as a surface property? Actes du colloque Matériaux et sensations, Pau, Oct. 2004. pp. 77-82.
- Villard, L. (Ed.) (2002) *Couleurs et vision dans l'antiquité classique*, Rouen, Publications de l'Université.
- Warnier, J-P (1999) *Matière à penser, histoire de la culture matérielle*.
- Wierzbicka, A. (1990) The meaning of color terms, semantics, culture and cognition, *Cognitive linguistics*, 1- 1, 99-150.
- Wyler, S. (ms. à paraître) Colour terms between elegance and beauty - the verbalisation of colour with textiles and cosmetics.

Une approche psycholinguistique et cognitive du sentiment de « confort » : de l'analyse linguistique à la physique⁷⁶

*Mila Kossachka**, *Myriam Mzali***, *François Quélin***, *Danièle Dubois****,
*Mary-Annick Morel**

PARIS 3 EA 1483, **SNCF, *LCPE*

L'objet de cette recherche a pour point de départ un questionnement de la SNCF : comment contribuer à améliorer le confort des voyageurs à bord des trains ? Cette question se trouvait ainsi d'abord posée dans le domaine des Sciences de l'ingénieur, seules capables de permettre des interventions correctrices par la concrétude des aménagements. Dans la mesure où elle s'adressait « aux Sciences de l'homme », il nous fallait lui trouver une reformulation compatible avec nos compétences et connaissances relatives au ressenti des voyageurs : la question se trouvait alors reformulée en ces termes : quelle est la réalité psychologique du confort comme représentation subjective ? Comment cette représentation est-elle susceptible d'être reliée à des stimulations physiques sur lesquelles les ingénieurs sont capables d'intervenir ? Une fois cette question posée dans les champs de la psychologie en termes de représentation, subsiste le problème de l'accès à cette (ces) représentation(s). Nous présentons ici les hypothèses et principaux résultats d'une approche qui, à partir du développement des connaissances relatives aux relations entre les « représentations subjectives » et leurs expressions en langue, utilise les formes linguistiques comme accès aux représentations à la fois individuelles et collectives du ressenti lors des voyages en train.

1. La notion de confort

En raison de sa complexité, de son caractère « subjectif » la notion de confort a préférentiellement été traitée dans les domaines applicatifs de l'ergonomie, plutôt que dans une perspective de psychologie expérimentale. Ainsi peut-on se référer à l'ouvrage de Le Goff (1994) qui rapporte que le concept de confort est une invention britannique de la fin du XIX siècle, hautement corrélée au développement technologique, à la notion de progrès ou de

⁷⁶ Ce travail a été présenté au XII ESCOP conference, Edimburg : 5-8 sept 2001.

bien-être (*welfare*) en particulier dans le domaine de la vie domestique. C'est plus récemment que cette notion s'est étendue à une grande diversité d'objets et de domaines « publics » tels les voitures, les transports publics, avions ou trains.

Dans le cadre de la présente étude qui concernait les transports ferroviaires, un des premiers points sur lequel ingénieurs et cognitivistes ont convergé, à partir en particulier des recherches de M. Mzali (2001), est que la notion de confort est une notion globale (cf. *Rail et Recherche*, 32, Sept 2004), dont l'appréhension par le recours exclusif aux méthodes analytiques classiquement menées sur la base des connaissances physiques, est insuffisante.

En outre, nos recherches préliminaires sur l'évaluation subjective du confort acoustique nous ont conduits à confirmer les observations de Le Goff qui argumentait que le confort pouvait se trouver défini comme absence d'inconfort. Nous avons en effet repéré que nous obtenions davantage d'information lorsque nous questionnions les voyageurs sur leur insatisfaction que sur leur satisfaction. Dans le second cas, les réponses renvoyaient davantage à des stéréotypes, alors que, lorsqu'on donnait aux voyageurs, l'opportunité de se plaindre, ils rapportaient des expériences davantage sensibles et vécues personnellement (Mzali et al..., Mzali, 2001).

De là, la réalisation d'une enquête avec questionnaires ouverts incluant une grande diversité de questions qui puissent nous permettre d'appréhender la notion de confort dans son caractère global, positif et négatif, afin de commencer d'identifier les composantes du confort pertinentes et saillantes pour des études ultérieures plus analytiques et plus ciblées sur des propriétés physiques qui pourront être améliorées. Sans pouvoir rapporter l'ensemble des résultats de cette enquête, on centrera plus particulièrement ici l'analyse sur les formulations se rapportant à l'expression des sensations acoustiques, kinesthésiques et vestibulaires ainsi qu'aux aspects émotionnels qui leur sont associés.

Le concept de confort comme représentation cognitive présente les propriétés suivantes :

- *c'est une représentation subjective, c'est à dire « du sujet », et en tant que telle cette représentation est **individuelle** et **non-observable** ;*
- *sa **globalité est aussi multimodalité** (visuelle, auditive, kinesthésique, vestibulaire, tactile, olfactive ...)* ;
- *elle se construit à travers une expérience en **contexte** (et non sur des paramètres isolés tels qu'ils le sont dans les expérimentations en laboratoire) ;*
- *elle est «faite» de **mémoire** : c'est-à-dire que, si elle inclut la mémoire des sensations et perceptions immédiates provenant de l'environnement, elle inclut également les souvenirs des **réponses** qui ont pu être données à ces « entrées » lors d'expériences antérieures ;*
- *cette représentation est à la fois **individuelle** (construite à partir de l'expérience sensible singulière de chacun) et **collective** (dans la mesure où chacun donne des réponses adaptées et acceptées donc façonnées par l'appartenance à une (voire des) communautés) ;*
- *elle implique donc des **interprétations** (des significations qui sont accordées tant aux perceptions qu'aux réponses pertinentes) et donc non simplement du « traitement de l'information » ;*
- *dans la mesure où cette notion est partagée, elle est susceptible d'être **communiquée** et donc d'être reliée voire construite à travers des **expressions linguistiques et langagières** (en langue et en discours) ;*
- *En conséquence, elle est aussi **partagée** et **accessible** à partir des représentations verbales et symboliques, comme **représentations publiques**.*

2. Méthodes :

2.1. Héritage et les limites de la psychophysique

Un tel cadrage de la notion de confort conduit à reconsidérer les apports du questionnement hérité de la tradition psychophysique. En effet, dans la perspective psychophysique, comme d'ailleurs dans le cadre du programme en terme de « traitement de l'information » du cognitivisme⁷⁷ :

- les stimulations du « monde » physique sont traitées comme des stimuli (par la psychologie)⁷⁸ et considérés comme adéquatement (objectivement) décrits comme dimensions ou paramètres par les Sciences de la nature ;
- les réponses sont contraintes par des procédures fermées dans des catégories décidées a priori par l'expérimentateur (relevant elles aussi d'un savoir expert qui permet de décider des « bonnes » réponses à partir des connaissances élaborées dans le domaine des sciences exactes) ;
- et permettant alors des traitements quantitatifs (statistiques) des jugements qualitatifs.

L'analyse sensorielle menée dans cette perspective revient à analyser les données psychologiques comme des **évaluations subjectives des mesures objectives** des phénomènes physiques. Cette problématique s'est avérée efficace pour identifier les propriétés de récepteurs sensoriels et les « premières étapes du traitement de l'information », elle est cependant inadaptée pour aborder l'analyse des « représentations de haut niveau », comme toute représentation symbolique, et en particulier la notion de « confort » qui nous concerne ici.

Nous avons donc fait le pari d'un renversement de problématique en centrant l'analyse sur le sujet comme objet spécifique du questionnement et donc de commencer par décrire les propriétés spécifiques des représentations subjectives pour ne considérer les descriptions physiques qu'en second lieu, non comme causes des représentations cognitives mais comme possibles corrélations relevant d'un autre ordre de description, celui des sciences de la nature. L'analyse sensorielle se trouve alors conçue comme **l'objectivation** (c'est-à-dire la description rendue publique et partagée (au moins partageable) **des représentations cognitives** (individuelles et subjectives), le discours de la physique se trouvant alors positionné comme l'une de ces objectivations partagée et actualisée par les connaissances et les pratiques d'une communauté spécifique (les ingénieurs).

Une telle approche suppose que soient construites :

- une théorie des représentations mentales (représentations individuelles non observables) (relevant du domaine de la *psychologie*) ;
- une théorie des ressources linguistiques disponibles pour tout locuteur natif (relatif à la langue et définie en *linguistique*) ;
- une théorie explicite des relations entre les langues et les représentations cognitives afin d'assurer la validité des inférences concernant les jugements subjectifs à partir des données langagières, et autorisant alors l'usage des discours (langage réalisé) comme accès aux représentations cognitives (*relevant ainsi de la psycholinguistique et de la linguistique cognitive*).

2.2. Des questionnaires « ouverts » :

Dans ce cadre, une première exigence est de proposer lors des enquêtes des questions « ouvertes », dont la formulation s'efforce de minimiser l'induction de réponses attendues⁷⁹. Ainsi, outre des questions informatives concernant l'identité des passagers et leurs habitudes de voyage en train, une des exigences de notre méthode consiste en la possibilité, pour le voyageur de formuler la réponse à la question comme il l'entend tant en ce qui concerne le

⁷⁷ Nous utilisons ici le terme de cognitivisme pour référer à un positionnement particulier des recherches cognitives, celui qui considère les processus psychologiques comme relevant d'un « système de traitement de l'information », assimilables donc au fonctionnement des ordinateurs (voir sur ce point les ouvrages de référence sur l'histoire des sciences cognitives : Andler, 1992 ; Ganascia, 1995 ; Vignaux, 1992, Varela, 1989) mais aussi Lurçat, 1995.

⁷⁸ voir la discussion de la notion de stimulus héritée de la tradition behavioriste dans Straus 1934.

⁷⁹ sur le rôle des questions dans la construction des réponses, voir Dubois 1996 en particulier.

contenu que la forme d'expression de ce contenu. Nous nous limiterons ici aux analyses des réponses à la question 13 du questionnaire plus largement analysé dans Kossachka, Dubois, Poitevineau, 2001.

Q. 13 Pouvez vous dire ce que vous ressentez :

lors des croisements de train

lors des entrées en tunnel

lors des virages

lors des freinages

La passation des questionnaires a été effectuée lors de cinq trajets (entre Paris et Valence, Paris et Bordeaux) dans différents types de TGV. Les données présentées ici reposent sur l'analyse de 301 réponses. Dans la mesure où nous sommes prioritairement concernés ici par l'identification des ressources disponibles pour les locuteurs francophones pour exprimer leurs sensations relatives aux phénomènes vibratoires, et mettre ainsi au point un « outil de mesure du qualitatif » à partir de données langagières, nous ne présenterons pas de données statistiques. Les quelques données quantitatives permettent simplement de pondérer nos affirmations et de susciter de nouvelles hypothèses.

2.3. Analyses linguistiques

Les analyses ne sont pas limitées au lexique, ce qui renverrait à une conception simpliste du langage comme nomenclature dont nous avons déjà montré les limites en ce qui concerne l'analyse sensorielle, en particulier à partir des représentations cognitives en olfaction (Dubois, 2000 ; Dubois, Rouby, 2001).

De fait, nous ne savons pas encore quel peut être le nom exact (s'il existe) qui puisse rendre compte du « sentiment de confort ». L'inventaire des formes linguistiques qui permettent de communiquer et de partager cette sensation n'a pas, à notre connaissance, été encore établi dans la langue commune, et aucune terminologie n'a été élaborée dans aucun des domaines scientifiques ou des expertises concernés. Notre analyse devra donc parcourir le plus grand éventail des formes possibles, des marques énonciatives aux formes lexicales simples, sans écarter les formes construites tant par des procédés syntaxiques que par des dérivations morphologiques, sans pouvoir *a priori* se restreindre aux seules formes lexicales simples qui se trouveraient en adéquation avec la « chose » désignée⁸⁰.

2.3.1. Eléments d'une typologie des formes énonciatives.

Un premier plan d'analyse concerne les marques linguistiques susceptibles de rendre compte des différentes relations du sujet au monde. Nous faisons en effet l'hypothèse que la structure et le type d'énoncé varient en fonction de la diversité des expériences subjectives que le locuteur s'efforce d'exprimer.

Cette hypothèse s'appuiera ici sur les propositions de Damourette et Pichon (1911-1940) qui différencient très clairement deux plans énonciatifs – le plan *locutoire* et le plan *délocutoire* (Damourette et Pichon, Tome premier : 69-75 ; Morel, 1996 : 46-47) – qui témoignent d'un positionnement différent de l'énonciateur à l'égard de celui auquel il s'adresse et par rapport aux choses et aux phénomènes du monde extralinguistique.

Pour eux, en effet, à un stade qu'ils qualifient de « primitif » (originel, dirions-nous), le langage apparaît quand entre en jeu la représentation d'un fait nouveau survenu dans l'esprit du locuteur, représentation que le locuteur tend à communiquer à l'allocutaire. Dans l'« état

⁸⁰ Cette remarque mériterait d'être développée : elle s'appuie sur une discussion menée à propos de la dénomination des couleurs et des limites de la conception traditionnelle qui restreint l'analyse des termes de couleurs aux seules « termes de base » (cf. Dubois & Grinevald, 2000).

primordial » du langage, nous disent-ils, il n'existe que les deux personnes du locuteur et de l'allocutaire (et encore ces deux personnes n'ont-elles pas de représentation linguistique sous la forme de pronom personnel de première et deuxième personne par exemple. Le centre du discours est la personne qui parle et qui réagit au milieu extérieur – monde extérieur qui ne reçoit pas non plus de représentation linguistique. Il n'est pas porté de jugement à son endroit, il ne peut être appréhendé que comme la cause des modifications « psycho-sensorielles » dont le locuteur est le siège, et donc des réactions émotives qu'il cherche à faire partager à l'allocutaire. Relèvent par excellence du plan locutoire de la langue l'interjection, l'impératif et l'apostrophe.

Le plan locutoire du langage se caractérise donc, pour eux, par l'absence de représentation linguistique de la personne, par l'absence aussi de marque témoignant de l'extériorisation des objets du monde (articles par exemple), par l'absence enfin de mise en relation entre eux des phénomènes perçus et évoqués (prépositions, entre autres). Locuteur et allocutaire fusionnent totalement avec le monde qui les entoure ; le locuteur est le centre d'une aperception de phénomènes dont il ne peut rendre compte que subjectivement, sous une forme linguistique minimale.

Le passage au plan délocutoire se réalise quand le locuteur devient apte à se situer par rapport aux objets du monde et aux phénomènes qui s'y produisent, quand il lui est devenu possible de se situer lui-même – et l'allocutaire – comme des objets du monde, à propos desquels il est désormais en mesure de formuler des jugements et d'établir des relations.

« Le langage prend des caractères de plus en plus grande clarté, et l'on peut voir l'assertion phrastique ne plus se réduire à la simple réaction à un fait brutal, mais devenir l'expression de liens, de rapports entre diverses substances. » (DP : 75)

Locuteur et allocutaire reçoivent alors une représentation linguistique sous la forme du pronom locutif « je » et du pronom allocutif « tu », tout comme les objets du monde sous la forme du pronom délocutif « il ». Les modifications qui affectent les « états d'âme » du locuteur sont rapportées à des événements extérieurs et les objets du monde (« entités substantielles » sous la plume de Damourette et Pichon : 76) sont conçus dans les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec le locuteur.

« Dans le plan locutoire, le centre du discours était la personne qui parle et réagit au milieu extérieur ... Dans le plan délocutoire, le centre du discours est la chose dont on parle ... et dont le discours raconte l'histoire. » (DP : 75)

Dans le corpus constitué par les réponses à la question 13 du questionnaire, on peut ainsi distinguer deux catégories d'attitude selon les enquêtés : les uns manifestant une attitude relevant du plan locutoire du langage, et les autres du plan délocutoire.

a) **Le mode locutoire** peut être identifié à travers l'utilisation d'un mot unique (nom ou adjectif). L'absence de déterminant devant le nom témoigne de l'absence de construction référentielle. En l'absence de construction d'un référent circonscrit, l'évocation du phénomène reste au niveau de l'appréciation qualitative de l'effet qu'il a produit chez le locuteur.

ex: vibrations, ballottement

Ceci est encore plus clair avec l'emploi d'un adjectif sans support nominal :

ex: désagréable, surprenant, surpris, effrayé

Le niveau *locutoire* présente un type d'expressions à travers lesquelles le locuteur émet un jugement qualitatif « brut », immédiat, à propos d'une expérience sensible de quelque chose qui reste peu spécifié, qui n'appartient pas vraiment au monde, qui n'est ni vraiment une

stimulation, ni un effet bien identifiable. L'expression en langue ne manifeste ni l'implication explicite du sujet dans son énonciation (tel pourrait être le cas à travers des pronoms personnels, par exemple), ni une prédication explicite qui instaurerait une référence à « quelque chose » du monde extérieur. Cette absence d'expression référentielle explicite nous semble indiquer que le monde n'est pas (ni linguistiquement, ni cognitivement) construit comme quelque chose d'extériorisé, qui se tient « face au sujet », qui soit clairement différencié du sujet qui le perçoit.

b) Le mode délocutoire est caractérisé, *a contrario*, par des énoncés présentant une prédication explicite, avec des verbes de perception ou des verbes d'action, avec des formes nominales dotées d'un déterminant et prédiquées comme arguments du verbe, ou encore avec des pronoms personnels référant explicitement à un agent, un patient, ou au siège de la perception.

ex: le train bouge beaucoup,

ex: beaucoup de gens sont sensibles aux éventuels grincements dus aux freinages. De telles expressions attestent d'une claire autonomie du sujet (le locuteur/énonciateur), qui affirme quelque chose à propos du monde et construit par là même, à travers des ressources syntaxiques disponibles en français, une référence à des éléments discrets du monde extérieur ainsi « objectivé ».

On peut ainsi repérer plusieurs niveaux d'implication du sujet dans le monde, ou au contraire différents degrés d'autonomie du sujet par rapport au monde, en fonction des constructions syntaxiques utilisées (ou de l'absence de marque de relation entre les mots), à l'intérieur de cette simple dichotomie locutoire/ délocutoire.

2.3.2. Constructions syntaxiques

On analysera les diverses **constructions syntaxiques** qui permettent de préciser cette première dichotomie assez grossière et d'affiner le repérage de la diversité des implications du sujet au monde, avant de procéder à une analyse lexicale et sémantique.

- **Dans le mode locutoire**, une distinction peut être faite entre deux catégories d'énoncés observées dans le corpus⁸¹ : des formes adjectivales et des formes nominales sans déterminant, qui peuvent être considérées comme deux degrés distincts de non-différenciation du sujet au monde.

Les noms sans déterminants (N) donnent une **description** d'un état de fait peu différencié, susceptible de caractériser en bloc le sujet et le monde.

ex: vibrations, déséquilibre, sifflement, insécurité, pression.

Les adjectifs (Adj.), relevant majoritairement de la classe des participes, sans marque de personne donc, indiquent que le sujet exprime un **effet** du monde qu'il éprouve, sans cependant spécifier qu'il soit explicitement concerné comme sujet ou siège du changement d'état perçu.

ex: bousculé, gênant

Les noms sans déterminant précédé d'un adjectif évaluatif (AN) indiquent alors un degré supplémentaire d'identification du référent.

ex : légère secousse

⁸¹ La situation d'enquête écrite a, bien évidemment, entraîné l'absence, dans le présent corpus, de forme impérative, d'interjection, et d'apostrophe, pourtant donnés comme des formes prototypiques du plan locutoire du langage, dans l'analyse de Damourette et Pichon.

- **Dans le mode délocutoire**, on peut également distinguer entre deux types morphosyntaxique : des formes nominales dotées d'un déterminant, et des formes verbales fléchies, présentant donc des marques aspecto-temporelles et personnelles.

Les formes nominales (Dét.N/Dét.AN)

- les formes nominales avec article
 - quand le nom est doté d'un article — défini ou indéfini, il permet de construire l'existence de la représentation d'un référent extérieur au sujet (article indéfini), ou de localiser le référent dans un espace mémoriel partagé par un allocutaire potentiel (article défini). Le degré de connivence dans la connaissance partagée peut même être totalement explicité par un adjectif (cf. *les fameuses secousses*).

ex : une vibration, des secousses

ex : le train, les fameuses secousses, le bruit

- l'article permet en outre de spécifier le nombre ; le choix du singulier ou du pluriel permet alors d'identifier une opposition entre phénomène discret (singulier) et phénomène continu (pluriel), entre un événement unique ou une série d'événements qui se suivent, notamment lorsqu'il s'agit de la représentation construite par des mots tels que "*secousse*" ou "*vibration*"

ex: une secousse, la vibration vs des secousses, des vibrations

Les constructions verbales (V/GV)

Elles se différencient selon le degré de généralité ou au contraire de spécificité du phénomène évoqué. On distingue, en effet :

- des énoncés de type générique décrivant l'état habituel du monde dans la situation particulière du voyage en train ;
ex: **ça** vibre
- des formes verbales accompagnées d'une modalité explicite, le locuteur donnant alors une information spécifique sur sa propre relation au monde, sur la contrainte externe qui pèse soudain sur lui (*il faut*) ;
ex: **il faut** bien se tenir debout
- des verbes de sensation (*sentir*) ou d'attitude (*j'aime pas*), donnés avec un pronom personnel à la première personne, référant à un sujet qui se pose explicitement dans son discours comme objet du monde sur lequel il porte un jugement.

ex: **j'aime pas** sentir les vitres vibrer

Les différentes formes des pronoms sujets (pronoms personnels (PP) ou pronom démonstratif (ça)) fournissent en outre des informations sur le positionnement adopté par le locuteur face au phénomène qu'il évoque : selon qu'il se pose en participant passif non distinct de la situation (*ça*), ou en témoin extérieur donnant un point de vue égocentré *je*, ou encore qu'il gomme toute différenciation entre *je* et *tu*, anticipant ainsi un consensus obligé de l'allocutaire (*on*) (David, 2001).

ex: je, on, ça

2.3.3. Structure morphologique

Une analyse plus précise de **la structure morphologique** des formes adjectivales et des formes nominales permet en outre de préciser la nature du centrage opéré par le locuteur, soit sur l'objet, soit sur lui-même en tant que sujet. On peut distinguer parmi

les formes adjectivales

- les adjectifs dénominaux
ex: **tympanique**, **sonore**
- les adjectifs déverbaux : participes présents ou participes passés
ex: **surprenant**, **terrifiant**, **inquiétant**...

Les premiers peuvent être considérés comme étant davantage « centrés sur l'objet », cet objet étant dénoté par le nom sur lequel l'adjectif est construit (*tympan, son*), alors que les seconds sont davantage « centrés sur le sujet ». Les participes présents permettent en effet d'évoquer un processus en cours de déroulement, vu dans sa progression dynamique ; ils traduisent les effets du monde sur le sujet : le participe présent *terrifiant* implique obligatoirement que *quelque chose* terrifie *quelqu'un*. Il s'agit de l'effet d'un processus externe sur un « patient » qui le subit, et non d'un sujet qui perçoit et exerce son activité à identifier un élément ou un événement spécifique du monde.

les formes nominales quant à elles permettent d'introduire le contraste entre

- des noms simples
ex: bruit, oreilles, train, peur...
- des dérivés verbaux construits à partir de différents types de verbes:
ex: **sifflement**, **pression**, **balancement**, **déstabilisation**, **vibration**

Les noms simples conduisent à la représentation des objets du monde environnant (*train, oreilles*) ou des attitudes du sujet (*peur*), alors que les déverbaux construisent la représentation d'un changement dans la situation (*déstabilisation*), d'un processus en cours (*balancement*), ou du résultat d'un phénomène achevé (*pression*).

2.3.4. Analyse lexicale

L'analyse lexicale des différentes classes de mots (mots simples, mots construits, catégories grammaticales), ainsi que leurs variations, a été également faite afin de préciser les processus de référenciation (Dubois & Mondada, 2000, Dubois, 2000) en jeu dans ces réponses au questionnaire. Les variations (en contraste avec les formes consensuelles) témoignent du caractère personnel, idiosyncrasique ou au contraire établi et partagé de l'usage de la forme lexicale.

3. Résultats :

Les quatre niveaux d'analyse qui viennent d'être présentés ont permis de traiter les réponses de 300 personnes au questionnaire. On rappelle que ces réponses ont été recueillies lors d'enquêtes dans le train en situations commerciales. Ne sont traitées ici à titre d'essai et de première validation de la pertinence de notre approche, que les réponses à la question 13, sous l'angle des seules sensations vibratoires (auditives, vestibulaires, kinesthésiques) et de l'affect. Une étape ultérieure que nous n'abordons pas ici devra mettre en correspondance ces données subjectives (psychologiques) avec des paramètres physiques afin d'envisager d'éventuelles mesures correctrices.

3.1. Distribution des modes locutoire et délocutoire

	locutoire			délocutoire			N
	AN	Adj.	total	GN	V/GV	Total	
Kinesthésique	48 %	9 %	57 %	26 %	17 %	43 %	77
auditif	35 %	12 %	47 %	50 %	3 %	53 %	34
affect	25 %	9 %	34 %	38 %	27 %	65 %	91
vestibulaire	9 %	0 %	9 %	79 %	12 %	91 %	142

Le premier commentaire qui s'impose à cette étape est une nette opposition entre le registre kinesthésique et auditif d'une part, et les affects et les sensations vestibulaires d'autre part.

- Les sensations *kinesthésiques* suscitent une majorité d'énoncés sous le mode locutoire ;

- suivies de près par les sensations *auditives*.
- Les *affects* sont plus fréquemment exprimés sur le mode délocutoire ;
- Les sensations *Vestibulaires* sont presque exclusivement décrites dans le mode délocutoire.

3.2. Informations syntaxiques

	AN	Adj.	GN	V/GV	PM
Kinesthésique	48 %	9 %	26 %	17 %	3 %
auditif	35 %	12 %	50 %	3 %	0 %
affect	25 %	9 %	38 %	27 %	15 %
vestibulaire	9 %	0 %	79 %	12 %	0 %

À ce niveau d'analyse, les principaux résultats sont les suivants :

On peut observer la confirmation de l'opposition déjà repérée au niveau précédent entre les sensations *kinesthésiques* et les sensations *vestibulaires*, marquées ici dans le contraste entre la fréquence des noms (AN) et celle des adjectifs (Adj.) produits dans le mode locutoire, ainsi que la spécificité des sensations *auditives* qui s'affirme par la production de formes adjectivales.

Cependant, ce qui nous semble plus intéressant de noter à ce niveau, c'est la différenciation entre les différentes catégories grammaticales à l'intérieur du mode délocutoire pour les différentes sensations :

- les sensations *vestibulaires* sont principalement représentées dans les discours par des formes nominales définies (en contraste avec les sensations kinesthésiques pour lesquelles les formes nominales sont produites sous le mode locutoire (sans aucun déterminant) ;
- les sensations *auditives* sont caractérisées par l'absence de formes verbales, un pourcentage moyen de formes nominales tant indéfinies que définies, et, comme il a déjà été noté, une forte proportion d'adjectifs produits dans le mode locutoire.
- Finalement, les *affects* sont caractérisés par la présence de formes personnelles pronominales (PM), exprimant ainsi de manière **explicite, la présence du sujet** dans son énonciation.

3.3. Constructions morphosyntaxiques

3.3.1. Formes et constructions adjectivales

Les formes adjectivales simples sont également distribuées sur l'ensemble des différentes sensations et réfèrent massivement à des propriétés physiques génériques des objets caractérisés par la forme nominale. Ces termes réfèrent principalement à l'**intensité** (*forte secousse; bruit intense, brusque frayeur, forte pression,...*).

Les formes adjectivales construites, par contre, introduisent un contraste dans la distribution entre les formes déverbales et les formes dénominales : ainsi la description se trouve-t-elle centrée,

- tantôt sur la relation du sujet au monde (référant à l'effet subjectif produit par le monde sur le sujet à travers l'événement décrit par le radical verbal) dans le cas des constructions déverbales ;
- tantôt référant à une « entité » du monde désignée à travers la racine nominale, soit pour qualifier simplement cet objet du monde, soit pour préciser la nature de la relation qu'entretient le sujet avec cet objet du monde.

	Adjectif Simple ou Dérivé	Adj. Déverbal.	Adj. Dénominal
Kinesthésique	Fameuse Petit <Un peu>	insupportable	
auditif	Plus fort Intense Léger Important <beaucoup>		Bruyant Tympanique sonore
affect	Désagréable Brusque <Beaucoup de> Léger(e) <Un peu> Confortable rare	Surprenant Terrifiant Surpris <i>Effrayé</i> Satisfaisant Détestable inquiétant	
vestibulaire	Interne Forte désagréable Brusque Léger importante	Pressurisé Bouchée(s)	Auriculaire Thoracique

Le premier contraste concerne principalement les *affects* (et les kinesthésiques) en opposition aux sensations *auditives* et *vestibulaires*. Les constructions déverbales sont quasi exclusivement réservées à la description des *affects* : qu'ils s'agissent de formes issues de participe présent en *-ant* ou, moins fréquemment de dérivés suffixés en *-able* ou de parasyntétiques en *-in...able*. Les racines verbales ont en commun de référer à l'effet produit, par quelque chose d'indéfini, sur un sujet, centrant ainsi la description sur le ressenti sensible du sujet affecté par le monde.

Les sensations *auditives* sont, au contraire, principalement décrites par des formes dénominale qui renvoient à quelque phénomène du monde (bruyant - bruit, sonore - son) ou à une partie du corps affecté par une stimulation (sans qu'on puisse parler d'effet ou de sensation : tympanique - tympan).

Enfin, les sensations *vestibulaires* s'avèrent semblables aux sensations auditives en ce qui concerne les formes dénominale, mais elles peuvent également susciter la production de formes déverbales (dérivées de participes passés). Ainsi *bouchée(s)* est régulièrement associé aux oreilles dans l'expression *oreilles bouchées*.

3.3.2. Constructions nominales

Les constructions nominales se distribuent de manière nettement différenciée selon les différentes sensations.

Les sensations *kinesthésiques* sont principalement représentées par une grande diversité de formes nominales dans le mode locutoire, tant par des formes lexicales simples que par des formes construites. Ces dernières sont massivement construites sur des verbes de mouvement (*balancer, tanguer, trembler etc ...*).

Les sensations *auditives* sont principalement évoquées par le simple mot « *bruit* » et on observe peu de variations (exception faite, comme pour la kinesthésie, des nominalisations sans déterminant, construites sur des verbes référant aux divers modes de production du bruit : *siffler, crisser*).

Les *affects* sont exclusivement exprimés par des mots simples dont la diversité est plus grande dans le mode locutoire que dans le mode délocutoire. On peut également noter l'absence de formes construites dans cette dernière catégorie.

Les sensations *vestibulaires* présentent peu de variations dans leur expression : deux termes sont régulièrement produits dans les deux modes locutoire et délocutoire : le terme *oreilles* et le mot construit *pression*.

	sans déterminant		avec déterminant	
	simple Nom	N déverbal	simple Nom	N déverbal
kinesthésique	secousse(s) vitesse (instabilité)	vibration(s) destabilisation déséquilibre roulis tangage balancement ballotement déplacement tremblement	secousse(s) inertie train	vibrations tremblement déplacement
auditif	bruit	sifflement crissement	bruit Clac	
affect	surprise sursaut peur choc gêne insécurité		surprise peur	
vestibulaire	oreille(s)	pression surpression sifflement(s)	oreilles	pression surpression

3.4. Variations lexicales et sémantiques

Si on applique une analyse sémantique à cette liste d'items lexicaux, on peut observer que, pour les sensations *kinesthésiques*, la grande diversité de formes nominales réfère principalement aux mouvements du train. La restriction de leur usage au mode locutoire suggère qu'il n'y a alors pas de différenciation entre le mouvement du train et le mouvement du sujet et de son corps (ni le train, ni le sujet, ni son corps n'étant explicitement mentionnés). Les sensations *auditives* suscitent des dénominations très consensuelles principalement sous la forme du terme générique « bruit », suggérant un large accord, mais peu de discriminations dans l'identification et la dénomination de ce phénomène physique.

L'*affect* est principalement exprimé à partir d'une diversité de termes référant à différents niveaux d'affects, s'exprimant en français de la simple *gêne* à la *peur*. Ces mots qui expriment un état subjectif suggèrent cependant à travers le consensus de leur lexicalisation, que cette subjectivité est largement partagée par l'ensemble des sujets interrogés.

Enfin les sensations *vestibulaires* sont régulièrement décrites par la désignation de la partie du corps affectée par la *pression* dans les *oreilles* ; Le sujet est alors réduit à cette partie de son corps, ce que suggère l'usage fréquent de ces formes dans le mode locutoire.

En résumé :

Les analyses linguistiques, effectuées à différents niveaux de description du langage, permettent de clairement mettre en évidence des différences dans les relations du sujet au monde lors de son expérience des voyages en train.

Cela peut se résumer de la manière suivante :

	énonciation	syntaxe	morphologie	lexique et sémantique	
kinesthésie	mode locutoire	AN	nominalisation sur des verbes de mouvement	diversité	mouvement d'un système (train + sujet indifférencié)
audition	plutôt locutoire	Adj. 0 No V/GV	adj dénominal	"bruit"	phénomène physique (objectif)
affect		MP	adj déverbal noms abstraits	diversité	effet comme implication du sujet
vestibulaire	délocutoire	No adj. GN	adj dénominal	"oreilles" "pression"	objectivation d'une partie du corps

- **Les sensations kinesthésiques** intègrent l'expérience du sujet *dans* un environnement. Dans cette modalité, il n'est pas fait mention d'une distinction nette entre les mouvements du train et leurs conséquences sur les mouvements du sujet (ou de son corps). Les productions des sujets témoignent d'un **système indifférencié en mouvement (monde/train/corps/sujet)** dont la représentation lexicale n'est pas établie comme expérience partagée⁸².
- **Les affects** sont présentés comme **effets** : le sujet est alors clairement identifié comme patient, « expérienteur » (siège) d'une stimulation non définie, qui produit un effet global, état psychologique dont la description n'est pas stabilisée en langue, et ce en contraste avec les autres sensations.
- **Les sensations vestibulaires** en effet sont réduites à une représentation que l'on peut qualifier davantage de physiologique que de psychologique, dans la mesure où il est fait mention de parties du corps, régulièrement désignées par le terme « oreille », sans que la présence d'un sujet percevant grâce à elles soit dénotée.
- **Les sensations auditives** sont de fait les seules perceptions « réelles » (à la différence des sensations précédentes) qui, à partir de l'énonciation, permettent d'identifier une stimulation physique « objective », « du monde à percevoir », par un sujet percevant de manière active, conçu et thématiqué en discours comme agent. Ce phénomène est régulièrement et consensuellement désigné comme « bruit ».

En bref, la notion de **confort** comme réponse et évaluation subjective à des stimulations de l'environnement ne peut se réduire à une simple réponse analytique à un stimulus clairement identifié. C'est très nettement une représentation cognitive complexe qui intègre différents niveaux d'élaboration des relations du sujet au monde, et qui se manifestent différenciellement dans les plans d'analyse possible des discours, et dont les situations de production en laboratoire pourraient tenir compte au risque de passer à côté de la réalité psychologique du concept.

⁸² Nous n'avons pas la place de développer ici les observations faites par ailleurs, en réponse à d'autres questions qui permettent d'établir que cette expérience subjective, cette 'distance entre le sujet et le monde qui le stimule' varie grandement en fonction de l'activité du sujet et en particulier du fait qu'il est assis, debout ou en déplacement dans le train.

Bibliographie

- Andler, D. (1992) *Introduction aux sciences cognitives*, Paris, Gallimard.
- Damourette, J. et Pichon, E. (1927-1940) *Essai de grammaire de la langue française. Des mots à la pensée* (1911-1940), Paris, d'Artrey, (republication 1960), Tome Premier : 67-76, « Les éléments essentiels du langage ».
- David, S., Dubois, D., Rouby, C. Sicard, G. (1997) L'expression des odeurs en Français : analyse morphosyntaxique et représentation cognitive. *Intellectica.*, 24
- Dubois, D. (1996) : Matériels et consignes : un type de questionnement social dans la recherche expérimentale en psycholinguistique, in J. Richard-Zappella (Éd), *Le questionnement social*, numéro spécial des *Cahiers de Linguistique Sociale*, 89-98.
- Dubois, D. (2000) Categories as acts of meaning: the case in olfaction and audition. *Cognitive Science Quarterly*, 1.
- Dubois, D. Rouby, C. (2003) Odors and their names: the veridical label revisited; in Rouby et al., (Eds) *Olfaction, taste and cognition*, Cambridge University Press
- Ganascia, J-G (1995) *Les sciences cognitives*, Paris, Flammarion.
- Hampton, J. Dubois, D. (1993) Psychological Models of Concepts : Introduction, in Van Mechelen et al. (Eds) *Categories and Concepts Theoretical views and inductive data analysis*, London: Academic Press.
- Le Goff, O. (1994) *L'invention du confort : naissance d'une forme sociale*, Lyon, PUL.
- Morel, M-A. (1996) Les compléments ambiants, *Langages* 124, « Actualité de Jacques Damourette et Edouard Pichon », H.Portine coord., 35-50.
- Mzali, M., Dubois, (2000) D., Polack, J.-D., Letourneaux, F., Poisson, F. (2000) : Auditory comfort on board of trains passengers' point of view, « Congrès Internoise », 2000, Nice.
- Straus, E. (2000) *Du sens des sens : contribution à l'étude des fondements de la psychologie*, traduction de : Vom Sinn der Sinne, Grenoble, J. Million.
- Varela, F. (1989) *Les sciences cognitives : tendances et perspectives*, traduit de l'anglais par Pierre Lavoie, Paris, Éd. du Seuil.
- Vignaux, G. (1992) *Les sciences cognitives : une introduction*, Paris, La Découverte.

Permittent et interluttant, deux néologismes entre lexique et discours

Julien Longhi

L.R.L. Université de Clermont-Ferrand

Une étude de *intermittent* dans un corpus de presse (*Le Monde* et *Le Figaro* de mai à octobre 2003) a révélé l'apparition de deux néologismes, *permittent* et *interluttant*, qui témoignent des conflits liés à la richesse du motif de *intermittent*, et de la diversité des points de vue adoptés face à lui.

Après avoir rendu compte des idées force de l'analyse du discours, en soulignant l'importance de la notion de formation discursive dans le cadre d'une pragmatique topique, nous poserons les principes de la théorie des formes sémantiques (Cadiot et Visetti 2001a et b), qui permet d'analyser les objets (Lebas 1999) selon la tripartition motifs-profil-thèmes. Nous utiliserons cette théorie pour étudier *intermittent* en rendant compte, à partir d'exemples issus du corpus, de la richesse du motif qui le compose, et par suite de la diversité des dynamiques sémantiques. Nous mettrons ainsi ces principes théoriques à l'épreuve du corpus, afin de l'ajuster au plus près de nos objectifs. Le concept de thème, dans une approche discursive, sera en particulier remplacé par celui de topos. En effet, en cherchant à circonscrire les différents pôles énonciatifs selon les topiques afférentes, nous repérons en fait la dimension argumentative du sens⁸³.

Nous montrerons donc pour finir comment ces néologismes (*permittent* et *interluttant*) cristallisent les tensions inhérentes à cette richesse, allant jusqu'à plonger en discours de nouvelles formes lexicales, en retenant non seulement les dimensions morphologiques de l'objet *intermittent*, mais également les thématiques sur lesquelles il ouvre. Notre objectif est ainsi de montrer comment une analyse sémantique discursive permet de rendre compte des dynamiques de création de formes, en mettant en valeur les différentes motivations à l'œuvre dans un objet.

1. L'objet discursif : entre sens, discours et perception

⁸³ Cette notion d'argumentativité, héritée de Ducrot et Anscombre, (1983 ; 1995) doit ici être expliquée par les mécanismes linguistiques (morphologiques, syntaxiques et sémantiques) : nous entendons ainsi relever ce qui se trouve en amont de l'apparition des topoï.

Il convient pour commencer de définir les notions qui sous-tendent une telle analyse, et d'élaborer une théorie du discours qui puisse être le lieu d'une analyse sémantique.

1.1. La sociodiscursivité du sens

À la suite des travaux menés en Analyse du Discours en France depuis Pêcheux jusqu'à Foucault, nous considérons que la notion de formation discursive (F.D.) est très importante dès lors que l'on souhaite analyser le sens de formes lexicales construites en discours. Guespin (1976, 5) définit par exemple la relation d'appartenance d'un discours à une formation discursive comme facteur constitutif du discours, et ajoute que cette relation est « repérable par l'analyse linguistique ».

Pour Mayaffre (2004, 1),

« une formation discursive, c'est précisément ce qui fait qu'au-delà ou en deçà du domaine, du genre ou du thème [...] deux discours se ressemblent [...] et que cette ressemblance linguistique témoigne du positionnement idéologico-social de l'instance énonciative ».

Le sens est à considérer comme une construction discursive ancrée dans une formation, et cette formation est alors identifiable par les parcours de sens dont elle peut être à l'origine. Nous pouvons ainsi poser la problématique du sens à la manière de Maingueneau (1994, 20) :

« L'unité sémantique ne peut apparaître comme la zone de projection stable et homogène d'un vouloir-dire, elle est plutôt un nœud dans un espace conflictuel, une stabilisation jamais définitive dans un jeu de forces ».

Ceci éclaire notre perspective, puisque *intermittent* n'apparaît pas dans le corpus comme « la zone de projection stable et homogène d'un vouloir-dire », mais bien comme « un nœud dans un espace conflictuel ». L'enjeu est de rendre compte des différentes stabilisations du sens de *intermittent*. Nos propositions théoriques concernant les objets discursifs visent à reconduire les dimensions énonciatives et discursives au sein même des objets, afin de procéder à une analyse sémantique qui soit déjà discursive dans son principe. Notre méthodologie sera donc celle de l'analyse du discours (en ce qui concerne l'extraction des séquences discursives hors du champ discursif) et de la linguistique textuelle, pour sa prise en compte de la proposition énoncée comme unité d'analyse.

En effet ses apports théoriques peuvent nous servir ici à ouvrir le texte sur ses conditions de productions, par l'intermédiaire du genre :

« Un genre de discours est caractérisable certes par des propriétés textuelles [...] mais surtout comme une interaction langagière accomplie dans une situation d'énonciation impliquant des participants, une institution, un lieu, un temps et les contraintes d'une langue donnée (voire de plusieurs en situation plurilingue). En d'autres termes, l'interaction se déroule dans le cadre d'une formation sociodiscursive donnée » (Adam 2004, 36).

Le tableau synthétique présenté en annexe relève d'ailleurs ces apports. Les formations sociodiscursives apparaissent dans la colonne « positions énonciatives », le genre de discours (médiatique) permettant la cristallisation de formations identifiables.

En se demandant, comme le souligne J. Caron « si la notion d'un sens fixe, attaché au mot, n'est pas une illusion », la notion de compétence topique nous permettra de résoudre cette ambiguïté. En effet dans une étude sur la doxa,

« La notion de compétence topique désigne l'aptitude des sujets à produire des énonciations opportunes et adéquates, et, corrélativement, de les interpréter compte tenu des formes et des contenus axiologiques investis dans la structuration du sens dans un cotexte et un contexte donné. Ou encore : l'aptitude des sujets à sélectionner et identifier – à la production comme à la réception – les topiques afférentes à une situation langagière donnée » (Sarfati 2002, 112).

Dans une situation donnée elle garantit la cohésion du texte, en sélectionnant dans l'univers de croyance qui lui correspond l'ensemble des doxèmes assumés par le locuteur (les doxèmes sont les éléments constitutifs d'une doxa). On réservera ici le concept de doxa à la

délimitation d'une région du sens commun, comme telle dotée de son dispositif de topoï spécifiques.

1.2. L'objet discursif comme index : dynamiques sémantiques et propriétés extrinsèques

Cette conception discursive du sens trouve selon nous un prolongement philosophique dans les textes de Merleau-Ponty :

« Chaque acte linguistique partiel comme partie d'un tout et acte commun du tout de la langue, ne se borne pas à en dépenser le pouvoir, il le recrée parce qu'il nous fait vérifier, dans l'évidence du sens donné et reçu, la capacité qu'ont les sujets parlants de dépasser les signes vers le sens, dont après tout ce que nous appelons la langue n'est que le résultat visible et l'enregistrement. Les signes n'évoquent pas seulement pour nous d'autres signes, et cela sans fin, le langage n'est pas comme une prison où nous soyons enfermés ou un guide dont nous aurions à suivre aveuglément les indications, parce que leur usage actuel, à l'intersection de ces mille gestes apparaît enfin ce qu'ils veulent dire, et à quoi ils nous ménagent un accès si facile que nous n'aurons plus même besoin d'eux pour nous y référer » (1969, 146).

En effet, l'enjeu de l'étude des topoï relatifs aux F.D. est pour nous de mettre en valeur la manière dont le sens se construit en tant que représentation et construction d'une réalité sociale, c'est-à-dire comment les énonciateurs dépassent « les signes vers le sens ». C'est pour cela qu'une étude du sens du lexème *intermittent* nous paraît intéressante, l'étude des acceptions de ce terme a des implications beaucoup plus profondes qu'une liste de propriétés, puisque ce sens est en relation avec notre expérience :

« Le monde est une constitution compatible avec l'expérience parce qu'il est constitué par l'expérience. Plus particulièrement, la constitution des référents leur est extrinsèque, elle est fondée sur notre expérience. La solution générale de l'articulation sens-référence est alors énonçable avec une extraordinaire simplicité : les objets de la parole sont propres à l'activité linguistique en tant qu'ils sont en partie constitués par la dynamique langagière, mais sont aussi les mêmes que ceux auxquels le langage réfère. Ceci cesse précisément d'être paradoxal dès le moment que le référent n'a d'autre essence que ses propriétés extrinsèques » (Lebas et Cadiot 2004, 5).

Pour parler de *intermittent*, nous parlerons de l'objet discursif *intermittent*. Ce choix s'inscrit logiquement dans ce préambule théorique, et se définit comme le fait Lebas (1999, 487-8) :

« La notion de référent peut alors être généralisée à celle d'« objet ». L'« objet » est défini comme une infinité potentielle de rapports focalisés sur un point. Cette infinité potentielle est l'expression d'une conception d'« équilibre phénoménologique », qui établit qu'un objet est une synthèse d'apparences. Ceci constitue le renversement fondamental à la théorie : on ne peut pas dire qu'un objet prend des apparences, mais que des apparences — parce qu'elles sont conçues comme telles — synthétisent un objet. [...] L'articulation de ces notions jette les bases d'une théorie du sens que j'ai nommée « indexicalité du sens ».

L'objectif d'une analyse de la création du sens de *intermittent* est donc de décrire une dynamique de constitution, de façon telle qu'on puisse la comprendre comme inhérente à l'activité des sujets, tout comme au milieu sémiotique où elle s'exerce. Elle légitime alors la tripartition motifs-profiles-thèmes, et permet de rendre compte des parcours qui plongent les unités en discours.

2. La forme sémantique *intermittent*

Nous présenterons les niveaux d'analyse utilisés, avant de les appliquer au corpus choisi.

2.1. *intermittent* selon la tripartition motifs-profiles-topoï⁸⁴

Nous devons garder à l'esprit que ces strates entretiennent des relations dynamiques : la séparation présentera pour le moment l'avantage de faire ressortir les apports particuliers de

⁸⁴ Comme annoncé en introduction, notre utilisation de la théorie des formes sémantiques modifie un des termes de la tripartition : nous en expliquons la raison à la page suivante.

chacune des strates, sachant que ces apports se combinent entre eux lors du processus de construction de la forme sémantique. Ainsi les exemples, classés par les différents motifs à l'œuvre, ont été répartis au sein des différentes strates pour faire ressortir les traits les plus saillants de chacune d'elle. Il va de soi que dans une conception dynamique de la construction sémantique, ces strates sont en perpétuelle interaction dans le processus qui plonge les unités en discours. Nous verrons par exemple que « les intermittents sont des salauds » a été classé dans la catégorie des thèmes. Le profilage « N + attribut » est évidemment important, mais il ouvre en fait la voie à une thématique, et c'est cette composante que nous choisissons de montrer grâce à cet exemple. Dans nos choix, nous avons en fait essayé d'illustrer le plus clairement possible les apports de chacune des strates à la construction globale. À la fin de l'analyse, nous aurons donc une vision plus claire de la construction d'une forme sémantique telle que *intermittent*, et celle-ci sera synthétisée dans le tableau présenté en annexe.

Avec le motif,

« nous entendons donc prendre en compte une certaine couche « morphémique » du sens, dont la portée ne se limite pas aux morphèmes, mais au contraire, et par exemple, se réalise particulièrement bien dès que l'on envisage les mots eux-mêmes, non d'abord comme des types (seraient-ils instables et sujets à déformations réciproques) mais plutôt comme des ouvriers à motifs. » (Cadiot et Visetti, 2001a, 114).

C'est donc en quelques sortes un élément de stabilité, comme le montrera l'analyse du corpus : les différents motifs sous-tendent les dynamiques sémantiques. Mais ce ne sont pas des types, puisque les motifs sont toujours susceptibles d'être remaniés, par excès ou par défaut. Ils peuvent disparaître de la conscience des locuteurs, rester dans une mémoire enfouie dans la langue. Les motifs ne sont en général que des fonds, des matériaux ou des supports d'élaboration pour des opérations de profilage et de thématisation ; ils se stabilisent d'une façon plus distincte, plus sélective, par insertion dans des organisations lexicales régionales, donc à travers la mise en syntagme, et par l'entremise d'opérations textuelles. Ce sont eux qui servent de base pour la classification des différents doxèmes recensés dans le tableau présenté en annexe. Ils sont des germes de signification chaotiques et/ou instables, et chaque emploi d'un lexème s'accompagne alors d'un potentiel de reprises. Par exemple, pour *arbre*, les motifs seraient branchement/ramification et force/stabilité.

Ils enregistrent donc également les emplois antérieurs et peuvent en fixer des caractéristiques.

La construction met aussi en jeu les profils : il faut entendre,

« par profilage, l'ensemble des opérations grammaticales qui contribuent à la stabilisations des unités, et construisent du même coup un ensemble de vues sur la thématique » (ibid., 127).

Dans de très nombreux cas, ces profilages se font sur la base des motifs : le profilage est donc un système, déjà frayé et enregistré en lexique et en grammaire, de parcours de stabilisation. Par exemple dans « statut des intermittents », *intermittent*, comme complément du nom, profile la composante *statut* du motif. Mais bien souvent, les profilages ouvrent la voie aux thématiques, comme dans la « colère des intermittents » : le profilage ouvre sur la thématique du mauvais caractère des intermittents. « Dans les intermittents semblent pris d'une fièvre mortelle », *intermittent* est le sujet de fièvre mortelle, ouvrant alors sur la thématique de la maladie des intermittents.

Enfin

« il s'agit pour nous, sous le nom de thématique, d'une dynamique de construction et d'accès à un posé, motivé et profilé linguistiquement, mais toujours plus pauvre ou plus riche que ces accès partiels » (ibid., 138).

C'est ce dont on parle, mais à prendre dans un sens foncièrement textuel : le thème est ce qui est posé par l'activité du langage sans être dissocié des traces et des modes d'accès propres à cette activité. Ils se situent donc au niveau de l'identité. Pour moi, dans une perspective discursive et énonciative, c'est ce qui permet de plonger le travail des motifs et des profils dans quelque chose de plus permanent : des grands ensembles que nous repérons en terme de

topoi, c'est-à-dire des lieux communs argumentatifs sous-tendant les enchaînements en discours, qui ont en commun certains motifs, et qui se stabilisent par les différents profilages⁸⁵.

a) Motifs

L'analyse morphologique de *intermittent* fournit des pistes intéressantes pour l'analyse des motivations. Ce terme a été emprunté au latin *intermittens*, participe présent de *intermittere*. Le verbe est composé du préfixe *inter-* et du verbe *mittere*. Le préfixe *inter* exprime l'espacement, la répartition, ou une relation réciproque, quant au verbe *mittere*, il signifie étymologiquement « laisser dans l'intervalle », « interrompre ». Dans la notion d'*intermittent* l'espacement ou la relation entre deux choses sont dominants. Il est d'ailleurs remarquable que historiquement, en langue, *intermittent* est un adjectif qui s'applique à quelque chose qui s'arrête et reprend par intervalle, se comportant comme un synonyme de discontinu. Il est ensuite devenu un nom commun (par ellipse du nom *travailleur* dans *travailleur intermittent*). L'exemple du dictionnaire Le Robert (1992), « intermittent du spectacle », met d'ailleurs en valeur le caractère irrégulier par rapport au spectacle. Dans l'étude du corpus, les énonciateurs font parfois appel à la légitimité génétique et historique de l'objet, en mettant en avant le caractère discontinu du travail des intermittents : *intermittent* retient donc la dimension *espacement/répartition* de *inter* en l'appliquant à travail.

Cela permet de poser plus clairement le problème que la composante *métier* du motif révélait : on doit en effet traiter ce travail par intermittence de façon particulière, puisqu'il est question d'un statut spécifique. Travail est dans ce cas à comprendre comme *travail rémunéré*, et l'accès à cette rémunération est espacée. C'est cet espacement qui justifie le statut spécifique, et qui conforte l'idée que nous sommes en présence d'un motif riche, composé de deux éléments, *métier* et *statut*⁸⁶, qui peuvent se combiner selon différents points de vue. La réforme du statut touche à cette définition historique de l'objet, et remet ainsi en cause la richesse du motif, ou en tous cas la relation réciproque qui existe entre les deux composantes. Ce motif s'appuie sur un topos de travail qui pourrait se formuler par « tout

⁸⁵ Voici par exemple comment sont traités deux exemples par Cadiot et Visetti (2001b, p.29-30), en mêlant les trois concepts :

– *Cuisine* et *cuisiner* ouvrent typiquement sur un domaine de profils à la méréologie enchevêtrée, nanti d'horizons thématiques richement diversifiés : lieu, processus, art, mets cuisinés, personnel préposé, etc. En même temps, nous proposons volontiers un motif générique, valable pour d'autres emplois qui nous alertent à ce propos : ce motif ouvre sur un travail d'apprêt complexe, voire cryptique, attaché à la métamorphose d'un Patient (*cuisine des partis, cuisiner un article/ une vengeance/ un suspect*). Ce motif, étant déjà profilé comme une activité, ouvre sur un domaine de profilage qui joue sur les aspects et l'actantialité, et par là diffracte, décompose, le motif suivant les directions d'une possible division thématique.

– *Maison* présente un cas analogue de motif diffracté à l'intérieur d'une méréologie de zones, de fonctions, d'ensembles : mais une méréologie moins enchevêtrée, plus clairement stratifiée. Les principales directions de profilage seraient sans doute //habitation// : *maison de campagne, rester à la maison* ; //centre fonctionnel// : *maison de jeu, du peuple, de passe, de commerce* ; //ensemble de personnes// : *maison des Habsbourg, maison civile, maison militaire, maison d'un prince*. Ces directions ne sont nullement exclusives les unes des autres, et sont simplement à prendre comme des directions principales dans un espace de profilage global (une foule de cas atteste de la nécessité d'un repérage multiple : *maison de campagne, gens de maison, tenir une bonne maison, maison d'un prince*, etc.). Un motif unifié joue à travers tous ces profils. Il comprend l'intériorité et le séjour (le *manere* de *maison*), mis en couplage avec des valeurs domestiques et domaniales (récupérées de *domus*) : organicité interne (ordre domestique), position d'un centre rayonnant sur un domaine fonctionnel. Ici les profils diffractent l'unité du motif sans pour autant intégrer les diverses dimensions dégagées à une sorte de 'scénario', comme le fait *cuisine*. Il s'établit plutôt entre elles des rapports de symbolisation réciproque. Plus précisément, les affinités 'internes' du motif se convertissent en rapports de symbolisation 'externe'. Ces rapports de symbolisation sont constitutifs de tout ce qui se profile comme maison ; ils donnent lieu à des développements thématiques, plastiques et littéraires, lourdement allégoriques (la façade fissurée et *la chute de la maison Usher*). Cela serait évidemment possible avec *cuisine*, mais au prix d'un travail de thématisation bien plus contraint par la prégnance du 'scénario' culinaire.

⁸⁶ Ces composantes du motif sont trouvées par l'analyse détaillée du corpus : leur appellation résulte plus précisément des collocations recensées dans les patrons syntaxiques contenant *intermittent*. Ceci est très clair pour /statut/ (comme la suite le montrera), mais l'identification de /métier/ est plus problématique. Il s'agit, avec cette composante, d'indiquer que *intermittent* prend le sens de (ou une partie du sens de) métier (mais n'est pas identifié précisément comme une profession).

travail mérite salaire », justifiant ainsi le statut qui compenserait la discontinuité du travail rémunéré.

Exemple 1 :

« Avignon a toujours défendu les vrais intermittents » (*Le Figaro*, 7 juillet, Mme Roig)

Exemple 2 :

« Revenons à l'esprit fondateur de l'intermittence » (*Le Monde*, 6 août, J.-P. Raffarin)

L'exemple 1 rend bien compte de ce sens historique et générique : cette composante *métier* peut être définie comme source de véricité de l'intermittence. C'est aussi pourquoi J.-P. Raffarin peut parler d'« esprit fondateur » dans l'exemple 2.

Or la remise en cause de ce motif peut justement venir de travail : comme les exemples du Figaro (essentiellement) le montrent, la convocation d'un topos *le travail enrichit* contredit la nécessité de *statut*, puisque dans ce cadre *métier* devrait suffire, et être l'unique motivation de *intermittent*. Dans ce cas soit *intermittent* n'est pas un métier, soit il ne donne pas accès à travail, et dans ce cas il y a remise en cause du positionnement de *métier* sur une échelle qualitative.

Exemple 3 :

« ça ne veut rien dire les intermittents du spectacle. Un artiste se consume dans son art » (*Le Figaro*, 12-13 juillet, Bartabas)

Dans l'exemple 3, l'énonciateur (qui appartient au monde du spectacle) nie *statut* par son emploi de *intermittent* comme synonyme d'artiste, considérant alors que son métier, l'art, doit suffire à le motiver. Cette composante *statut* est un non-sens, et le motif se compose uniquement de *métier*.

Une autre attitude, celle de certains intermittents, ou celle d'employeurs, est de considérer prioritairement la composante *statut* du motif : c'est elle qui conditionnerait *métier*, et qui conduirait donc à la fraude et à l'utilisation illégale du système : on a alors *statut métier*

Exemple 4 :

« [...] recours de façon abusive aux « permittents » - autrement dit des intermittents permanents » (*Le Monde*, 1er juillet)

Exemple 5 :

« Nous devons faire face à la pression de faux intermittents » (*Le Figaro*, 18 juillet, une comédienne)

La création de « permittent » dans l'exemple 4 cristallise ce point de vue sur le motif, et rend l'objet paradoxal : mot-valise, ce néologisme résulte de la combinaison de deux lexème qui s'opposent, *intermittent* et *permanent*. C'est pour cela que cette motivation est celle de « faux intermittents » (exemple 5).

Chez d'autres énonciateurs, la composante *métier* est évacuée du motif, qui se trouve dès lors composé de *statut Intermittent* est alors un statut qui n'est pas directement lié à la fréquence de travail. C'est cette déviation de point de vue qui permet de poser la question de la véricité de l'intermittence. Cela peut aller, pour le motif, jusqu'à une réduction du motif en *statut* seul.

Exemple 6 :

« Les élèves de l'école du Théâtre national de Bretagne, « de futurs ex-intermittents » (*Le Monde*, 9 juillet)

L'exemple 6 montre que les futurs comédiens seront, selon ce point de vue, dépourvus du statut actuel, qui semble constituer l'essence de l'objet. Souvent, cette motivation est liée à l'objet culture, pour lequel « la culture est l'affaire de tous » : *statut* devient une nécessité.

b) Profils

Dans l'étude des profilages, beaucoup mobilisent la composante *statut* du motif.

Exemple 7 :

« Il y a eu pourtant des concessions, le statut de l'intermittent reste spécifique, même s'il n'est plus privilégié » (*Le Monde*, 1er juillet, M. Montanari de Montpellier Danse)

Exemple 8 :

« Patrice Chéreau a, de nouveau, fait remarquer qu'il n'était pas « fondamentalement choqué » par l'accord (*Le Monde*, 3 juillet). « Il préserve le statut des intermittents, qui était menacé. Il y a eu une négociation, il y a des pertes et des avancées. » (*Le Monde*, 4 juillet)

« Intermittent » est complément du nom « statut » et entretient donc une relation syntaxique très forte avec lui. Il faut également remarquer que cette composante est créditée d'une valeur intrinsèque positive (avec « spécifique » dans l'exemple 7 et « préserve » dans le 8). *Intermittent* est donc dans ces exemples profilé à partir de la composante *statut* du motif, et ce profilage le positionne qualitativement. Ces profilages conduisent en fait souvent à montrer que les intermittents sont privilégiés.

D'autres profilages privilégient la composante *métier* du motif, dans des syntagmes comme « carte professionnelle d'intermittent », « les intermittents du spectacle, artistes et techniciens, manifestent », « artistes et techniciens, intermittents ou pas ».

Pour ces profilages, le mot *intermittent* désigne une personne qui appartient à une profession du monde du spectacle, et *intermittent* est un lexème qui désigne un métier.

À l'inverse de ces deux sortes de profilages, qui privilégient une composante du motif, d'autres font bien ressortir la richesse du motif, et les tensions qu'elle crée.

Exemple 9 :

« Personne jusqu'à présent n'a eu le courage d'interdire aux employeurs de l'audiovisuel le recours aux intermittents pour laisser ce système profiter uniquement aux professions artistiques » (*Le Monde*, 24 juin)

Exemple 10 :

« Les spectacles de danse, de théâtre ou encore le cirque ou les concerts sont donc, d'après cet « arrêt sur image », nettement plus « consommateurs » d'intermittence. Signalons qu'on y est moins payé » (*Le Figaro*, 18 juillet)

Le motif *statut métier* est profilé de manière à rendre cette motivation illégitime, puisque l'on parle à la fois de « recours » dans l'exemple 9, ce qui dégrade déjà l'utilisation de *intermittent*, mais en plus ce recours est interdit. Par ce point de vue, *intermittent* est en outre profilé comme une marchandise, avec « consommateur » (exemple 10).

Les profilages qui opèrent sur *métier statut* pointent une réalité financière, et cela sous deux angles : la rémunération des intermittents et le coût de cette dernière pour la collectivité.

Exemple 11 :

« Les intermittents face au spectre de la prolétarianisation » (*Le Monde*, 13 juin)

Exemple 12 :

« La coordination parisienne des intermittents et précaires estime [...] » (*Le Monde*, 5 juillet)

Avec ces profilages, l'objet est plongé dans « prolétarianisation » (exemple 11) ou est associé à « précaires » (exemple 12), se positionnant au bas de l'échelle financière. C'est donc selon leur rémunération qu'opèrent les profilages.

Exemple 13 :

« La logique libérale du Medef [...] veut faire payer l'addition aux seuls intermittents » (*Le Monde*, 13 juin)

Exemple 14 :

« Les intermittents du spectacle touchent huit fois plus d'argent qu'ils n'en donnent » (*Le Monde*, 24 juin)

Profilé en rapport avec le coût de leur rémunération, l'objet devient faussement accusé (exemple 13), ou intrinsèquement cause de déficit (exemple 14). Dans cet exemple,

« intermittents » est d'ailleurs sujet de « touchent », devenant le sujet actif du déficit, pour ouvrir sur la thématique *les intermittent sont des profiteurs*.

Topoï

Il s'agit en fait dans cette partie de rassembler les différents topoï construits par les thématisations que les discours mettent en jeu. Pour être plus clair, nous rassemblerons les topoï selon les thématiques qu'ils mobilisent.

Topoï liés au *travail* :

Dans cette thématique circulent des topoï opposés qui dépendent des énonciateurs et du cadre doxal dont ils sont porteurs. Ainsi nous avons relevé *les intermittents sont des privilégiés*, qui est le point de vue des réformateurs, auquel s'oppose *les intermittents sont des précaires*, qui est celui des opposants à la réforme.

Exemple 15 :

« Il y a un an, alors que le Medef manifestait le désir de voir disparaître le régime spécifique de l'intermittence – en considérant qu'il pouvait s'agir de travail temporaire ordinaire – la mobilisation des premiers concernés a été des plus faibles » (*Le Figaro*, 30 juin)

Exemple 16 :

« En conclusion, des mesures seront prises pour favoriser la transformation d'emplois intermittents en contrats permanents ou de longue durée » (*Le Figaro*, 8 juillet)

Cette précarité ressort d'ailleurs dans des confusions – parfois volontaires – faites entre *intermittent* et *intérimaire*, et qui soulignent les ambiguïtés d'un tel statut : ce statut est à la fois partagé par d'autres activités (par la discontinuité du travail), et spécifique (par un statut spécifique). Ainsi dans l'exemple 15 on le compare à un « travail temporaire ordinaire », alors que dans le 16 on veut le transformer en travail permanent. Mais dans les deux cas cette discontinuité spécifique est vouée à être changée.

Exemple 17 :

« Un chiffre dramatique, celui du déficit du régime des Assedic consacré aux intermittents [...] A ce chiffre, on accole aussitôt le mot de fraude. Conclusion pour le plus grand nombre : les intermittents sont des salauds qui vivent aux crochets des autres » (*Le Monde*, 17 juillet)

Un point de vue plus radical sur le travail des intermittents vise à nier simplement la partie *métier* du motif : dans l'exemple 17, avec la thématisation de *statut*, ils sont construits comme « salauds » et assimilés à des profiteurs, puisqu'ils n'ont pas *travail* comme composante de leur motivation.

Topoï liés à *culture* :

En fait ces topoï impliquent ceux liés à *travail*, puisque *culture* entretient un rapport avec la sphère économique, comme nous allons le voir.

Exemple 18 :

« Ce régime spécifique des intermittents [...] participe directement au financement de la politique culturelle » (*Le Monde*, 24 juin)

Ainsi si la culture est l'affaire de tous, *intermittent* est une nécessité, et les *intermittents* œuvrent pour le bien commun : c'est le cas dans l'exemple 18, qui construit *intermittent* comme moyen et outil des politiques culturelles.

Exemple 19 :

« La question est de savoir si l'intermittent du spectacle vit de son métier de technicien ou d'artiste ou bien s'il vit de l'assurance-chômage » (*Le Monde*, 13 juin)

Au contraire si la culture doit être rentable, les intermittents sont des profiteurs d'un mauvais système, et leur existence n'est pas légitime. L'exemple 19 pose ainsi la question de leur existence face à leur activité.

Topoï liés à leurs actions :

Par leurs actions, les intermittents prennent en charge des affrontements qui dépassent largement la simple manifestation. En effet, se poser contre la réforme entraîne des luttes discursives sur la doxa qui conduisent à juger l'autre de son point de vue. Les discours révèlent surtout les topoï véhiculés par les réformateurs (puisque les intermittents parlent peu de leurs propres actions), et sont parfois très violents.

Exemple 20 :

« Après la signature, vendredi dernier, d'un accord sur la réforme du système d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle [...], le monde du spectacle semble pris d'une fièvre mortelle » (*Le Figaro*, 30 juin)

Exemple 21 :

« Aujourd'hui, alors que la spécificité du régime est sauvée, les intermittents semblent pris d'une agitation irrationnelle. Ils sont allés trop vite et trop loin » (*Le Figaro*, 30 juin)

Exemple 22 :

« Un commando d'intermittents s'invite sur le plateau de « Star Academy » » (*Le Monde*, 21 octobre)

Nous pouvons ainsi repérer des thématiques s'appuyant sur les profilages qui se servent de *statut*. Comme ils sont privilégiés, leur action n'est pas légitime, et le jugement que l'on porte sur eux peut alors s'exprimer par une critique de leur comportement (maladie dans l'exemple 20, irrationalité en 21, belliqueux en 22). Ces topoï s'appuient donc sur un topos plus général *les intermittents sont dans l'erreur* : les thématiques construisent des topoï qui expliquent les causes de ces erreurs par des caractéristiques qui deviennent ainsi intrinsèques à l'objet *intermittent*.

Exemple 23 :

« Intermittents. Actions et agitations » (*Le Figaro*, 26-27 juillet)

Exemple 24 :

« Entre le temps et les intermittents [...] Les deux concerts « en prologue » [...] furent largement perturbés par les intermittents du spectacle venus d'ici et d'ailleurs » (*Le Figaro*, 19 août)

Ces thématiques peuvent aller jusqu'à assimiler leurs actions à de l'agitation (exemple 23), ou à les considérer pareilles à des intempéries (exemple 24). Les *intermittents* ne seraient ici rien de moins que des agités qui dérangent au même titre que la pluie.

Il existe quand même une utilisation de leur action par les *intermittents*, qui conduit à la création d'un topos *les intermittents doivent toujours être en lutte* : il s'agit du néologisme *interluttant*.

Exemple 25 :

« La coordination avignonnaise des interluttants a tenu une assemblée générale » (*Le Monde* 6-7 juillet)

Cet exemple nous conduit plus précisément vers notre réflexion sur la situation de l'objet discursif, entre morphologie et sémantique, et entre lexique et discours.

2.2. Les dynamiques de constitution de *permettre* et *interluttant* : une question de formes

Comme nous venons de le montrer, *interluttant* véhicule l'espacement des luttes, mais sa relation avec *intermittent* précise cette notion d'espacement. *Intermittent* doit régulièrement

lutter, et cette lutte lui est même intrinsèque. Les *intermittents* sont donc dans une position de défense, c'est-à-dire qu'ils sont constamment menacés.

Ici, ce qui est très intéressant, c'est que nous nous trouvons devant le mode de production sémantique et discursif d'un élément de langue, à la fois du côté morphologique, mais également en rapport avec le travail des topoï. Au niveau morphologique, l'objet conserve le morphème *inter*, qui se combine avec une composante phonétique en *-ant*, qui crée *interluttant* (le jeu de mot utilise en effet la sonorité des lexèmes *intermittent* et *interluttant*, bien que l'orthographe diffère d'un terme à l'autre). Cet objet est donc lié à la topique ambiante de la lutte des *intermittents*, ce qui nous conforte dans le fait que l'approche discursive et sémantique-phénoménologique est une bonne approche. En effet, les dynamiques constitutives du sens, repérées selon la tripartition motifs-profil-topoï, se vérifient dans l'apparition d'un néologisme tel que *interluttant* : le motif nous renseigne sur la motivation sémantique à l'œuvre ; les profilages le stabilisent, et les plongent dans le discours où ils cristallisent la lutte inhérente au motif *métier statut*, puisque lutter est une nécessité pour ne pas le dégrader.

L'exemple de *permittent* fonctionne sur le même modèle : cet objet est utilisé pour parler d'*intermittents* permanents, et il cristallise ce mauvais point de vue sur le motif lorsque celui-ci est *statut métier* : parler d'*intermittents permanents* est paradoxal, puisque *intermittent* contient la discontinuité, qui s'oppose à la permanence. Or, lorsque *intermittent* est un statut nécessaire pour être embauché, ou qu'il est un argument pour trouver un emploi, la motivation est illégitime. Au niveau morphologique, *per* remplace *inter*, ce qui évacue complètement la composante *espacement* ou *relation réciproque*, pour la remplacer par *complètement*, et donc s'opposer au motif originel. *Permittent* joue alors sur la ressemblance avec *permanent* pour faire sens, comme dans un jeu de miroir face à *intermittent*. On a ici aussi la création d'un élément de langue qui est morphologiquement justifié et plongé dans la thématique de l'exploitation des *intermittents* et de la fraude, lui donnant ainsi son sens.

Cette réflexion sur la construction du sens de *intermittent* et de ses dérivés amène naturellement à poser la question de la perception du sens d'un tel objet. La diversité des lieux communs qui circulent à leur sujet, et la violence qui l'accompagne parfois, conduisent à prendre en compte l'importance de la compétence topique. Elle détermine en effet une partie de l'acceptabilité du sens construit, et joue donc un rôle fondamental. L'étude du corpus révèle en effet l'importance de la performativité : la force illocutoire qui accompagne la construction du sens a également un rôle important dans sa perception. Cette performativité est ici envisagée de manière très générale :

- elle concerne à la fois une théorie de l'institution, qui porte sur la légitimité des énonciateurs, les constructions de cadres doxaux, les mises en scène énonciatives... ;
- et une théorie des actes de parole, en prenant en compte les formes porteuses des forces illocutoires (négation, interrogation, présupposition...).

Ainsi la performativité participe au déploiement du topos, ce qui a une influence sur la manière dont il est véhiculé, mais elle entre aussi en jeu dans la perception de ce topos lors de sa réception, ce qui influence la réception de sa nature, et donc de l'idéologie dont il est porteur. Par exemple un topos comme « les intermittents doivent toujours lutter », véhiculé avec une grande force illocutoire, et pour un locuteur défavorable à la réforme, pourra être intégré facilement, et tendra à devenir intrinsèque à l'objet. Le dynamisme constitutif de la tripartition permet alors d'expliquer certaines divergences de motivation, puisque les profilages et les thématisations influencent la perception du motif. C'est pourquoi la stabilisation de ces phases modifie la motivation et en fige certaines caractéristiques : le motif n'est pas figé *en langue*, il subit rétroactivement l'influence des autres strates, et la performativité est à prendre en compte.

Cette performativité permet aussi de comprendre l'apparition de nouveaux éléments : la dynamique langagière construit des objets, et la force qui l'accompagne peut tendre à les stabiliser dans un contexte et un cotexte donnés.

Conclusion : pour une théorie des formes sémantiques discursives

Comme cet article l'a montré, notre recherche se concentre sur la notion d'objet discursif et contribue à l'intégration de la sémantique et de la linguistique du discours. Notre objectif est de définir une théorie permettant d'analyser, dans un même mouvement, l'articulation sémantique des objets discursifs avec le discours qui les introduit, et la diversité des strates de manifestation du sens. Il s'agit donc de réfléchir sur les liens entre création du sens et perception du sens, pour poser le problème du statut des objets culturels en tant que performances sémiotiques. Analyser la construction du sens nous permet de rendre compte du sens que le discours confère aux objets qu'il introduit, et en même temps de comprendre de façon dynamique l'argumentativité des objets étudiés. La mise en évidence de la construction du sens par le discours et selon la tripartition motif-profil-topoï permet d'identifier ce qu'il y a en amont des topoï, tout en les analysant comme sous-tendant les enchaînements. Pour l'étude de néologismes, elle permet de considérer sous un angle original l'apparition d'éléments de langue, depuis le travail morphologique jusqu'à son introduction à la topique ambiante.

Bibliographie

- Adam J.-M., 1990, *Eléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga.
- Anscombe J.-C. (sous la direction de), 1995, *Théorie des topoï*, Paris, Kimé.
- Anscombe J.-C., Ducrot O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.
- Austin J.L., 1970, *Quand dire, c'est faire*, Le Seuil, coll. « Points Essais », Paris.
- Baylon C., 1991, *Sociolinguistique : société, langue et discours*, Paris, Nathan.
- Bourdieu P., 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Le Seuil, coll. « Points Essais ».
- Cadiot P. et Visetti Y.-M., 2001a, *Pour une théorie des formes sémantiques*, PUF, coll. « Formes sémiotiques ».
- Cadiot P. et Visetti Y.-M., 2001b, « Motifs, profils, thèmes : une approche globale de la polysémie », *Cahiers de lexicologie*, n°79, p.5-46.
- Caron J., 1989, *Précis de psycholinguistique*, P.U.F.
- Courtine J.-J., 1981, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n°62, p.9-61.
- Ducrot O., 1985, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Guespin L., 1976, « Type de discours ou fonctionnements discursifs ? », *Langages*, n°41, p.3-9.
- Kaufmann L., 2002, « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage et société*, n°100, p.49-79.
- Lebas F., 1999, *L'indexicalité du sens et l'opposition « en intension »/ « en extension*, thèse de doctorat, Université Paris 8.

- Lebas F. et Cadiot P., 2003, « La constitution extrinsèque du référent » et « Monter et la constitution extrinsèque du référent », *Langages*, n°150, p.3-30.
- Longhi J. (à paraître), « L'objet discursif *intermittent* : construction d'une forme sémantique et évolution des topoï en corpus », Actes du colloque Matérialités de l'activité de nomination.
- Longhi J. (à paraître), « Le Discours dans l'analyse de corpus : doxa et évolution des topoï », Actes du colloque Col'doc 05.
- Maingueneau, 1994, *L'analyse du discours : introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette Université.
- Mayaffre D, 2004, Formation(s) discursive(s) et discours politique : l'exemplarité des discours communistes versus bourgeois durant l'entre-deux-guerres, *Texto !* juin 2004 [en ligne]. Disponible sur http://www.revue-texto.net/Inedits/Mayaffre/Mayaffre_Formations.html (consulté le 20/05/05).
- Merleau-Ponty M., 1969, *La prose du monde*, Paris, Editions Gallimard
- Merleau-Ponty M. , 2001, *Résumés de cours à la Sorbonne*, Paris, Editions Verdier.
- Rastier F., 2001, *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.
- Sarfati G.-E., 1996, *La sémantique : de l'énonciation au sens commun. Éléments d'une pragmatique topique.* *Texto !* décembre 2004 [en ligne]. Disponible sur : http://www.revue-texto.net/Inedits/Sarfati/Sarfati_Semantique.html>. (Consultée le 10/01/05)
- Sarfati G.-E., 2002, *Précis de pragmatique*, Paris, Nathan, coll. « 128 ».

Annexe

POSITIONS ENONCIATIVES	MOTIFS	PROFILS	TOPOI
Des énonciateurs du Figaro et parfois du Monde, souvent des politiciens, ou en tous cas des détracteurs de leur manière d'agir.	Statut	Les intermittents sont privilégiés	Les intermittents sont « fous », « malades », « insatisfaits », « pyromanes ».
Des responsables de l'audiovisuel, ou les intermittents qui doivent se plier à des exigences d'embauche.	Statut/métier	Intermittent est un /statut/ qui permet d'accéder à /métier/.	Les intermittents sont « abusés » et utilisés frauduleusement (ce sont des permittents).
Des énonciateurs du Monde, qui appartiennent au monde du spectacle, ou qui défendent sa spécificité	Métier/statut	Intermittent est un /métier/ dont la discontinuité nécessite /statut/	Les intermittents doivent lutter en permanence (ce sont des interluttants)
Des énonciateurs du Figaro, que l'on peut qualifier des libéraux et placer à droite de l'échiquier politique.	Métier	Intermittent est un /métier/ qui doit suffire à l'objet, grâce aux topoi liés à travail.	Les intermittents ne travaillent pas, ce sont des assistés et des profiteurs (puisque la culture doit être rentable)

Résumé

Une étude de intermittent dans un corpus de presse (*Le Monde* et *Le Figaro* de mai à octobre 2003) montre l'apparition de deux néologismes, *permittent* et *interluttant*, qui témoignent des conflits liés à la richesse du motif de intermittent, et de la diversité des points de vue adoptés face à lui.

En nous inscrivant dans le cadre d'une pragmatique topique, nous utilisons certains principes de la théorie des formes sémantiques (Cadiot et Visetti 2001a et b) pour analyser, à partir d'exemples issus du corpus, la diversité des dynamiques sémantiques. Nous mettons ainsi ces principes théoriques à l'épreuve du corpus, afin de les ajuster au plus près de nos objectifs. Le concept de thème, dans une approche discursive, est en particulier remplacé par celui de topos : en effet, en cherchant à circonscrire les différents pôles énonciatifs selon les topiques afférentes, nous repérons en fait la dimension argumentative du sens. Ces néologismes (*permittent* et *interluttant*) cristallisent les tensions inhérentes à cette richesse, allant jusqu'à plonger en discours de nouvelles formes lexicales, en retenant non seulement les dimensions morphologiques de l'objet intermittent, mais également les thématiques sur lesquelles il ouvre.

Liste des auteurs

Pascale Cheminée : LCPE/LAM, (CNRS-Paris VI-Ministère de la Culture)

Danièle Dubois : LCPE/LAM, (CNRS-Paris VI-Ministère de la Culture)

Mila Kossochka Lam-Lcpe, (CNRS-Paris VI-Ministère de la Culture)

Julien Longhi : Laboratoire de Recherche sur le Langage, (Université de Clermont-Ferrand).

Mary-Annick Morel, EA 1483, (Université Paris III)

Myriam Mzali : Service de recherches, (SNCF)

François Quélin : Service de recherches, (SNCF)

Philippe Selosse : Université Lyon 2

Numéros précédents

N°1 : Linguistique et ergonomie

N°2 : Linguistique et ergonomie II (Numéro en collaboration avec les Cahiers de Linguistique Sociale)

N°3 : Expériences individuelles et savoirs collectifs

N°4 :Espaces sensoriels et formes lexicales

N°5 : « Normes catégorielles » et listes lexicales

N°6 : « Arbres, classes, distances »

À paraître

N° 8 : Espaces sensoriels et formes lexicales II. La qualité sonore. Janvier 2007